

I.I.E.P. - I.I.P.E.
9, rue E. Delacroix 75016 PARIS
- 7. JUIN 2007 -
CENTRE DE
DOCUMENTATION

Gift
Bourndi
Papiq
Tefed

PLAN D'ACTION NATIONAL DE L'EDUCATION POUR TOUS A L'AN 2015



BANKS

N'Djaména, AOUT 2004

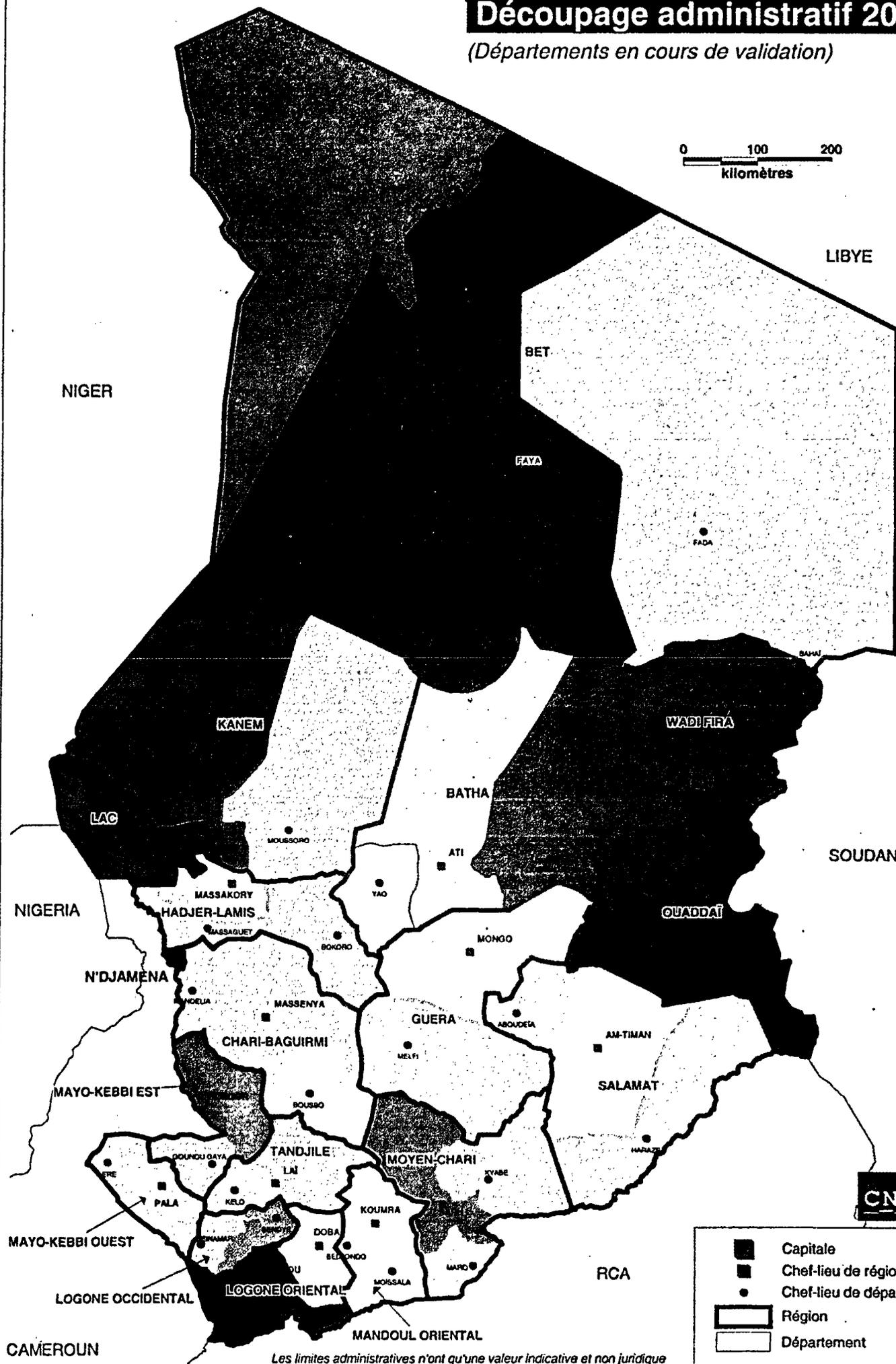
	Pages
Carte administrative	4
Liste des sigles et abréviations	5
Résumé du PAN/EPT	7
Introduction	14
Chapitre 1 : Cadre général du pays	18
Chapitre 2 : Diagnostic du système éducatif	21
2.1 Développement Intégral du jeune enfant	21
2.1.1 L'encadrement de la petite enfance	22
2.1.2 L'éducation parentale	22
2.2 Enseignement élémentaire	22
2.3 Education de base non formelle	23
2.4 Alphabétisation	24
2.5 Enseignement Secondaire Technique et Formation Professionnelle	24
2.6 Enseignement Secondaire Général	26
2.7 Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	28
2.8 Etat de fonctionnement des Ministères en charge de l' EPT	29
2.9 Financement de l'éducation et de la formation	30
Chapitre 3 : Options Prioritaires en matière d' éducation pour tous	31
3.1 Orientations générales de la politique de l' EPT	31
3.2 Politiques sous - sectorielles	32
3.2.1 Développement intégral du Jeune Enfant	32
3.2.2 Enseignement élémentaire	32
3.2.3 Education de base non formelle	33
3.2.4 Alphabétisation fonctionnelle	33
3.2.5 Enseignement Secondaire Technique et Formation Professionnelle	33
3.2.6 Enseignement Secondaire Général	34
Chapitre 4 : Objectifs en matière d'éducation pour tous	34
4.1 Objectif général de l'EPT	34
4.2 Objectifs par sous-secteur	35
4.2.1 Développement intégral du jeune enfant	35
4.2.2 Enseignement élémentaire	35
4.2.3 Education de base non formelle	35
4.2.4 Alphabétisation fonctionnelle	35
4.2.5 Enseignement Sec. Technique et Formation Professionnelle	35
4.2.6 Enseignement Secondaire Général	36
Chapitre 5 : Stratégies de mise en œuvre de la politique de l'EPT	36
5.1 Stratégies de mise en œuvre du Plan EPT	36
5.1.1 Le cadre d'élaboration du Plan EPT	36
5.1.2 Le cadre d'adoption	37
5.1.3 La diversification et la rationalisation de l'allocation des ressources	37
5.1.4 Les mécanismes de mise en œuvre, de pilotage et de suivi	37
5.2 Les stratégies d'atteinte des objectifs de l'EPT	40
5.2.1 le renforcement de l'accès et de l'équité	40

5.2.2	L'amélioration de la qualité des enseignements et des conditions d'apprentissage	44	5.2.3
	Le renforcement des capacités de gestion et de pilotage des ministères en charge de l'EPT	46	
5.2.4	Le renforcement du partenariat	47	
Chapitre 6 :	Objectifs spécifiques et actions par sous- secteur	48	
6.1	Sous-secteur Développement intégral du jeune enfant	48	
6.2	Sous - secteur de l'enseignement élémentaire	49	
6.3	Sous-secteur de l'éducation de base non formelle	51	
6.4	Sous-secteur de l'Alphabétisation	52	
6.5	Sous-secteur Enseignement Secondaire Technique et Professionnel	52	
6.6	Sous Secteur Enseignement Secondaire général	55	
6.7	Renforcement des capacités de planification, de gestion et de pilotage des Ministères en charge de l'EPT	56	
6.8	Renforcement du partenariat	59	
Conclusion		60	
ANNEXES		61	
ANNEXE I :	Coûts et financement du PAN/EPT	62	
ANNEXE II :	Cadre logique du programme	76	
ANNEXE III :	Quelques tableaux du modèle de simulation	101	
ANNEXE IV :	Lexique des mots clés du PAN/EPT	109	
ANNEXE V :	Bibliographie	111	

Découpage administratif 2003

(Départements en cours de validation)

0 100 200
kilomètres



Les limites administratives n'ont qu'une valeur indicative et non juridique

SIGLES ET ABREVIATIONS

A.I.E :	Année Internationale des Enfants
A.I.F :	Agence Intergouvernementale de la Francophonie
A.P.E :	Association des Parents d'Elèves
APICED :	Agence pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Education au Tchad
B.E.T. :	Borkou - Ennedi - Tibesti
B.E.P.C :	Brevet d'Etude du Premier Cycle
B.T.S :	Brevet de Technicien Supérieur
BAC :	Baccalauréat
C.E.P.E :	Certificat d'Etudes Primaire et Élémentaire
CADE :	Convention Africaine des Droits de l'Enfant
CDE :	Convention des Droits de l'Enfant
DFE :	Direction de la Formation des Enseignants
C.N.C :	Centre National des Curricula
CEKE :	Centre Espoir de Koundoul pour l'Enfance
CFC :	Centre de Formation Continue
CEG :	Collège d'Enseignement Général
CAPCEG :	Certificat d'Aptitude au Collège d'Enseignement Général
CETCO :	Collège d'Enseignement Technique Commercial
CA :	Centre d'Apprentissage
CFPP :	Centre de Formation Professionnelle et du Perfectionnement
CNEPT :	Comité National de l'Education Pour Tous
CNTU :	Commission Nationale Tchadienne pour l'UNESCO
CONEFE :	Comité National pour l'Education et la Formation en liaison avec l'Emploi
CTSEF :	Comité Technique de Suivi de l'Education et de la Formation
CTSRS :	Comité Technique de Suivi de Réunion Sectorielle.
DAPLAN :	Direction de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
DEUG :	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
DPE :	Développement de la Petite Enfance
DESTP :	Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel
DFPP :	Direction de la Formation Professionnelle et du perfectionnement
EBNF :	Education de Base Non Formelle
E.P.T. :	Education Pour Tous
ECOSIT :	Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad
E.F.E :	Education - Formation - Emploi
ENI :	Ecole Normale d'Instituteurs
ECPD :	Enfants en Circonstances Particulièrement difficiles
ETNR/EPT :	Equipe Technique Nationale de Rédaction de l'Education Pour Tous
F.R.P.C :	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance

FENAPET :	Fédération Nationale des Associations de Parents d' Elèves du Tchad
HCI :	Haut Comité Interministériel
I.D.H :	Indice de Développement Humain
I.E.C :	Information - Education - Communication
I.S.T :	Infection sexuellement transmissible
ISSED :	Institut Supérieur des Sciences de l'Education
LETIN :	Lycée d'Enseignement Technique Industriel
LETCO :	Lycée d'Enseignement Technique Commercial
MFPTE :	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi
M.E.N :	Ministère de l'Education Nationale
M.A :	Ministère de l'Agriculture
M.I.C.A :	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MLA :	Monitoring learning Achievement
MSP :	Ministère de la Santé Publique
MASF :	Ministère de l'Action Sociale et de la Famille
NTIC :	Nouvelle Technologie de l'Information et de la communication
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PAEC :	Programme d'Appui à l'évaluation des compétences
P.P.E :	Programme de Protection de l'Enfance
P.E :	Petite Enfance
PEPE :	Protection et Education de la Petite Enfance
PAN/EPT :	Plan d'Action National de l'Education Pour Tous
P.I.B. :	Produit Intérieur Brut
P.P.T.E :	Pays Pauvres très Endettés
PARSET :	Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education au Tchad
PAEF :	Plan d'Action pour l'Education et la Formation
R.C.A :	République Centrafricaine
SAP :	Secteur d'Animation Pédagogique
SE/CONEFE :	Secrétariat Exécutif du Comité National pour l'Education et la Formation en liaison avec l'Emploi
S.E.S.E.F :	Service d'Evaluation et de Suivi de la Formation
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.
CNTU :	Commission Nationale pour l'UNESCO au Tchad

RESUME DU PAN/EPT

Le Tchad a inscrit, dès le début de la décennie 90, la valorisation des ressources humaines au premier rang de ses priorités. Ainsi, le pays a adopté, en accord avec ses partenaires au développement, la **stratégie nationale d'éducation et de formation en liaison avec l'emploi (EFE)**, à l'issue de la consultation sectorielle organisée en novembre 1990 à N'Djaména. Cette stratégie tire son fondement du Plan d'Orientation définissant les options de politique économique et sociale du Tchad à l'horizon 2000. Elle poursuit un double objectif :

- une Stratégie à but qualitatif visant l'amélioration du rendement du système par la revitalisation des structures d'éducation et de formation existantes ;
- une Stratégie à but quantitatif visant une expansion modérée des effectifs scolaires et universitaires, qui assure en permanence l'ajustement de la croissance des effectifs aux réalités démographiques, économiques et socioculturelles du pays.

Les objectifs et le plan d'action de cette stratégie EFE mise en oeuvre depuis 1993 ont été améliorés, consolidés et renforcés lors de la Réunion Sectorielle Education - Formation, tenue en janvier 2000 à N'djaména, dans le cadre du suivi de la Table Ronde de Genève IV à l'issue de laquelle les orientations stratégiques du secteur de l'éducation et de la formation ont été définies au titre du **Programme d'Action de l'Education et de la Formation (PAEF)** pour la période 2000 - 2004. L'objectif général du PAEF est d'assurer la promotion des ressources humaines par l'éducation et la formation, afin de créer les conditions permettant aux populations de jouer effectivement leur rôle de moteur dans le processus de développement socio-économique du pays. Ce programme a visé au renforcement de l'accès et de l'équité en portant le taux brut de scolarisation de 67,4% au cours de l'année scolaire 1998-1999 à 81,32 % en 2004. Au PAEF, va succéder le **Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education au Tchad (PARSET)** qui couvre la période 2002 à 2015 et dont l'entrée en vigueur a eu lieu le 18 décembre 2003.

Le **PARSET** tire ses fondements des orientations stratégiques de la Réunion Sectorielle sur l'Education et la Formation sus-mentionnée, des engagements pris par le Tchad lors du Forum Mondial sur l'Education de Dakar en avril 2000 et du Sommet de Bamako (novembre 2000) sur la Stratégie d'Accélération de la Scolarisation Pour Tous à l'horizon 2015 dans les pays.

Elaboré avec l'appui de la Banque Mondiale, il se déroulera en trois phases :

- la première phase (2002-2006) vise à améliorer l'équité, la qualité et l'efficacité de l'éducation, renforcer et réhabiliter des infrastructures scolaires, expérimenter des programmes d'alphabétisation, de santé scolaire, d'appui à la petite enfance et de radio interactive et, enfin, renforcer les capacités de planification, de gestion et de pilotage du programme ;
- La deuxième phase (2006-2010) est conçue comme une phase d'élargissement du Programme et ;
- la troisième (2010-2015), celle de sa consolidation pour atteindre l'objectif de l'Education Pour Tous (EPT).

Le **PAN/EPT** tient lieu de document de politique éducative pour les secteurs couverts par l'éducation pour tous. Il se présente comme un cadre général à l'intérieur duquel les programmes et des projets spécifiques seront mis en oeuvre et plus particulièrement le **PARSET** et le **Programme d'Appui à l'Enseignement Bilingue (PAEB)** soutenu par la Banque Islamique de développement.

Force est de reconnaître cependant que l'EFE comme le PAEF, exécutés au courant de la décennie 90 en conformité avec les recommandations de la Conférence Mondiale sur l'Education Pour Tous (EPT) à l'horizon 2000 n'ont pas tenu leurs promesses comme l'a souligné l'évaluation de la stratégie EFE effectuée en 1998.

En dépit des efforts accomplis, la scolarisation universelle est encore loin d'être acquise. Il se dégage qu'au regard des objectifs de Jomtien, le Tchad accuse un retard considérable en terme d'accès à l'éducation :

- L'encadrement de la petite enfance et l'éducation de base non formelle sont encore à un stade embryonnaire ;
- Au primaire, le taux brut de scolarisation est passé 46,1% à 75,4% (dont 59,9 % pour les filles) entre 1993/1994 et 2000/2001;
- Les filles sont largement sous représentées dans l'ensemble du système avec seulement 38,72% des effectifs au primaire en 2000/2001 ;
- Au niveau de l'éducation des adultes, un fort taux d'analphabétisme persiste et atteint 74,5% de la population concernée dont 87,5% pour les hommes et 59,4% pour les femmes en 2000/2001 ;
- Au secondaire général, le taux brut de scolarisation se situe à 18,5% pour les garçons et seulement 5,3% pour les filles ; celles-ci ne représentaient que les 21,1% des effectifs en 1999/2000 et 23,1 en 2000/2001 ;
- Dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, on n'a dénombré en 2000/2001 que 2 265 élèves (dont 349 dans les collèges techniques, 1 659 dans les lycées et 257 dans les centres d'apprentissage). Les filles ne constituent que les 30% des inscrits en 2000/2001, soit 700 filles pour 1 565 garçons.
- Dans l'enseignement supérieur, il n'est enregistré que 6 765 étudiants en 1999/2000.
- On ne compte que 54% de femmes dans le sous-secteur Alphabétisation en 1999/2000 et 14,2% dans l'Enseignement Supérieur.
- Outre les filles, les nomades et les enfants nécessitant une protection spéciale sont les principaux laissés pour compte du système éducatif, des actions pertinentes n'ayant pas été menées en leur faveur.
- Les performances scolaires demeurent très faibles à tous les paliers du système

Les mêmes causes responsables des faiblesses au niveau des effectifs se retrouvent à tous les niveaux :

- Des fortes disparités observées aussi bien par rapport aux genres que par rapport aux régions ;
- Une insuffisance d'infrastructures ;
- Une sous-qualification des personnels d'encadrement pédagogique conduisant à un recours massif à des maîtres dits communautaires, sans formation pédagogique et qui représentent 56% des effectifs en 2000/2001.
- Des programmes inadaptés et dépassés ;
- L'insuffisance des manuels et des matériels didactiques qui par ailleurs sont généralement conçus hors du contexte tchadien ;
- Des matériels didactiques inadaptés et insuffisants ;
- Des rendements interne et externe extrêmement faibles et caractérisés par des taux très élevés de redoublement et d'abandon.

En faisant siennes les résolutions pertinentes du Cadre d'Action de Dakar, le Gouvernement du Tchad confirme ainsi son engagement à consentir des efforts supplémentaires en vue de poursuivre cette entreprise fondamentale qui vise à offrir une éducation gratuite, universelle et de qualité à tous, en particulier aux filles et aux enfants issus de milieux défavorisés ou ayant des besoins éducatifs spéciaux. Dans le même ordre d'idées, il faut rappeler que dans cette perspective, les chefs d'Etat du Burkina-Faso, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Tchad se sont engagés au cours de la Conférence au sommet sur la stratégie d'accélération de l'EPT tenue à Bamako en novembre 2000 à :

- Accroître substantiellement la part du PIB consacrée à l'éducation avec un objectif d'au moins 4% d'ici à l'an 2015 ;
- Accorder au moins 50% du budget de l'éducation au développement de l'éducation de base ;
- Introduire progressivement l'utilisation des langues nationales dans les systèmes éducatifs en vue de promouvoir leur développement ;
- Entreprendre des réformes pour une redéfinition des priorités, une ré-allocation des budgets et un partage de responsabilités de l'éducation entre l'Etat, les communautés et les collectivités, dans le cadre d'une gestion décentralisée renforçant l'autonomie des écoles, tout en soulignant la responsabilité de l'Etat dans le financement de l'éducation.

Les faiblesses et les écarts soulignés sont autant de points d'appui sur la base desquels les options, les objectifs et les stratégies du PAN/EPT sont définis.

Les grandes options de politique d'éducation pour tous sont celles définies par le Gouvernement dans sa lettre de politique sectorielle d'éducation dans le cadre de la mise en œuvre du PARSET. Le PAN/EPT est une traduction dans les faits de cette politique éducative.

L'ordre des priorités qui place l'éducation de base en première position suivie de l'enseignement technique et professionnel est celui déjà retenu dans la stratégie EFE.

Toutefois, dans le cadre de l'EPT, un accent particulier est mis sur le Développement intégral du Jeune Enfant avec une double préoccupation pour l'encadrement de la petite enfance et l'éducation parentale.

La promotion de la Scolarisation des filles entamée au cours de la décennie 90 sera poursuivie et renforcée à tous les niveaux du système.

Une attention sera accordée au Renforcement des capacités de planification, de gestion et de pilotage des Ministères en charge de l'EPT ainsi qu'au renforcement de la déconcentration et de la décentralisation.

En matière d'objectifs, l'EPT vise d'une manière générale à assurer à tous (enfants, jeunes, adultes, femmes et hommes) une éducation de base de qualité, gratuite, souple et accessible d'ici 2015 afin de créer les conditions permettant aux populations de jouer effectivement leur rôle de moteur dans le processus de développement socio-économique du pays.

Par rapport aux sous- secteurs prioritaires, le pays cherchera à atteindre :

- Un taux d'encadrement de 50% de la petite enfance contre 2,4% aujourd'hui. Le nombre d'enfants concernés sera d'environ 1 300 000 ;
- Dans l'Enseignement Élémentaire, 100% de scolarisation des enfants en âge scolaire avec une parité entre garçons et filles ;
- Au niveau de l'Alphabétisation, 500 000 adultes des deux sexes ;
- Au niveau de l'éducation de base non formelle : 15 000 enfants des deux sexes de 10 à 14 ans à encadrer dans les CEBNF ;
- Au niveau de l'Enseignement secondaire, faire passer :
 - o la proportion des filles, de 21,1% en 1999/ 2000 à 30% en 2005 pour atteindre 50% en 2015 ;
 - o le taux de transition du CM2 en 6^{ème} de 47% en 1999/2000 à 70% en 2015 ;
 - o le taux brut de scolarisation de 12% en 1999/2000 à 30% pour le même horizon.

Quant aux stratégies , elles sont distinguées en stratégies de mise en œuvre du plan EPT et en stratégies d'atteinte des objectifs de l'EPT.

Celles afférentes à la mise en œuvre concernent :

- Le cadre d'élaboration ;
- Le cadre d'adoption ;
- La diversification et la rationalisation de l'allocation des ressources ;
- Les mécanismes de mise en œuvre, de pilotage et de suivi.

la diversification et la rationalisation de l'allocation des ressources fera intervenir les principales actions suivantes :

- l'encouragement de la participation des populations à la construction et au fonctionnement des écoles ;
- le soutien du secteur privé par des mesures incitatives appropriées pour accroître sa participation au développement et au financement de l'éducation ;
- le développement d'un cadre de politique pour renforcer la coopération entre Ministères, ONG, Société civile et autres instances, afin de mieux coordonner leur contribution ;

- la sensibilisation des partenaires techniques et financiers en vue de leur contribution au financement de l'éducation et de la formation ;
- la mobilisation des privés pour une contribution accrue à la prise en charge des dépenses éducatives ;
- l'association des partenaires économiques au financement de la formation et de la recherche ;
- l'implication des partenaires décisionnels à la construction d'un minimum d'infrastructures pour la mise en œuvre et la gestion de la décentralisation à différents niveaux.

Un mécanisme de mise en œuvre, de suivi et de pilotage du PAN/EPT est mis en place à travers un comité créé à dessein conformément à l'Arrêté N° 3053/PM/2001 du 27 novembre 2001. Il est investi des missions dévolues au Comité Technique de Suivi (CTS) de la Réunion Sectorielle sur l'Education et la Formation telles que définies par l'Arrêté N° 30/PM/00 du 11 mai 2000.

Le Comité de Pilotage est doté d'un secrétariat permanent qui est chargé d'assurer la diffusion de l'information, la préparation et l'organisation des réunions statutaires du Comité National de l'Education pour Tous (CNEPT), la rédaction des rapports et des comptes-rendus. Le Comité de pilotage doit veiller d'une part à l'application des décisions du CNEPT et, d'autre part, au suivi des engagements des différents partenaires.

Le Secrétariat du Comité Technique est assuré par le Secrétariat Exécutif du CONEFE, qui est renforcé par la désignation d'un Secrétaire Permanent de l'EPT.

Avec l'implication du Secrétariat Exécutif du Comité pour l'Education et la Formation en liaison avec l'Emploi, le PAN/EPT s'appuie sur un mécanisme existant et qui du reste a acquis une longue expérience en matière de pilotage de politiques éducatives dans le pays.

Les stratégies propres à l'atteinte des objectifs de l'Education Pour Tous sont regroupées autour de trois axes principaux qui sont :

- l'amélioration de l'accès et de l'équité ;
- l'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages ;
- le renforcement des capacités de planification de gestion et de pilotage du système ;

Chaque axe constitue une stratégie globale d'intervention et comporte plusieurs actions qui lui donneront un contenu réel.

L'amélioration de l'accès et de l'équité passe par des mesures suivantes :

- la rationalisation de l'offre d'éducation ;
- la construction et l'équipement des infrastructures scolaires
- la mise en oeuvre des mesures incitatives en faveur des mères et des familles démunies ;
- la promotion de l'éducation des filles
- la promotion de l'éducation des groupes à risques : les nomades et les enfants nécessitant une protection spéciale ;
- l'élimination des disparités régionales ;
- le soutien aux écoles communautaires ;
- la création de filières courtes dans l'Enseignement Technique.

L'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages sera rendue effective par :

- Le renforcement des compétences des enseignants ;
- La rénovation des programmes d'enseignement et de formation ;
- la promotion des formules pédagogiques appropriées et de méthodes pédagogiques actives et participatives ;
- La promotion du bilinguisme et des langues nationales dans les premiers niveaux d'enseignement ;
- Le développement des compétences de la vie courante avec un accent particulier sur la prévention du VIH/SIDA, la prévention et la résolution pacifique des conflits, la promotion des droits humains, le respect de l'environnement, l'éducation à la vie familiale et en matière des populations ;
- l'élaboration d'une nouvelle politique éditoriale ;
- L'évaluation des apprentissages.

le renforcement des capacités de planification de gestion et de pilotage du système nécessitera :

- Le renforcement des capacités institutionnelles ;
- Le renforcement du partenariat. ;
- Le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation qui se traduira pour l'essentiel par un transfert de compétences, notamment en matière de gestion des enseignants. Ceci implique d'une part une préparation techniques des personnels d'encadrement et d'autre part l'édification des locaux à usage de bureaux pour les structures déconcentrées en charge de l'EPT, ainsi que la mise à disposition des moyens matériels et financiers nécessaires à leur fonctionnement.

Les principes qui ont guidé l'élaboration du PAN/EPT sont notamment :

- La prise en compte des programmes majeurs et des projets consacrés à la rénovation du système éducatif en cours d'exécution ;
- l'utilisation d'une approche participative et intersectorielle ;
- les leçons tirées des expériences passées dans les propositions de nouvelles stratégies complémentaires ou carrément nouvelles.

Les principaux gages de succès sur lesquels repose le PAN/EPT du Tchad sont les suivants :

- Une volonté politique ferme exprimée en faveur des Droits de l'Enfant et de la Femme ;
- La forte mobilisation des initiatives communautaires en faveur de l'éducation ;
- l'approche partenariale prônée par le Tchad dans la formulation et la mise en œuvre des politiques éducatives ;
- La mise en œuvre d'une approche intersectorielle au profit de l'éducation ;
- L'introduction des nouvelles stratégies de mise en œuvre des politiques sectorielles.

Cependant, au regard des nombreux embûches relevés, le succès de l'EPT dépendra aussi et surtout d'un certain nombre de paramètres qu' il importe de souligner :

- La cohérence et l'efficacité de son dispositif de gestion ;
- La place et le rôle qu'auront effectivement à jouer les communautés dans la définition et la mise en œuvre des politiques éducatives, l'élaboration des curricula et l'appui conséquent aux établissements scolaires ;
- La mobilisation effective des ressources au regard de l'extrême pauvreté et de la précarité des conditions de vie des larges couches de la population aussi bien en zones rurales que dans les milieux urbains ;
- Le respect des engagements pris par les différents partenaires, notamment l' Etat et les partenaires tant intérieurs qu'extérieurs ;
- La poursuite du processus de décentralisation et de déconcentration de la gestion du système éducatif.

Les trois axes stratégiques adoptés par le Gouvernement en matière de politique éducative à savoir l'amélioration de l'accès et de l'équité, l'amélioration de la qualité des conditions d'enseignement et d'apprentissage et le renforcement des capacités de planification, de gestion et de pilotage avec un accent particulier sur le partenariat se recoupent bien avec les six objectifs définis dans le Cadre d'Action de Dakar.

Dans le même ordre d'idées, les principales lignes d'activités et les quelques stratégies spécifiques par sous secteur permettent d'affirmer que les stratégies arrêtées par le Plan d'Action de Dakar seront bel et bien mises en œuvre dans le cadre de l'exécution du PAN/EPT du Tchad.

Les opérations retenues pour la période 2004-2015 sont structurées en programmes cohérents par rapport à leur nature, leurs stratégies et leurs modalités de mise en œuvre. Chaque sous-programme contribue à la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs spécifiques de la stratégie de développement des secteurs impliqués dans l'EPT.

Le PAN/EPT comporte ainsi huit programmes prioritaires pour un coût global de **623 056 004 000 milliards de Francs CFA, soit (1 038 426 673 de dollars US)** d'investissements.

Parmi les huit programmes à mettre en œuvre, *celui du développement de l'Education de base incluant Enseignement Elémentaire, l'Education de base non formelle et l'Alphabétisation demeure le plus important. Les trois sous-volets totalisent à eux seuls 341 721 290 000 de FCfa et représentent les 55 % de l'ensemble des coûts.*

L'encadrement de la petite enfance occupe également une place importante avec 3,85 % des investissements.

Le renforcement de l'accès et de l'équité et l'amélioration de la qualité mobilisent les 52, 45 % des prévisions des dépenses. Les volets « renforcement des capacités institutionnelles et renforcement des capacités de planification et de gestion » se partagent les 47, 55 % restants de la part du budget global.

Le tableau détaillé des coûts par sous-programme est fourni en annexe, au chapitre consacré aux coûts et investissements.

Les ressources du PAN/EPT proviennent de trois sources principales : Les communautés (5% des coûts), le Gouvernement (20% des coûts) et les partenaires techniques et financiers (75% des coûts). Le tableau ci-dessous fait apparaître la répartition des montants par partenaire.

REPARTITION DES COÛTS

Montants Partenaires	Montants en millions de FCFA	%	Montants en millions de Dollars US
Partenaires techniques et financiers	467 292	75	778, 820
Gouvernement	124 611, 2	20	207, 685
Communautés	31 152, 8	5	51, 921
Total	623 056	100	1 038, 426

Coût global des opérations selon les sous-programmes
(en millions de F Cfa)

PROGRAMMES	Renforcement de l'accès et de l'équité	Amélioration de la qualité	Renforcement des capacités institutionnelles	Renforcement des capacités de planification^o et de gestion	Total des opérations
Développement intégral du jeune enfant	21 633,36	2 265,61	95,84	0	23 994, 81
%	90,15%	9,44 %	0,41 %	0,00 %	3,85 %
Enseignement élémentaire	129 662,62	29 480,18	27 126,46	117 360	303 629,26
%	42,7%	9,71%	8,94%	38,65 %	48, 73 %
Education de base non formelle	2 875,32	3 249,40	93,8	0	6 218,52
%	46,24 %	52,25 %	1,51 %	0 %	1,00 %
Alphabétisation	995,60	26 994,43	3 883,48	0	31 873,51
%	3,12 %	84,70 %	12,18 %	0 %	5,12 %
Enseignement Secondaire. Tech. et Format ^o Profes.	15 032,384	11 326,76	97,8	29 340	55 796,95
	26,94	20,30%	0,18%	52,58%	8,95 %
Enseignement secondaire général	19 902,3	63 373,3	12 387,34	48 900	144 562,94
%	13,77 %	43,84 %	8,57%	33,82%	23,20 %
Renforcement des capacités de planification, de gestion et de pilotage, niveau central	0	0	0	55 822, 72	55822, 72
%	0,00%	0,00%	0,00%	100 %	8, 96 %
Renforcement du partenariat	0	0	1 157, 3	0	1 157, 3
%	0,00 %	0,00 %	100 %	0,00 %	0, 19 %
Total investissements	190 101, 584	136 689,68	44 842, 02	251 422, 72	623 056
%	30, 51 %	21, 94 %	7, 20%	40, 35%	100 %

INTRODUCTION

En avril 2000, il s'est tenu à Dakar un forum international sur l'Éducation Pour Tous (EPT). Ce forum a adopté un certain nombre de recommandations dont l'élaboration d'un Plan d'Action National d'Éducation pour Tous (PAN/EPT) par pays, couvrant la période 2000-2015.

Le cadre d'action de Dakar auquel ont souscrit les pays participants s'est fixé les 6 (six) objectifs ci-après :

- 1°- Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;
- 2°- Faire en sorte que, d'ici à 2015, tous les enfants, en particulier les filles, les enfants en difficulté et ceux qui appartiennent à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;
- 3°- Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante ;
- 4°- Améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;
- 5°- Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite ;
- 6°- Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

Parallèlement, une douzaine de stratégies ont été retenues en vue de l'atteinte de ces objectifs. Elles sont énoncées comme suit :

- Susciter aux niveaux national et international, un puissant engagement politique en faveur de l'éducation pour tous, définir des plans d'actions nationaux et augmenter sensiblement l'investissement dans l'éducation de base ;
- Promouvoir des politiques d'EPT dans le cadre d'une action sectorielle durable et bien intégrée, clairement articulée avec les stratégies d'élimination de la pauvreté et de développement ;
- Faire en sorte que la société civile s'investisse activement dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de stratégies de développement de l'éducation ;
- Mettre en place des systèmes de gestion et de gouvernance éducatives réactifs, participatifs et responsables ;
- Répondre aux besoins des systèmes éducatifs touchés par les conflits, les catastrophes naturelles et l'instabilité et conduire des programmes d'éducation selon des méthodes qui soient de nature à promouvoir la compréhension mutuelle, la paix et la tolérance et contribuer à prévenir la violence et les conflits ;

- Mettre en œuvre des stratégies intégrées pour l'égalité des sexes dans l'éducation, qui reconnaissent la nécessité d'une évolution des attitudes, des valeurs et des pratiques ;
- Mettre en œuvre d'urgence, des activités et des programmes d'éducation pour lutter contre la pandémie du VIH/Sida ;
- Créer un environnement éducatif sain et sûr, qui favorise un apprentissage efficace, notamment en fournissant des matériels didactiques de qualité qui permettent à tous les apprenants d'atteindre et de dépasser des niveaux d'acquisition bien définis ;
- Améliorer le statut, le moral et le professionnalisme des enseignants ;
- [Exploiter] les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous ;
- Assurer un suivi systématique des progrès accomplis pour atteindre les objectifs et mettre en œuvre les stratégies de l'EPT au niveaux national, régional et international ;
- S'appuyer sur les mécanismes existants pour accélérer les progrès vers l'éducation pour tous.

Ainsi que le souligne cette dernière stratégie et s'agissant précisément du Tchad, des programmes spécifiques en faveur de l'éducation sont en cours de finalisation et/ou d'exécution. C'est l'occasion de les rappeler succinctement, et ce à partir de cet important point de repère qui est la **stratégie Education - Formation en liaison avec l'Emploi (EFE)** adoptée par le Gouvernement et ses partenaires au développement en 1990. Celle-ci tire son fondement du Plan d'Orientation définissant les options de politique économique et sociale du Tchad à l'horizon 2000. Ce faisant, le Tchad a inscrit depuis cette époque la valorisation des ressources humaines au premier rang de ses priorités marquant ainsi la volonté du Gouvernement de satisfaire le droit légitime des citoyens à l'éducation et à la formation dans la perspective de l'accès à l'emploi rémunéré ou à l'auto-emploi comme l'un des axes majeurs de sa politique de développement.

La Stratégie EFE devait poursuivre un double objectif :

- une Stratégie à but qualitatif visant l'amélioration du rendement du système par la revitalisation des structures d'éducation et de formation existantes ;
- une Stratégie à but quantitatif visant une expansion modérée des effectifs scolaires et universitaires, qui assure en permanence l'ajustement de la croissance des effectifs aux réalités démographiques, économiques et socioculturelles du pays.

En termes de priorités, un accent particulier a été mis sur l'Education de Base, l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle, l'encouragement des initiatives communautaires, la promotion de la scolarisation des filles et des efforts soutenus en faveur des zones déshéritées.

Il a été retenu aussi l'augmentation progressive de la part des dépenses d'éducation dans le budget national et la diversification du financement vers le secteur privé.

Au regard de son contenu, la stratégie EFE est conforme aux recommandations pertinentes de la Conférence Mondiale sur l'Education Pour Tous (EPT) à l'horizon 2000, organisée en mars 1990 à Jomtien (Thaïlande).

Depuis l'exécution de la Stratégie EFE à partir de 1993 et plus particulièrement à l'issue de la réunion de positionnement des partenaires techniques et financiers en juin 1993, le secteur Education et Formation a enregistré des succès et des insuffisances. Il a été évalué en 1998, lors de la tenue de la 4^{ème} Table Ronde de Genève sur le Tchad. Les forces et les faiblesses ont été relevées et des objectifs nouveaux en matière d'éducation et de formation ont été fixés à l'horizon 2004 dans le PAEF. Ces objectifs qui s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) et des perspectives liées à l'exploitation du pétrole sont les suivants :

- améliorer l'accès et l'équité : le taux net de scolarisation qui est estimé à 59,9% en 2000/2001 dont 48,5% pour les filles et 71,1% pour les garçons passera à 100% à l'horizon 2015 ;
- améliorer la qualité et les conditions d'enseignement et d'apprentissage ;
- renforcer les capacités institutionnelles de planification, de gestion et de pilotage ;
- renforcer les capacités de déconcentration et de décentralisation du système éducatif.

Les objectifs et le plan d'action de cette stratégie EFE ont été améliorés, consolidés et renforcés lors de la Réunion Sectorielle Education-Formation, tenue en janvier 2000 à N'Djamena, dans le cadre du suivi de la Table Ronde de Genève IV à l'issue de laquelle les orientations stratégiques du secteur de l'éducation et de la formation ont été définies au titre du **Programme d'Action de l'Education et de la Formation (PAEF) pour la période 2000-2004.**

L'objectif général du PAEF est d'assurer la promotion des ressources humaines par l'éducation et la formation, afin de créer les conditions permettant aux populations de jouer effectivement leur rôle de moteur dans le processus de développement socio-économique du pays.

L'accent a été mis sur l'Enseignement de Base (le primaire, l'éducation de base non formelle, l'alphabétisation) et à l'intérieur, surtout les écoles communautaires, puis sur l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle. A ces programmes prioritaires s'ajoutent l'Enseignement Secondaire Général, l'Enseignement Supérieur et le sous-secteur Culture, Jeunesse et Sports.

De manière générale, le PAEF a eu pour ambition d'améliorer quantitativement et qualitativement le système d'éducation et de formation, en y impliquant l'ensemble des partenaires internes et externes. Il a constitué le document de base de la Réunion Sectorielle sur l'Education et la Formation, tenue à N'djaména, du 18 au 20 janvier 2000.

Au PAEF, va succéder le **Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education au Tchad (PARSET pour la période 2002 à 2015).**

Le **PARSET** tire ses fondements des orientations stratégiques de la Réunion Sectorielle sur l'Education et la Formation, des engagements pris par le Tchad lors du Forum Mondial sur l'Education de Dakar en avril 2000 et du Sommet de Bamako sur la Stratégie d'Accélération de la Scolarisation Pour Tous en 2015.

Elaboré avec l'appui de la Banque Mondiale, il se déroulera en trois phases :

- 1 - la première phase (2002-2006) vise à : améliorer l'équité, la qualité et l'efficacité de l'éducation ; renforcer et réhabiliter des infrastructures scolaires, expérimenter des programmes d'alphabétisation et des centres d'éducation non formelle, de santé scolaire, d'appui à la petite enfance et de radio interactive et, enfin, renforcer les capacités de planification, de gestion et de pilotage du programme ;
- 2 - La deuxième phase (2006-2010) est conçue comme une phase d'élargissement du Programme et ;
- 3 - la troisième (2010-2015), celle de sa consolidation pour atteindre l'objectif de l'Education Pour Tous (EPT).

Au plan stratégique, le PARSET s'attaque aux problèmes d'accès et d'équité, de qualité et de gestion auxquels est confronté le secteur de l'Education Nationale au Tchad. Les objectifs tracés pour la prochaine décennie consistent à poursuivre l'effort de scolarisation déjà entamé, avec un accent particulier pour l'amélioration du niveau d'inscription des filles. Il est prévu d'atteindre un taux d'admission de 90% en première année du primaire en 2002-06 dont 75% pour les filles contre 64% en 1998-99 et de 96% à

la fin de la deuxième phase (2009-10) avec un taux de 85% pour les filles. L'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement permettra d'atteindre la moyenne des taux de survie en 6^{ème} année des pays de la région de l'Afrique de l'Ouest autour de 63% à la fin de la première phase vers 2006 et d'atteindre la moyenne actuelle des pays de l'Afrique du Nord à la fin de la seconde, soit 82%, avec une expansion modérée des effectifs à l'entrée du premier cycle de l'enseignement secondaire.

L'amélioration de l'encadrement en quantité et en qualité constitue un important axe d'intervention de la politique de promotion de l'enseignement élémentaire durant les prochaines années.

L'ordre des priorités qui place l'éducation de base en première position, suivie de l'enseignement technique et professionnel, est celui déjà retenu dans la stratégie EFE et le PAEF et réaffirmé par le Gouvernement dans sa lettre de politique sectorielle d'éducation dans le cadre de la mise en œuvre du PARSET¹. Face à la demande sociale d'éducation de plus en plus pressante et devant les difficultés éprouvées par l'Etat, les communautés et initiatives privées ont pris des mesures pour assurer le fonctionnement du système éducatif en créant des écoles, en construisant des locaux, en recrutant des enseignants et en prenant en charge le fonctionnement des écoles. C'est ainsi que pour préserver et renforcer cette dynamique, le Ministère de l'Education Nationale a conclu un Protocole d'Accord avec la Fédération Nationale des Associations des Parents d'Elèves au Tchad (FENAPET) en vue de développer le cadre partenarial. Afin de soutenir la FENAPET, le Gouvernement a décidé de lui octroyer des subventions, en créant l'Agence pour la Promotion des Initiatives en Education (APICED). Cette Agence a pour mission, entre autres, de renforcer les capacités d'intervention des APE et leur participation à la scolarisation des enfants, avec la contribution active des ONG du secteur.

Il est prévu également, dans le cadre de ce programme, la création et la prise en charge du fonctionnement du Centre National des Curricula (CNC) ayant la responsabilité du développement des programmes et des manuels scolaires tchadiens, bilingues et de qualité.

Le PAN/EPT tient lieu de document de politique éducative pour les secteurs couverts par l'éducation pour tous dans la mesure où il trace les principales orientations du pays en la matière. Il se présente comme un cadre général à l'intérieur duquel les programmes, et plus particulièrement le PARSET et le Programme d'Appui à l'Enseignement Bilingue (PAEB) seront mis en œuvre.

- Il faut souligner qu'en faisant siennes les résolutions pertinentes du Plan d'Action de Dakar, le Gouvernement du Tchad confirme ainsi son engagement à consentir des efforts supplémentaires en vue de poursuivre cette entreprise fondamentale qui vise à offrir une éducation gratuite, universelle et de qualité à tous, en particulier, aux filles et aux enfants issus de milieux défavorisés ou ayant des besoins éducatifs spéciaux. Au demeurant, il faut avoir à l'esprit que la Constitution du Tchad du 31 mars 1996 stipule que : **« Tout citoyen a droit à l'instruction. L'enseignement public est laïc et gratuit...L'enseignement fondamental est obligatoire » (article 35).**

Les projets et les programmes ci-haut rappelés constituent autant de mesures prises par le pays pour parvenir à cet idéal. Les écarts parfois énormes constatés sont liés à des contraintes essentiellement d'ordre financier et matériel qui limitent cette volonté de scolarisation massive. Le caractère gratuit de l'enseignement se traduit concrètement par le fait qu'aucune exclusion ne peut être prononcée à l'encontre d'un enfant dont les frais de scolarité ne peuvent être honorés par des parents ou des tuteurs pour des raisons évidentes. L'élève qui se retrouve dans cette situation est automatiquement pris en charge par l'administration de son établissement en concertation avec le bureau de l'association des parents d'élèves. A ajouter que pour le cas des filles, la tendance est à la réduction, voire à la suppression des coûts par rapport aux montants payés par les garçons.

¹ 1 Lettre de politique sectorielle d'éducation du 08 mars 2002 signée respectivement par le Ministre de l'Education Nationale et le Ministre de la Promotion Economique et du Développement.

A rappeler que, dans cette perspective, les chefs d'Etat du Burkina-Faso, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Tchad se sont engagés au cours de la Conférence au sommet sur la stratégie d'accélération de l'EPT tenue à Bamako en novembre 2000 à :

- Accroître substantiellement la part du PIB consacrée à l'éducation avec un objectif d'au moins 4% d'ici à l'an 2015 ;
- Accorder au moins 50% du budget de l'éducation au développement de l'éducation de base , il était autour de 45% en 2000;
- Introduire progressivement l'utilisation des langues nationales dans les systèmes éducatifs en vue de promouvoir leur développement ;
- Entreprendre des réformes pour une redéfinition des priorités, une réallocation des budgets et un partage de responsabilités de l'éducation entre l'Etat, les communautés et les collectivités, dans le cadre d'une gestion décentralisée renforçant l'autonomie des écoles, tout en soulignant la responsabilité de l'Etat dans le financement de l'éducation.

Le Plan d'Action National EPT est une réflexion qui vise à identifier les voies et moyens devant permettre au Gouvernement de renforcer le processus de développement des secteurs impliqués dans l'EPT conformément au Cadre d'Action de Dakar.

Il est structuré en six (6) chapitres, à savoir :

1. Le cadre général du Pays ;
2. Le diagnostic du système éducatif ;
3. Les options prioritaires en matière d'EPT pour le Tchad ;
4. Les objectifs de l'EPT pour le Tchad ;
5. Les stratégies de mise en œuvre de la politique de l'EPT ;
6. Les objectifs spécifiques et actions par programme ;

Le document comporte cinq (5) annexes :

1. Les coûts des investissements par programme ;
2. Le cadre logique du plan d'Action de l'Education pour Tous ;
3. Quelques tableaux du modèle de simulation des données statistiques ;
4. Un lexique des concepts clés employés ;
5. Une bibliographie

Le Tchad, 5^{ème} pays le plus vaste du continent africain avec une superficie de 1 284 000 km² est situé entre les 8^{ème} et 14^{ème} degrés de latitude Nord et les 14^{ème} et 24^{ème} degrés de longitude Est. Il est limité au Nord par la Libye, à l'Est par le Soudan, au Sud par la République Centrafricaine et à l'Ouest par le Niger, le Nigeria et le Cameroun. C'est un pays enclavé, sans débouchés maritimes. Le port le plus proche de ses frontières, Douala au Cameroun, se situe à 1 600 kilomètres. Le pays se caractérise par des conditions climatiques hostiles. Son sous-sol riche en minerais dont le plus connu est le pétrole qui vient d'entrer dans sa phase d'exploitation. Néanmoins, le sol est exposé à une dégradation importante due à la désertification.

Du nord au sud, trois zones climatiques partagent le pays :

- la zone saharienne (780 000 km²) avec une pluviométrie de 300 mm par an ;
- la zone sahélienne (374 000 km²) avec 200 à 500 mm de pluie par an ;
- la zone soudanienne (130 000 km²) avec 500 à 1200 mm de pluie par an.

Au plan démographique, la population tchadienne est estimée à 7,8 millions d'habitants² en 2003, alors qu'elle était de 6,3 millions en 1993.³ Elle est très dispersée et inégalement répartie sur l'ensemble du territoire. A l'ancienne préfecture du Borkou Ennedi Tibesti (BET), la densité est de 0,1 habitant au km², alors qu'elle est de 54 au Logone Occidental. Ainsi, la densité moyenne est estimée à 5,6 habitants par km² avec une forte majorité rurale (plus de 80%). Les jeunes de 0 à 14 ans représentent 47,95% de la population.

Le pays est soumis à une croissance rapide de sa population (2,5% de taux d'accroissement moyen annuel) et, une fécondité très forte (6,6 enfants, en moyenne par femme en âge de procréer).

En matière de santé, le Tchad est l'un des pays où la situation sanitaire de la population est précaire. L'espérance de vie est de 48 ans alors qu'elle était de 50,3 en 1993. Les pathologies dominantes sont le paludisme, les diarrhées, les infections respiratoires aiguës, la rougeole, le tétanos, la bilharziose, la méningite et la pathologie de la grossesse néonatale. La malnutrition demeure endémique parmi les enfants de moins de 5 ans. La pandémie du SIDA sévit dans le pays où l'on dénombre 16 973 cas notifiés avec une prévalence nationale d'environ 8% en fin 2002. Les jeunes sont les plus touchés avec 53,35% des cas. En fin 1999, quelques 2 600 enfants d'âge scolaire ont perdu leur instituteur à cause du SIDA (UNICEF).

Les indicateurs de base du secteur de l'eau potable montrent que les conditions précaires d'hygiène constituent les principales causes de morbidité et de mortalité au sein des populations. On estime que seulement 30% environ de la population a accès à l'eau potable.

Au plan politique, on notera que le Tchad a accédé à l'indépendance le 11 août 1960. Cinq ans seulement après, le pays connaîtra une succession des crises politico-militaires qui va entraver son développement économique, social et culturel. On notera cependant qu'il a amorcé résolument le processus démocratique avec l'organisation de la Conférence Nationale Souveraine en 1993, l'adoption d'une nouvelle constitution en 1996, la tenue des élections présidentielles en 1996 et en 2000, et des législatives en 1997 et en 2002.

Sur le plan administratif, le pays connaît un nouveau découpage en 2002. On compte 18 Régions (y compris la ville de N'djaména) , 54 Départements (y compris les 10 arrondissements de la ville de N'djaména), 208 sous-préfectures. La nouvelle constitution

211

²Projection de la population du Tchad 2000-2005, Direction de la Coordination des Activités en matière des Populations (DCAP), Avril 2003.

prévoit une forte décentralisation en vue de permettre un meilleur rapprochement entre l'administrateur et l'administré. Cette option vise l'autonomie de la population dans ses actions de développement.

Sur le plan économique, le Tchad est tributaire de l'agriculture et de l'élevage. Il est exposé aux aléas climatiques dont les grandes sécheresses des années 1973 et 1984. La culture du coton constitue, à côté de l'élevage, la principale ressource de base de l'économie. Toutefois, il est prévu à compter de 2003, d'importantes ressources qui proviendront de l'exploitation du pétrole de Doba et de l'installation d'une mini-raffinerie à N'djamena alimentée par le pétrole de Sédigui au centre Ouest.

Mais actuellement, le Tchad est confronté à des défis majeurs qui sont de trois ordres :

- écologique avec l'avancée du désert, les déficits chroniques en pluviométrie, des vagues de sécheresse ;
- politique et social par la persistance des clivages ethniques et régionalistes ;
- économique et financier par la baisse de la production agricole et une diminution des ressources financières liée à une rude concurrence de ses produits d'exportation au niveau international, en particulier le coton.

Face à ces défis, le Gouvernement tchadien a axé sa politique et sa stratégie de développement du pays sur la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations. Les grandes options retenues sont : (i) la consolidation de la stabilité financière et les réformes économiques, (ii), la valorisation des ressources humaines, (iii) le désenclavement du pays et la correction des déséquilibres régionaux et (iv) la réforme des structures de l'Etat.

Au cours de la période de 1995 à 2000, le volume du PIB a évolué en hausse. Il est passé de 718 à 1017 milliards de Francs CFA, soit un taux d'accroissement moyen de 7,2%. Cette croissance a engendré dans la même période des améliorations du PIB/habitant eu égard au rythme de la croissance démographique. Avec un PIB/H estimé à 156 000 F CFA (soit 214 US \$) en 2002, le Tchad est classé parmi les pays les plus pauvres du monde. Selon l'Indice de Développement Humain (IDH), il est classé au 167^{ème} rang sur 174 en 2002. Au vu des résultats de l'enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad (ECOSIT), réalisée en 1995, plus de 54 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

La structuration des services opérés au sein du Ministère des Finances et de l'Economie et les réformes introduites dans la politique fiscale et douanière ont significativement contribué à l'amélioration des recettes courantes de l'Etat. De 1995 à 2000, ces recettes ont connu une augmentation de 11,1% en moyenne par an. En termes de PIB, ces recettes représentent 7,4% du PIB en 1995, 9% en 1999 et 7,9% en 2000. En même temps, les dépenses de l'Etat sont restées stagnantes au cours de la période 1996-1998.

Afin de consolider les acquis en matière de stabilité macro-économique, le Gouvernement a conclu un deuxième programme 1999-2002, au titre de facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Ce programme approuvé par le FMI en janvier 2000 vise les objectifs suivants :

- Assurer un taux de croissance du PIB d'au moins 5% sur la période 2000-2002 ;
- Maintenir l'inflation autour de 3% ;
- Dégager un excédent du solde primaire courant de 1,4% d'ici à 2002 ;
- Ramener le déficit extérieur courant hors pétrole et dons de 20% du PIB en 1999 à 15,6% en 2002.

Par ailleurs, le Tchad vient de bénéficier d'un allègement de sa dette extérieure dans le cadre de l'Initiative en Faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE). L'encours de la dette par rapport au PIB reste à peu près stable avec une légère tendance à la baisse. Il passe de 393,3 milliards de F CFA en 1994 à 577,5 milliards en 1998, soit 60% du PIB en 1994 et 55% en 1998. La situation éducative sera largement développée au chapitre suivant.

TABLEAU 1 : Quelques données socio-économiques 2000/01

N°	DESIGNATION	DONNEES
01	Développement humain Rang de l' IDH Espérance de vie à la naissance Produit Intérieur Brut/hbt	167 ^{ème} /174 45,7 ans 214 US \$)
02	Démographie et santé Population totale Taux brut de natalité Taux brut de mortalité Taux de mortalité infantile Taux de croissance de la population Taux d'urbanisation	7,8 millions 41% 105/00 194/00 2,4 % 21,4 %
03	Education Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire(2000-2001) Taux net de scolarisation (TNS) au primaire (2000-2001) Taux brut d'admission en 1 ^{ère} année au primaire Taux d'alphabétisation des adultes	75,4 % 59,9% 84,1 % 33 %
04	Genre TBS des filles au primaire TBS des garçons au primaire Taux net de scolarisation (TNS) des garçons au primaire Taux net de scolarisation (TNS) des filles au primaire Taux d'alphabétisation des femmes Taux d'alphabétisation des hommes Participation politique (les femmes parlementaires).	58,9 % 91,5 % 71,1% 48,5% 23 % 45,5 % 2,4 %
05	Environnement Superficie Climat Principaux cours d'eau : Principaux Lacs : Ressources en eau : Accès à l'eau potable :	1 284 000 km ² Tropical, chaud et sec Chari, Logone Lac Tchad (900 km ² , Lac Fitri (420 km ²) Eaux souterraines : 263 à 455 milliards m ³ /an Environ 30 %
06	Société Religions principales : Langues officielles :	Christianisme, Islam, Animisme Français, Arabe

Sources : Annuaire statistiques 2000/01 ; Bilan Commun de pays au Tchad 2000 ; INSED ; Enquête Démographique de Santé au Tchad 1997 et Rapport Mondial sur le Développement Humain (IDH) 2002.

Chapitre 2 DIAGNOSTIC DU SYSTEME

On relèvera que la stratégie EFE exécutée au courant de la décennie 90 en conformité avec les recommandations pertinentes de la Conférence Mondiale sur l'Education Pour Tous (EPT) à l'horizon 2000 n'a pas tenu toutes ses promesses. L'évaluation de la stratégie effectuée en 1998 l'a souligné.

L'Enseignement Élémentaire, l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle et l'Alphabétisation, ces sous-secteurs retenus comme les priorités de l'EFE, n'ont pas atteint leurs objectifs.

En dépit des efforts accomplis, la scolarisation universelle est encore loin d'être acquise. En effet, Le taux brut de scolarisation primaire n'est que de 75,4% en 2000/2001. Les filles sont largement sous représentées dans l'ensemble du système avec seulement 38,72% des effectifs au primaire. Au secondaire général en 2000/2001, elles représentaient 23,1% des effectifs correspondant à un taux brut de scolarisation de 5,3% contre 18,5% chez les garçons. Dans l'Enseignement technique et la formation professionnelle, elles ne constituent que les 30,9% des inscrits en 2000/2001. On ne compte que 57,2% de femmes dans le sous-secteur Alphabétisation en 2000/2001 et 14, 5% dans l'Enseignement Supérieur pour la même année scolaire.

Outre les filles, les autres groupes marginalisés sont majoritairement et carrément des laissés pour compte. C'est le cas des enfants nomades qui, selon le recensement de 1993, représentent 5% de la population tchadienne.

Les disparités énormes persistent toujours à tous les niveaux et les performances demeurent très faibles à tous les paliers du système.

Ces données constituent des points d'appui à partir desquels les options, les objectifs, les stratégies et les principales lignes d'action sont définis dans le cadre du PAN/EPT à l'horizon 2015. Il est pertinent pour le PAN/EPT de tirer les leçons d'un passé récent marqué par la non-atteinte des objectifs de l'éducation pour tous à l'horizon 2000.

Ce chapitre est consacré à un état des lieux du système. Les différents sous-secteurs seront passés en revue dans l'ordre suivant : la petite enfance, l'enseignement de base, l'éducation de base non formelle, l'alphabétisation, l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'enseignement secondaire général, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, le fonctionnement des ministères en charge de l'EPT et enfin le financement de l'éducation. Les principaux indicateurs de l'éducation sont examinés par sous-secteur et notamment les capacités d'accueil, l'équité, la qualité de la formation, les conditions d'encadrement, les performances, le rendement externe. Ce faisant, l'exercice doit pouvoir montrer la situation actuelle de chaque sous-secteur de manière à apprécier les efforts à déployer pour parvenir aux objectifs de l'EPT à l'horizon 2015.

2.1 Le développement intégral du jeune enfant

Il est important de souligner que depuis les indépendances, l'attention des autorités politiques africaines était centrée surtout sur la construction des écoles primaires, la formation des enseignants conformément à la politique de la démocratisation du système éducatif et au plan d'ADDIS-ABEBA de 1961. Les enfants n'ayant pas l'âge scolaire étaient laissés pour compte. Peu d'attention était réservée à l'encadrement de la petite enfance.

Au Tchad, la seule action visible conduite dans ce secteur fut le fonctionnement de quelques jardins scolaires implantés dans les milieux urbains à partir de l'année 1954 et bénéficiant à une catégorie de privilégiés. Le nombre d'enfants concernés aujourd'hui par ce type d'encadrement est estimé à 1 220 395 mais seuls 2 950 enfants ont accès, chaque année, aux structures formelles et non formelles soit 2,4% d'encadrement des enfants d'âge préscolaire.

Le coût de l'encadrement dans les structures formelles est très élevé par rapport au revenu moyen des familles. On estime entre 40 000 et 50 000 Fcfa le coût par an d'un enfant dans un jardin d'enfants. Pour beaucoup de parents, l'encadrement de la petite enfance est un luxe.

On relève l'absence d'une politique nationale pour ce secteur. En cours d'élaboration depuis 2002, elle est attendue pour 2004.

Les préoccupations des pays africains en général et du Tchad en particulier sur la petite enfance datent de la proclamation de l'Année Internationale des Enfants (AIE) en 1979, des séminaires et conférences organisés par l'UNESCO et l'UNICEF à travers l'Afrique sur le sujet... et surtout des réflexions initiées dans le cadre de l'Education de Base Pour Tous d'ici à l'an 2000. L'intérêt récent des autorités pour la promotion de ce secteur du développement intégral du jeune enfant s'est traduit par la mise en œuvre des mesures relatives d'une part à l'encadrement de la petite enfance et d'autre part à l'éducation parentale. Les enfants concernés sont ceux âgés entre 0 et 8 ans.

2.1.1 L'encadrement de la petite enfance est assuré quasi-exclusivement au sein des familles pour les enfants de moins de 3 ans puisque l'on ne compte à ce jour quelques rares structures d'encadrement dont 18 jardins d'enfants publics, 11 jardins d'enfants privés, 14 garderies communautaires et 33 centres d'éducation communautaire ruraux et péri-urbains.

Le nombre d'enfants concerné par ce type d'encadrement est estimé à 1 220 395 mais seuls 2 950 ont accès chaque année aux structures formelles soit 2,4% en moyenne. A signaler que les centres et les garderies communautaires sont mis en place à titre expérimental à travers le pays avec l'appui de l'UNICEF. Ce sous-programme concerne essentiellement les enfants de 3 à 6 ans.

L'initiative conjointe Gouvernement tchadien-UNICEF vise un triple objectif :

- Assurer le développement psychomoteur et intellectuel de l'enfant en favorisant la stimulation précoce dans le cadre familial et communautaire pour permettre une transition en douceur entre la famille et l'école proprement dite ;
- Se servir des centres comme cadres de surveillance nutritionnelle et d'administration de soins préventifs aux enfants et aux femmes et ce, conformément à la Politique Nationale⁴ en matière de Santé et Nutrition Scolaires ;
- Libérer les mères et surtout les jeunes filles pour qu'elles consacrent elles aussi leur temps à leur propre éducation à travers l'école, les centres d'éducation de base non formelle ou les centres d'alphabétisation.

2.1.2 L'éducation parentale

Il n'existe pas de véritable Programme Information-Education-Communication (IEC) pour les parents (les mères en particulier) sur les besoins fondamentaux de l'enfant. Quelques actions de sensibilisation et d'information sont menées en direction des parents et particulièrement dans le cadre du programme Tchad-Unicef. Au titre de l'accord conclu entre les deux partenaires, plus de 7 000 adultes dont 70% de femmes âgées entre 15 et 45 ans ont été impliqués dans des actions d'information et de sensibilisation. Des émissions radiophoniques et audiovisuelles ainsi que des pièces de théâtre ou de sketches en langues locales ont été produites à cet effet.

2.2. Enseignement Élémentaire

L'enseignement élémentaire accueille les enfants âgés de 6 à 11 ans et comprend six (6) années d'études (CP1, CP2, CE1, CE2, CM1, CM2). La fin du cycle est sanctionnée par un examen (CEPE) et un Concours d'entrée en 6^{ème} conduisant au collège. Ce niveau d'enseignement se caractérise par :

⁴ Document de Politique Nationale de « Santé et Nutrition Scolaires »

▪ une Offre d'éducation insuffisante

En 2000/2001, le réseau scolaire se composait de 4 028 écoles dont 2182 publiques, 1 549 Communautaires et 297 privées. En terme de distribution spatiale, 86% des écoles sont basées en zone rurale et le reste, en zone urbaine. En 2000/2001, on comptait 983 224 élèves dont 381 112 filles représentant les 38,72% des effectifs. Le taux brut de scolarisation est passé 46,1% à 75,4% (dont 58% pour les filles) entre 1993/1994 et 2000/2001. Les effectifs d'élèves ont évolué au rythme moyen de 9,1% par an entre 1993/1994 et 1999/2000⁵.

▪ de fortes disparités

Malgré l'amélioration du niveau de scolarisation, des disparités énormes sont observées entre les régions et les genres. Les anciennes Préfectures du Chari-Baguirmi, du Logone Occidental, du Mayo-Kebbi et du Moyen-Chari concentrent à eux plus de 60% de la population scolaire. Alors que le Borkou Ennedi Tibesti (BET) et le Salamat à deux constituent moins de 2% de ce même effectif. L'ancienne Préfecture du Logone Oriental enregistre plus de 100% de taux brut de scolarisation contre 22% à l'ancienne Préfecture du Lac. Les filles ne représentent que 38,72% des effectifs scolarisés, soit un taux brut de scolarisation de 58,4% en 2000/2001. Le ratio élèves/enseignant est de 71 au niveau national, alors que certaines zones enregistrent des ratios inférieurs à 45 (l'ancienne préfecture du Borkou-Ennedi-Tibesti BET) et supérieurs à 100 dans des centres urbains comme N'djaména.

▪ des conditions d'enseignement médiocres

En 1999/2000, on estimait à plus de 56% les enseignants sans qualification (n'ayant reçu aucune formation pédagogique) dont 91% dans le communautaire, 44% dans le public et 57,8% dans le privé. Le même constat s'observe au niveau de la supervision car sur les 117 inspections d'enseignement de base en activité, on ne dénombre que 50 inspecteurs principaux de l'enseignement de base nantis de qualifications requises. A cela, il faut ajouter l'insuffisance des moyens roulants pour assurer la formation continue et le contrôle pédagogique des enseignants. Outre cette faiblesse de qualification, les enseignants exercent dans des conditions matérielles et pédagogiques très précaires. Les programmes d'enseignement réajustés depuis 1984 sont inadaptés aux nouvelles réalités pédagogiques, culturelles, sociales et économiques des apprenants. En outre, les manuels scolaires sont insuffisants et inadaptés. En 1999/2000, 89,4% des élèves disposaient d'un seul manuel et chaque salle de classe d'un tableau noir. Les structures d'accueil sont pour la plupart construites en matériaux périssables dans le milieu rural. On relève aussi l'insuffisance notoire du mobilier scolaire. On comptait une place assise pour cinq élèves.

▪ des performances faibles

L'analyse de l'efficacité interne fait ressortir d'importants taux de redoublement d'un niveau à un autre. Autrement dit, le système est caractérisé par une forte déperdition scolaire. Le taux global de redoublement enregistré en 2000/2001 se situe à 27,5% dont 28,6% pour les filles et 26,8% pour les garçons. De même, les abandons sont massifs : 9,2% au niveau national et surtout en fin de cycle (9% chez les garçons et 11,1% chez les filles⁶). On dénombre seulement 40,8% des élèves inscrits en première année qui sont parvenus au CM2. Le taux de réussite au CEPE est de 68% et le taux de transition en 6^e est de 47,2%.

2.3 Education de base non formelle

La faiblesse de l'offre du système éducatif liée à la précarité des conditions d'encadrement dans les écoles explique qu'un grand nombre d'enfants ne fréquentent pas

⁵ Données des Annuaire Statistiques du MEN

⁶ Source : Données statistiques sur l'éducation, années 2000/2001 et 2001/2002, Décembre 2002, DAPRO

les écoles, soit parce qu'ils n'y sont jamais entrés, soit parce qu'ils ont dû abandonner. Le devoir national de faire jouir ces enfants de leurs droits à l'éducation a conduit le pays à introduire la formule de l'éducation de base non formelle (EBNF) en leur faveur. L'EBNF se définit comme toute action ou initiative à vocation éducationnelle destinée à fournir aux enfants démunis, laissés pour compte, en âge de scolarisation, des enseignements élémentaires leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires soit à l'intégration dans le système d'éducation formelle, soit à leur insertion dans le système économique et social.

En termes d'initiatives déjà prises et mises en œuvre, on relèvera :

- o l'expérience des **Ecoles Communautaires Agricoles Familiales** conduite par l'Eglise catholique à **Goundi** depuis l'année 1993 dans le département du **Mandoul**. Les enfants âgés de 8 à 13 ans sont inscrits pendant 6 années scolaires et reçoivent une formation théorique et surtout pratique qui les destine à une insertion quasi-automatique dans la vie socio-économique. On déplore cependant que les filles en sont exclues pour le moment ;
- o Au titre de la coopération Tchad/Unicef, vingt cinq (25) centres d'éducation de base non formelle ont été créés dans 4 préfectures du pays à la rentrée 1999. En 2002, vingt deux (22) CEBNF continuent de fonctionner. Ils totalisent 2 321 apprenants dont 1 158 filles, encadrés par 42 animateurs dont la moitié n'est pas formée⁷. Le point de départ de ce programme fut la tenue à N'djaména en Juillet 1997 du séminaire national sur l'éducation de base non formelle. Une évaluation des CEBNF réalisée en 2003 est parvenue à la conclusion que cette initiative constitue une alternative pertinente complémentaire à l'éducation formelle pour accompagner les efforts de scolarisation universelle. Force est cependant de constater que les CEBNF n'ont pas été implantés dès le départ comme des structures spécifiques. Les centres ont plutôt été institués dans des localités en lieu et place des écoles communautaires qui éprouvaient des difficultés de fonctionnement. Ce qui explique que le système d'encadrement de l'enseignement formel s'est solidement maintenu au sein des CEBNF. Au regard de la pertinence de l'intérêt éducatif qu'elle présente pour les publics-cibles bénéficiaires, l'EBNF appelle à être repensée avant d'être étendue au reste du pays. Un accent particulier doit être mis sur la formation pratique de ces jeunes en liaison avec les activités économiques développées localement. L'évaluation ci-haut mentionnée a relevé quelques initiatives prises localement et susceptibles de servir de points de référence dans l'élaboration de programmes plus pertinents, pour un véritable apprentissage d'un métier : aviculture, jardinage, maçonnerie, menuiserie, etc. On évoquera :
 - o L'appel fait à des artisans du village (maçon, menuisier, technicien de santé animale) qui bénévolement, hors du cadre formel, ont pris en charge des petits groupes de jeunes pour les initier pratiquement à leur métier ;
 - o Les communautés qui ont pris des mesures locales pour faire face aux insuffisances. Ici, la machine à coudre du village a été utilisée pour un apprentissage pratique ; ailleurs, c'est la pompe à eau d'un parent qui a été mise à contribution pour arroser le jardin du CEBNF .

2.4 Alphabétisation

Le secteur de l'alphabétisation présente une offre limitée. Au cours de la campagne 1999/2000, les activités d'alphabétisation se sont déroulées dans 2 697 centres pour 113 856 apprenants dont 54% de femmes. Faute d'infrastructures, l'alphabétisation se déroule dans les écoles, les centres sociaux, les lieux de culte, etc. Les sessions de formation durent généralement de 4 à 6 mois. Pour l'ensemble du pays, la Direction de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (DAPLAN) utilise 29 agents de supervision répartis

⁷ Rapport spécial d'évaluation de l'EBNF, UNICEF, mars 2003

dans les anciennes préfectures , 123 chefs de secteur et 209 encadreurs⁸ dans les Sous-Préfectures.

Les agents et les animateurs des centres travaillent dans des conditions matérielles précaires. Pour la campagne 99/00, on trouve en moyenne 30 apprenants/animateur, ce qui rend difficile l'individualisation de l'apprentissage. On relève une diversité de programmes de formation et une insuffisance des matériels didactiques. L'accroissement rapide des effectifs constaté entre 93/94 et 99/00 (500 et 113 000 respectivement) ne peut permettre une bonne maîtrise des activités d'alphabétisation et une meilleure planification de celles-ci. Par ailleurs, les animateurs des centres ne perçoivent ni salaire, ni rémunération quelconque. Les crédits alloués aux actions d'alphabétisation sont nettement en dessous des moyens requis pour l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés. Toutefois, il a été observé une augmentation budgétaire de 20% au cours de la période 1996-2002.

2.5 Enseignement Technique et Formation Professionnelle

▪ une offre de formation insuffisante

le secteur se caractérise par le nombre réduit d'établissements, la vétusté des infrastructures. Ce qui constitue un paradoxe au regard de la priorité qu'accorde le Gouvernement à ce sous secteur juste après l'enseignement de base.

L'accès aux établissements publics du sous-secteur est subordonné à un concours, où ne sont généralement retenus que 10 à 15% des candidats, en raison de l'insuffisance des infrastructures et de l'encadrement. Le dispositif permet seulement l'accès à sept (7) filières de formation (Réparation auto, Electricité, construction mécanique, Froid-climatisation, Menuiserie, Comptabilité et Secrétariat) et donne lieu à la délivrance de cinq (5) diplômes (Bac E, Bac G, Baccalauréat de technicien, Certificat d'Aptitude Professionnelle et le DFFTP). En outre, ces formations, déjà peu nombreuses, sont axées essentiellement sur la population masculine.

L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle, l'une des deux priorités du Gouvernement, étaient à l'origine très désarticulés. Quatre (4) institutions séparées et cloisonnées géraient l'appareil national à travers les différents ministères techniques impliqués :

- **Au niveau du Ministère de l'Education Nationale (MEN), on dénombre :**
 - un (1) lycée d'enseignement technique industriel à N'djaména ;
 - deux (2) lycées d'enseignement technique commercial à N'djaména et à Moundou ;
 - un (1) collège d'enseignement technique à Sarh ;
 - Quatorze (14) centres d'apprentissage dont seulement quatre (4) opérationnels (Abéché, Moundou, N'djaména, et Sarh), huit (8) fonctionnant dans des conditions très précaires (Ati, Biltine, Bol, Bongor, Doba, Laï, Mao, Mongo) et deux (2) complètement à l'arrêt.⁹ (Faya et Am-Timan)
- **Au niveau du Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Promotion de l'Emploi et de la Modernisation (MFPTPEM), on compte 9 centres de formation professionnelle dont un relevant du public ;**
- **Au niveau du Ministère de l'Agriculture (MA), 35 établissements composés :**
 - o d'un (1) Collège d'Enseignement Technique d'Agriculture ;
 - o d'un (1) centre de perfectionnement et de recyclage des cadres du développement rural et
 - o de trente trois (33) centres de formation et de promotion rurale ;

⁸ Données de la DAPLAN

⁹ Données de la Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et formation Professionnelle

- **Au niveau du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA) :** 4 centres de formation artisanale fonctionnent à N'djaména, Moundou, Abéché et Sarh et offrent des formations qualifiantes dans cinq (5) filières distinctes que sont le cuir, le bois, les métaux, le textile et la peinture.

La capacité d'accueil totale du sous-secteur est de 2 400 places réparties par type d'enseignement comme suit :

- 1 600 places pour l'ensemble des deux lycées d'enseignement technique commercial ;
- 300 places pour le lycée technique industriel ;
- 200 places pour le collège d'enseignement technique industriel ;
- 300 places pour les 12 centres d'apprentissage en fonctionnement.

Pour l'année 2000-2001, l'effectif total des élèves s'est élevé à 2 265 contre 1 989 en 1999/2000, soit une progression de 13,88%, répartis par type d'enseignement de la manière suivante :

- 1 356 pour les deux lycées d'enseignement technique commercial dont 612 filles (soit 45,13%) ;
- 221 pour le lycée technique industriel dont 9 filles (soit 4,07%) ;
- 173 pour le collège d'enseignement technique industriel dont 8 filles (soit 4,6%) ;
- 219 pour les centres d'apprentissage (dont aucune fille).

Un mécanisme de concertation et de coordination est créé pour permettre la mise en synergie de toutes les ressources disponibles afin d'assurer un développement harmonieux de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Faute de statistiques fiables en matière de formation professionnelle, l'on ne saurait apprécier l'efficacité interne et externe des centres de formation.

Néanmoins, dans l'Enseignement Secondaire Technique et la Formation Professionnelle, on a dénombré, en 1999/2000, 193 élèves dans les collèges techniques, 1 577 dans les lycées et 219 dans les centres d'apprentissage. Ce qui représente 20 élèves de moins par rapport à 1998/1999, soit une baisse de 1%. Cependant, on enregistre durant les 6 dernières années (94/2000) un accroissement annuel de 1,6%, 9,3% et 1,3% respectivement dans les Collèges techniques, les lycées et les centres d'apprentissage.

▪ **de fortes disparités**

Le dispositif national se caractérise par une forte concentration d'établissements dans la capitale et dans la zone méridionale. Les filles ne représentent que 22% des effectifs du sous-secteur.

Les effectifs sont plus importants dans les sections commerciales (76,48% contre 23,52% dans les sections industrielles).

▪ **des conditions d'enseignement difficiles**

L'enseignement technique et la formation professionnelle connaissent d'énormes difficultés qui résultent de :

- la vétusté des infrastructures (sauf les centres d'apprentissage de Moundou et d'Abéché et le collège d'enseignement technique industriel de Sarh, récemment réhabilités dans le cadre de la coopération bilatérale) ;
- le manque ou l'insuffisance de formateurs qualifiés (en 2000/2001, les enseignants du secteur public étaient au nombre de 265 dont seulement 126 permanents, le reste étant constitué de volontaires du service civique (39), de contractuels(1) et de bénévoles (19) ;

- l'insuffisance des ressources financières ;
- le manque ou l'obsolescence d'équipements technico-pédagogiques ;
- l'absence de programmes pédagogiques actualisés ;
- le manque de manuels scolaires appropriés et
- l'inexistence des référentiels de formation.

Au niveau de la formation professionnelle, on relève également une insuffisance numérique et qualitative des formateurs, une inadaptation des programmes de formation aux besoins du monde de l'emploi. Dans le même ordre d'idées, on relève l'inexistence d'un système d'information et/ou d'orientation pour guider les élèves sortants de l'enseignement primaire ou du premier cycle du secondaire dans leur choix en vue d'une poursuite éventuelle de leurs études dans l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

▪ **des performances relativement faibles**

L'analyse de rendement de cet ordre d'enseignement fait ressortir que les résultats aux différents examens de fin d'études sont élevés (entre 75 et 100%) et que les taux d'abandon et de redoublement sont relativement faibles (dépassant rarement 10%). Toutefois, par rapport au genre, les garçons obtiennent de meilleurs résultats que les filles (aux examens de fin d'année 2001-2002, sur 605 candidats déclarés admis, les garçons ont représenté 73,05% des inscrits contre 26,95% du côté des filles).

En matière de rendement externe, il faut faire remarquer que, depuis la création des premiers établissements dans ce sous-secteur, en 1946, l'évolution de l'appareil national n'a pas suivi les mutations socio-économiques du pays. Cette situation a conduit au paradoxe selon lequel les diplômés de l'enseignement technique et professionnel sont en chômage, alors que les entreprises sont à la recherche de personnes qualifiées. Cependant, même si le secteur industriel moderne est limité dans sa capacité de création d'emplois, le secteur non structuré, omniprésent dans le pays est à même d'offrir un grand nombre d'emplois dans la mesure où la formation professionnelle sera dynamisée et rationnellement organisée. En d'autres termes, les personnes qui ont reçu une éducation et une véritable qualification s'insèrent relativement mieux et vite dans le monde du travail.

2.6. Enseignement secondaire général

L'enseignement secondaire général est dispensé dans les Collèges et Lycées. Les établissements relevant de ce type d'enseignement accueillent les élèves ayant achevé avec succès la fin du primaire.

Deux cycles composent l'enseignement secondaire général :

- le premier comprenant 4 années d'études, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, est sanctionné par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) et
- le deuxième, 3 années d'études, de la 2^{nde} à la terminale est sanctionné par le Baccalauréat.

Le diagnostic de ce type d'enseignement s'établit comme suit :

• **une offre éducative insuffisante**

Pour l'année 99/00, on dénombre seulement 246 Collèges et Lycées d'enseignement général dont 8 en langue arabe. Malgré la forte pression constatée à l'entrée du secondaire général, les effectifs scolaires n'ont représenté que 11,9% de la population des jeunes âgés de 12 à 18 ans pendant l'année scolaire 1999/2000.

• **des disparités énormes entre les genres et les zones**

Les établissements d'enseignement secondaire sont répartis de façon inégale sur l'ensemble du territoire. Les deux anciennes Préfectures du Chari-Baguirmi et du Mayo-Kebbi comptent à elles seules 75% des établissements, alors que dans 5 autres

anciennes Préfectures, seulement 11,6% d'établissements y sont implantés. La quasi-totalité des établissements sont situés dans des zones urbaines, soit 83,6% d'établissements.

Très peu de filles fréquentent l'enseignement secondaire général. Elles représentent 23,1% des effectifs en 2000/2001, ce qui correspond à un taux brut de scolarisation de 5,3% contre 18,5% chez les garçons. En dépit du faible taux de scolarisation observé au niveau national, des disparités existent entre les zones. Le plus fort taux de scolarisation (20%) est enregistré dans les anciennes préfectures du Chari-Baguirmi et du Mayo-Kébbi, alors que dans les Préfectures du Salamat, Ouaddaï, Lac, Kanem, Guéra, Batha, BET et Biltine, ce taux n'atteint guère 5% ;

- **des conditions d'accueil et d'apprentissage difficiles**

Sous la pression de la demande sociale de plus en plus forte, les effectifs scolaires ont triplé en dix ans en passant de 45 000 en 88/89 à 133 959 élèves en 99/00 et 159 640 en 2000/2001, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 10%. En raison de l'insuffisance des infrastructures, (i) les classes sont pléthoriques (70 élèves par classe en moyenne) et particulièrement dans le public où le ratio élèves/classe atteint 83 en sixième, 91 en seconde et 98 en terminale ; (ii) les salles de classes manquent d'entretien et sont souvent inappropriées ; (iii) seulement la moitié des élèves sont assis devant une table et (iv) en moyenne on retrouve un tableau noir par salle de classe. Les manuels scolaires sont largement insuffisants par rapport au nombre d'élèves : en moyenne deux élèves se partagent l'utilisation d'un seul manuel ;

- **un corps enseignant peu qualifié et très faiblement constitué de femmes**

L'évolution du nombre d'enseignants au cours des dix dernières années semble refléter l'accroissement des effectifs scolaires. Leur nombre est passé de 1 893 en 93/94 à 3 988 en 99/00, soit 13,2% d'accroissement moyen annuel. Parmi ceux-ci, on dénombre 52,3% de professeurs sans qualification appropriée pour l'enseignement au secondaire pendant l'année 99/00. En plus de cette faiblesse de qualification, les enseignants sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire. Près de 40% des enseignants sont concentrés dans l'ex-Préfecture du Chari-Baguirmi alors que 6 autres anciennes Préfectures réunies ne comptent que 7% d'enseignants. Par ailleurs, le corps professoral est très peu constitué de femmes. Celles-ci représentent 4,5% de l'ensemble du corps ;

- **des programmes d'enseignement peu adaptés et sans manuels appropriés**

Les programmes révisés depuis 1984 sont déjà obsolètes, inadaptés aux réalités socio-économiques et culturelles du pays et méritent d'être réactualisés. Les manuels en vigueur, conçus dans un contexte socio-culturel différent, sont souvent difficilement exploitables par les élèves malgré les efforts d'adaptation fournis par les enseignants ;

- **une efficacité interne demeurée faible et une performance en deçà des normes souhaitées**

La faible qualification des professeurs, l'insuffisance des manuels et les conditions rudimentaires d'encadrement compromettent la qualité de l'enseignement. Les redoublements et les abandons sont assez importants et particulièrement en classes de 3^{ème} et de terminale. A la fin de l'année 1999/2000, les redoublements ont atteint 16% de taux (dont 28,7% en terminale et 19% en troisième) et les abandons 18% (dont 50,7% en terminale et 22,6% en troisième). Les résultats aux différents examens de fin d'année 99, bien qu'en nette amélioration, sont loin d'être satisfaisants. En classe de troisième, 63% des inscrits au BEPC sont déclarés admis. En classe de terminale, la situation devient plus que catastrophique avec seulement 11,6% de taux de réussite au baccalauréat de l'enseignement du second degré en 1999/2000.

2.7. Enseignement Supérieur

- **une offre de formation insuffisante et de fortes disparités.** L'Enseignement Supérieur se compose en 2002/2003, de 12 institutions dont 3 privées, inégalement réparties dans le pays :

N'Djaména :

- Université de N'djaména ;
- Université Roi Fayçal ;
- Institut Supérieur des Sciences de l'Education ;
- Institut Supérieur de Gestion (privé);
- Ecole Supérieure de l'Informatique et de l'Electronique (privé);
- Université catholique de Sabangali (privé)

Abéché :

- Institut Universitaire des Sciences et des Technologies ;
- Université Scientifique Adam Barka.

Mongo :

- Institut Universitaire Polytechnique.

Moundou :

- Institut Supérieur des Techniques d'Entreprises.

Sarh :

- Institut Universitaire des Sciences Agronomiques et de l'Environnement.

Bongor :

- Ecole Supérieure des Sciences Exactes et Appliquées.

Au cours de l'année scolaire 1999/2000, l'Enseignement Supérieur a enregistré 6 765 étudiants soit, une augmentation de 14, 6% par rapport à 1998/1999. En 2000/2001, ils n'étaient que 6 730 inscrits, soit 35 de moins par rapport à l'année précédente. On relève cependant une faible proportion des filles : 14,2% de l'effectif.

Par ordre de grandeur des effectifs, les facultés des Lettres et Sciences Humaines comptent plus de 44,2 % d'étudiants contre respectivement 23,3 % en Droit et Sciences Economiques et 0,5% en Génie informatique et techniques de l'information de l'Université Roi Fayçal.

Les facultés de l'Université de N'djaména enregistrent, à elles seules, 83,9 % des effectifs contre 1,5 % dans les instituts de Sarh et Abéché. Ainsi, de 1995 à 1999, les effectifs d'étudiants augmentent en moyenne de 19, 9 % par an.

▪ **des conditions d'enseignement difficiles**

D'une manière générale, le sous-secteur est confronté à six problèmes majeurs :

- le développement de l'enseignement supérieur s'est opéré sans relation étroite avec les capacités de l'Etat et le marché de l'emploi. Cette situation s'est aggravée ces dernières années avec l'accroissement des effectifs des étudiants de l'Université de N'djaména, qui sont passés de 3 274 en 1995/1996 à 6 765 en 1999/2000, soit une hausse de plus de 100% ;
- la faible qualification de certains enseignants et les difficultés de les qualifier au niveau national du fait de l'inexistence de structures compétentes conduisent la plupart des enseignants de l'Université à pratiquer un enseignement de type traditionnel et se livrent peu à des activités de recherche. De ce fait, la recherche, très peu structurée, est essentiellement individuelle et diplômante (doctorat), sans souci de réalisation de projets ou de programmes. La recherche post-doctorale est presque inexistante. Il n'existe pas actuellement de dynamisme autour de cette activité, sans laquelle l'Université ne peut valablement se développer ;
- on relève la très forte prédominance des effectifs des filières littéraires, juridiques et économiques (67,5%) sur les filières scientifiques et techniques (17,7%) ;

- l'insuffisance ou l'absence de matériels pédagogiques adéquats ne permet pas d'assurer une formation de qualité ;
- les infrastructures ne répondent plus à la démographie estudiantine galopante. Prévues pour 250 places, l'Université de N'djamena accueille entre 6 000 et 7 000 étudiants actuellement ;
- les filières d'enseignement sont d'un contenu très classique et rares sont celles qui sont professionnalisées.

▪ **des performances faibles**

Au cours de l'année académique 2000/2001, les redoublements représentent une proportion de 18,6% dont 17,% pour les filles.

L'octroi des bourses aux étudiants tchadiens de l'Enseignement Supérieur se fait de deux manières :

- Les bourses intérieures sont octroyées aux étudiants à partir de la 2^{ème} année, excepté la Faculté de Santé et les instituts de Sarh et d'Abéché où l'octroi est effectif en 1^{ère} année, soit au total 2 804 bourses octroyées (46,6 % des 6 048 étudiants) ;
- Les 437 bourses extérieures sont octroyées pour la plupart par les pays amis.

En ce qui concerne le rendement interne, 1 710 étudiants ont obtenu leur diplôme en 1999, soit une augmentation de 22,1% par rapport à 1998.

Le DEUG et la Licence représentent respectivement 55,1% et 38,1% ; alors que le doctorat ne représente que 0,1 %.

Quant au BTS et la maîtrise, ils représentent respectivement 4,9% et 1,7%.

On remarque que le nombre croît annuellement en moyenne de 16,8% durant les 5 dernières années.

En 1999/2000, sur un total de 727 personnes actives à l'enseignement supérieur, le personnel enseignant représente 75,4% dont 3,6% de femmes . Quant aux vacataires, ils représentent 44,2% du personnel enseignant.

Le rendement externe de cet ordre d'enseignement est très faible, car plus de 80% de demandeurs d'emploi sont ceux sortis de l'Université de N'Djamena, nantis au moins d'un DEUG. Ce qui pose fondamentalement le problème de la professionnalisation des filières dont l'amorce se fait timidement.

2.8. Etat du fonctionnement des ministères en charge de l'EPT

Au nombre des ministères impliquée dans l'EPT, on distinguera les ministères en charge de l'éducation et de la formation autrement dit ceux en charge de différentes structures concernées par le secteur de l'éducation et de la formation¹⁰ et des ministères associés dans la mise en œuvre et l'exécution de l'EPT. Les fonctionnaires dont les enseignants relèvent respectivement du Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Promotion de l'Emploi et de la Modernisation (MFPTPEM) pour ce qui est de leur carrière et du Ministère des Finances et de l'Economie en matière de traitement salarial.

a) Les Ministères en charge de l'éducation et de la formation :

- La Primature
- Le Ministère de l'Education Nationale (MEN);
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ;
- Le Ministère des Affaires Sociales et de la Famille ;
- Le Ministère de la Santé Publique ;

¹⁰ La valorisation des ressources humaines du domaine agricole est intégrée dans le secteur de l'éducation et de la formation suite au découpage sectoriel opéré par la table ronde de Genève 1V. Les autres ministères qui gèrent des structures de formation relèvent d'autres secteurs pour lesquels des tables rondes spécifiques sont organisés.

- Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Promotion de l'Emploi et de la Modernisation (MFPTPEM) ;
- Le Ministère de l'Agriculture (MA) ;
- Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA)

b) Les Ministères associés :

- Le Ministère de l'Environnement et de l'Eau ;
- Le Ministère de la Communication ;
- Le ministère de l'Intérieur ;
- Le Ministère de la Sécurité Publique ;
- Le Ministère de la Justice ;
- Le Ministère de la Défense Nationale, des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre ;
- Le Ministère du plan, du Développement et de la Coopération,
- Le Ministère des Finances et de l'Economie.

Le fonctionnement des Ministères en charge de l'éducation et de la formation, notamment le Ministère de l'Education Nationale, est caractérisé depuis une dizaine d'années par :

- **une forte centralisation administrative** malgré la déconcentration des principales fonctions de gestion et d'administration ;
- une faiblesse dans le processus de planification et de pilotage du système éducatif et de la formation ;
- une absence de mécanisme et d'outils efficaces de gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- une insuffisance et une inadaptation des moyens de travail existant aux missions dévolues aux différentes structures ;
- une absence de mécanismes de communication entre les ministères ;
- une insuffisance quantitative et qualitative des cadres dans les différents domaines de l'éducation, de la formation, notamment dans le domaine de l'éducation aux valeurs Universelles (éducation à la culture de la Paix, aux droits de l'homme, à la Démocratie et à la Non Violence) ;
- La précarité des conditions de travail n'est pas de nature à rendre les agents performants.

Ces faiblesses contribuent très fortement au dysfonctionnement de l'appareil d'éducation et de formation et entrave la bonne marche de l'administration.

2.9. Financement de l'éducation et de la formation

Les ressources publiques consacrées à l'éducation ont connu une évolution positive passant de 11,7 milliards en 1996 à 19 milliards en 2000. En termes relatifs, la part des ressources allouées à l'éducation est passée de 15,8% à 19,1% au cours de la même période, soit un accroissement moyen annuel de 15%. Le budget de l'éducation occupe une grande place dans le budget de l'Etat tchadien. Cela traduit la priorité accordée par le Gouvernement au secteur de l'éducation et de la formation.

Au cours de la période, le budget consacré à l'enseignement élémentaire a évolué plus rapidement que le budget de l'éducation lui-même, soit 15% contre 13%. L'allocation des ressources financières entre les différents niveaux d'enseignement laisse apparaître une évolution régulière même si l'enseignement primaire est resté la première priorité de l'Etat. En effet, les ressources consacrées à l'enseignement élémentaire sont restées plus importantes sur toute la période. Et cela est reflété par l'importance de son réseau d'établissements à l'intérieur du pays. En 1996, les ressources consacrées à l'élémentaire ont représenté 42% des ressources de l'éducation. Elles ont connu une chute l'année suivante à 38,5% pour demeurer stagnantes durant trois ans successifs avant de remonter à 45% en 2000.

La baisse observée a surtout profité à l'administration scolaire avec une part qui est passée de 13% en 1996 à 18,5% en 2000. On constate que l'essentiel des ressources allouées à l'éducation va aux dépenses du personnel avec une tendance observée à la baisse au cours de la période (73,7% en 1996 et 66,6% en 2000). Autrement dit, les ressources allouées aux dépenses de matériel et au fonctionnement courant des services au niveau central et déconcentré sont restées faibles malgré la légère hausse constatée (26,3.% en 1996 et 33,2% en 2000).

Les services éducatifs tirent leur financement de quatre sources principales :

- l'Etat ou les administrations publiques ;
- les ménages ou associations des parents d'élèves ;
- les organisations non gouvernementales ;
- les organismes extérieurs pour les dons ou prêts.

Il y a lieu de noter que les collectivités locales, les institutions religieuses et les communautés complètent largement les efforts de l'Etat particulièrement dans la prise en charge des enseignants et l'investissement dans les constructions des salles de classes. Par exemple, en 1999/00, plus de la moitié (56%) des enseignants était rémunérée par les Associations des Parents d'Elèves (APE) qui géraient alors 1 300 écoles communautaires. Par ailleurs, ces collectivités appuient l'action du gouvernement dans le domaine de la culture de la paix. L'Association des chefferies traditionnelles et les organisations d'essence ethniques regroupées autour des chefs de race contribuent solidement à la résolution pacifique des conflits et des différends tant inter-personnels qu'inter-communautaires.

Outre les communautés et les ménages, les organismes extérieurs apportent un concours très important dans les investissements à caractère public. En 2000, les dépenses budgétaires en capital du secteur de l'éducation se chiffraient à 12,2 milliards alloués à l'élémentaire, ce qui représente 39% des dépenses publiques d'éducation. Pendant l'exercice budgétaire 2000, les crédits alloués à l'élémentaire représentent 57% des crédits d'investissement public du secteur. Cette distribution confirme la première place qu'occupe l'enseignement élémentaire dans les priorités du Gouvernement. Le poste des dépenses d'investissement qui occupe la plus grande place est celui des constructions et équipements avec 48% de proportion. Il est suivi de près par les transferts en capital (43,5%).

Chapitre 3

OPTIONS PRIORITAIRES EN MATIERE DE POLITIQUE D'EDUCATION POUR TOUS

Ce chapitre évoquera successivement les orientations de la politique générale de l'EPT et les politiques sous-sectorielles et cela, au regard de leur pertinence pour leur contribution à l'ouverture de l'éducation au plus grand nombre.

3.1 Orientations générales de la politique de l'EPT

Les grandes lignes de la politique d'EPT prennent en compte les orientations déjà définies dans le cadre du PAEF et du PARSET et s'inscrivent tout à la fois dans le cadre plus global des objectifs du millénaire et celui de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté et de la Stratégie Nationale de la Bonne Gouvernance.

Le peuple tchadien proclame solennellement son attachement aux principes de la démocratie, tels qu'ils ont été définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1948 ainsi que par la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981. Etat Laïc, le Tchad garantit à tous ses citoyens les libertés et les droits fondamentaux dont le droit à l'éducation, à la formation et à l'information. La constitution adoptée en 1996 fait obligation à l'Etat de sauvegarder et de promouvoir les valeurs nationales de civilisation. Dans ce cadre, l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées ont l'obligation de garantir l'éducation à tous les enfants et d'assurer l'épanouissement et le bien être de la jeunesse.

L'enseignement fondamental est obligatoire. L'éducation doit être complète et susceptible d'aider au développement des capacités intellectuelles, physiques, sociales et morales et à l'amélioration de la formation et l'initiation à la production en vue d'une insertion sociale et professionnelle et d'un plein exercice de la citoyenneté. L'éducation doit rendre le citoyen tchadien capable de contribuer au développement économique, social et culturel de son pays. La contribution de l'éducation à l'édification d'une société moderne sera de :

- renforcer la cohésion nationale en encourageant la prise de conscience de l'appartenance au Tchad ;
- combattre les préjugés et les comportements nuisibles à la cohésion sociale et nationale par la promotion d'une culture de tolérance et de respect de l'autre ;
- stimuler l'esprit de créativité, d'initiative et d'entreprise dont l'être humain a besoin pour développer toutes ses facultés, vivre et travailler dans la dignité, améliorer la qualité de son existence et prendre des décisions éclairées pour continuer à apprendre ;
- assurer à tous les enfants l'accès équitable à une éducation de qualité ;
- promouvoir l'esprit d'éveil et de recherche scientifique et technique ;
- développer l'enseignement et la formation professionnelle en rapport avec l'environnement socio-économique et culturel du pays ;
- lutter contre l'analphabétisme et l'illettrisme ;
- favoriser l'accès des jeunes et des adultes à la communication écrite dans les langues nationales ;
- promouvoir l'accès et le maintien des filles à l'école ;
- valoriser la pratique de l'éducation physique et sportive ;
- valoriser l'enseignement artistique et artisanal ;
- préserver et promouvoir le patrimoine culturel, artistique et archivistique ;
- promouvoir l'éducation à l'environnement, au bien-être social, à la santé, aux Droits de l'Homme et à la culture de la paix ainsi qu'à la citoyenneté et à la non-violence ;
- lutter contre la tendance de marginalisation des enfants nécessitant une protection spéciale ;

3.2 Politiques sous-sectorielles

Le Développement Intégral du Jeune Enfant, l'Enseignement de Base, l'Éducation de Base non Formelle et l'Alphabétisation, ainsi que l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle arrivent en tête des priorités du Gouvernement. La mobilisation des ressources au profit de l'EPT pour la période 2002-2015 prendra en compte la hiérarchie des priorités ainsi définies. La prépondérance sera accordée à l'enseignement de base.

3.2.1 Le Développement Intégral du Jeune Enfant

Les programmes pour le développement intégral du jeune Enfant (DIJE) doivent mettre l'accent sur l'ensemble des besoins de l'enfant et prendre en compte la santé, la nutrition, l'hygiène, la protection ainsi que le développement cognitif et psychosocial. L'objectif est donc d'assurer le développement holistique de l'enfant en mettant en œuvre une approche multisectorielle agissante pour, d'une part, favoriser la stimulation précoce dans le cadre familial et communautaire et, d'autre part, assurer l'accès à un système d'éducation formelle ou non formelle.

L'amélioration qualitative et quantitative de la Protection et de l'Éducation de la Petite Enfance (PEPE) va reposer sur (i) l'élaboration de différents programmes d'encadrement ; (ii) la formation des spécialistes et encadreurs de la petite enfance ; (iii) la réhabilitation et l'augmentation des structures d'encadrement ; (iv) l'élaboration d'une politique nationale en faveur de la petite enfance.

Les stratégies à mettre en œuvre seront principalement axées sur l'éducation parentale et l'animation communautaire et se résument ainsi :

- l'utilisation de la méthode IEC d'éducation parentale. Les programmes incluront les enfants scolarisés d'un certain niveau pour jouer le rôle de relais dans la transmission des connaissances et d'attitudes aux plus jeunes ;
- la recherche d'une synergie entre les différents facteurs concourant au développement intégral des enfants de 0 à 8 ans (éducation, santé, nutrition, protection, hygiène, eau et assainissement surtout) ;
- le développement d'une participation communautaire pour la fourniture et la gestion des services des Programmes de développement intégral du jeune enfant au Tchad (DIJET);
- la promotion du développement communautaire afin de susciter un environnement stimulateur. Il s'agit de : 1) favoriser la création de services de base (santé, approvisionnement en eau potable), et l'augmentation des revenus ; 2) promouvoir l'éducation sanitaire, l'éducation des adultes afin d'avoir un environnement favorable à la croissance équilibrée de l'enfant ;
- l'information et la sensibilisation des décideurs sur les besoins d'encadrement de la petite enfance et sur les mesures à prendre pour les satisfaire.

3.2.2 L'Enseignement Élémentaire

L'enseignement de base répond au droit fondamental de tout citoyen. La mission principale que se fixe le Tchad à l'horizon 2015 est d'assurer une scolarisation universelle à toutes les filles et à tous les fils du pays. L'enseignement élémentaire a pour objectif spécifique d'assurer les acquisitions fondamentales que sont la lecture, l'écriture, le calcul et la capacité à résoudre les problèmes de la vie courante. En fait, la nouvelle éducation de base doit permettre l'insertion de l'enfant dans son milieu en favorisant une meilleure maîtrise de son environnement et une meilleure compréhension du monde en accédant à une dimension universelle. Un effort particulier sera porté sur la qualité de l'enseignement, sur la parité entre les genres et sur les groupes cibles défavorisés (filles, enfants victimes de violence, d'abus sexuels, d'exploitation économique et de discrimination, enfants des nomades, les handicapés, etc.). Dans ce cadre, le Tchad a adhéré :

- à la Déclaration Mondiale sur l'Education Pour Tous à Jomtien en 1990 ;
- au plan d'Action Mondial pour les Enfants ;
- au Cadre d'action du Forum mondial sur l'Education de Dakar en avril 2000 ;
- au plan d'Action « un monde digne des enfants » issu de la session spéciale des nations Unies consacré aux enfants en mai 2002.

Le développement, l'expansion et l'amélioration de la qualité de l'enseignement de base consistera en la formation des personnels d'encadrement et de supervision, la rénovation des programmes d'enseignement, la promotion de l'éducation des populations défavorisées, la dotation des élèves et des enseignants en manuels et en matériels didactiques adéquats, la qualification des enseignants, la construction et l'équipement des classes nouvelles, la réhabilitation des infrastructures existantes, l'application effective à terme de la promotion automatique en classe supérieure et la gratuité de l'école.

Afin d'améliorer les conditions de travail des enseignants du primaire, le ratio élèves/maître passera de 66 en 2004 à 52 en 2015. Pour ce faire, les maîtres communautaires recevront une formation qualifiante et leur nombre sera accru. Il sera mis à la disposition de chaque école des mallettes pédagogiques en fonction du nombre de classes et d'enseignants dans l'établissement. Les agents de supervision et d'encadrement quant à eux bénéficieront régulièrement de recyclages et des moyens de travail adaptés à leur fonction.

Pour une meilleure gestion des écoles communautaires et une implication effective des communautés dans le développement de l'enseignement primaire, l'Etat renforcera ses rapports de partenariat avec les Associations des Parents d'Elèves du Tchad (APE), ainsi

qu'avec la Fédération Nationale des Parents d'Elèves du Tchad (FENAPET). La part du budget de fonctionnement de l'éducation qui sera consacrée aux écoles communautaires passera de 12% en 2004 à 15% en 2015. 82

3.2.3 L'éducation de Base Non Formelle

La finalité de l'EBNF en ce qui concerne le Tchad est de donner aux jeunes gens non scolarisés et déscolarisés, âgés de 10 à 14 ans, une éducation de base de qualité leur permettant d'acquérir des compétences, des savoir-faire et des savoir-être nécessaires en vue de leur offrir une plus grande possibilité de participation au développement de leur terroir afin qu'ils s'y insèrent harmonieusement.

L'éducation de base non formelle est retenue en tant qu'*alternative éducative complémentaire à l'éducation formelle* au regard d'une part de la volonté du gouvernement d'assurer, dans les meilleurs délais raisonnables, l'éducation de base au plus grand nombre possible d'enfants et d'adultes et, d'autre part de faire face aux insuffisances du système éducatif en termes de personnels enseignants et d'encadrement, d'infrastructures et d'équipements. En somme, l'EBNF est un palliatif pertinent au regard des insuffisances de l'enseignement de base et dans une certaine mesure de l'enseignement technique et la formation professionnelle à partir du moment où elle a pour ambition d'assurer un enseignement pratique à des jeunes en difficultés en vue de leur insertion dans la vie active.

3.2.4 L'alphabétisation

Tous les adultes ont droit à une éducation de base qui leur permet d'acquérir des compétences et des connaissances susceptibles de leur permettre d'améliorer leur environnement. Elle a pour objets de (i) réduire l'analphabétisme des adultes et des jeunes non scolarisés ou déscolarisés et favoriser leur insertion dans la vie active ; (ii) renforcer la participation de la femme au développement économique et social ; (iii) contribuer à renforcer les connaissances de base de la population en matière de santé, de prévention du VIH/SIDA, d'hygiène, de nutrition, de planification, du bien être familial, de respect et d'amélioration de l'environnement, de la culture de la Paix et (iv) accroître les capacités des populations à lutter contre la pauvreté et en particulier à parvenir à l'auto-suffisance alimentaire. OK

3.2.5 L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle

Le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, qui constitue la deuxième priorité du Gouvernement, va être développé en concertation avec toutes les parties prenantes.

L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle ont pour mission de former la main d'œuvre qualifiée dont l'économie a besoin.

L'apprentissage et la formation professionnelle permettent aux jeunes et aux adultes d'acquérir des savoirs, des savoir-faire et des attitudes nécessaires à l'insertion dans la vie active. Ils constituent des facteurs efficaces de participation à l'effort de développement économique du pays. Les structures et les institutions de formation sont chargées d'assurer l'interface entre le système scolaire et le marché du travail, d'une part, et la qualification des jeunes et des adultes en situation d'emploi, d'autre part.

Pour répondre à cette préoccupation de formation liée à l'emploi, le Tchad dispose depuis avril 2002 d'une loi en matière de politique d'emploi, intitulé Document Cadre de Politique Nationale de l'Emploi.

Dans cette perspective, les principales orientations de cette politique concernent :

- (i) le renforcement de réseaux existants et la création de filières mieux adaptées aux besoins du marché de travail ;
- (ii) la mise en place des formations courtes modulaires à partir des référentiels d'emploi ;
- (iii) la formation initiale et continue des formateurs et le perfectionnement des encadreurs et des professeurs de l'enseignement général ;
- (iv) l'élaboration des programmes et des matériels didactiques plus adaptés ;
- (v) l'appui à la gestion et à l'administration des centres de formation professionnelle.

3.2.6 L'Enseignement Secondaire Général

L'Enseignement Secondaire Général sera restructuré en vue de l'élargissement de son accès, de l'amélioration de sa qualité et de l'égalité de genre dans la fréquentation, la régulation et la maîtrise des effectifs dans les zones urbaines. Dans cette perspective, un accent particulier sera mis sur l'amélioration de la qualité et le développement des filières scientifiques afin de permettre aux sortants de faire face aux défis technologiques et scientifiques de l'heure. Par ailleurs, l'enseignement secondaire général doit s'accompagner d'un mécanisme d'orientation des milliers d'élèves vers l'enseignement technique, la formation professionnelle et l'Enseignement Supérieur.

En conclusion au chapitre sur les options prioritaires, on fera remarquer qu'on ne note pas un changement de fond en terme d'options de politique entre celles énoncées dans le cadre de la stratégie EFE et celles du PAN/EPT. La priorité reste toujours accordée à l'Enseignement de Base avec un accent sur l'Enseignement Élémentaire, l'Éducation de Base non Formelle, l'Alphabétisation, l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle. Il est entendu que ses sous-secteurs visent les principaux groupes cibles qui appellent à être touchés pour parvenir à l'éducation pour tous. En outre, il importe de garder à l'esprit que l'insertion sociale et professionnelle et le plein exercice à la citoyenneté sont exprimés avec force dans l'EPT. Cette finalité donne un poids particulier et une place prépondérante à l'Éducation de Base non Formelle, l'Alphabétisation, la promotion de la scolarisation des groupes marginalisés, notamment les filles et les femmes et enfin l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle, volet chargé de lier la formation au marché de l'emploi dans les secteurs d'activités.

Chapitre 4 : OBJECTIFS EN MATIERE D'EDUCATION POUR TOUS

Le concept d'éducation pour tous s'entend bien comme l'universalisation de l'éducation. Cependant, réalisme oblige, les objectifs par sous-secteur doivent tenir compte des retards accusés dans certains domaines, des contraintes géographiques, matérielles et techniques propres au pays. Ce chapitre présente les objectifs prescrits à chaque sous-secteur de l'EPT à l'horizon 2015. Tour à tour seront énoncés l'objectif général de l'EPT et les objectifs par sous-secteur.

4.1 Objectif général de l'EPT

L'objectif général de l'EPT est d'assurer à tous (enfants, jeunes, adultes, femmes et hommes) une éducation de base de qualité, gratuite, souple et accessible d'ici 2015 afin de créer les conditions permettant aux populations de jouer effectivement leur rôle de moteur dans le processus de développement socio-économique du pays.

4.2 Objectifs par sous-secteur

Il s'agira d'améliorer le développement psychomoteur de l'enfant en favorisant la stimulation précoce dans le cadre familial et communautaire et cela en vue de lui assurer un développement harmonieux et ainsi le préparer pour des apprentissages réussis et pour la vie. Cette préparation se fera en synergie avec les autres secteurs (santé, nutrition, eau, hygiène et assainissement, protection). Ainsi, le taux actuel d'encadrement des enfants de 3 à 6 ans qui se situe aujourd'hui à 2,4 % passera à 50% en 2015.

4.2.2 - Enseignement Elémentaire

Le développement de l'enseignement élémentaire doit apporter une réponse aux besoins éducatifs fondamentaux de tous, enfants, adolescents, adultes et doter la population d'une éducation de base en vue d'une contribution plus efficace au développement socio-économique. Le Tchad, à l'instar des autres pays de l'Afrique Subsaharienne, se fixe comme but d'assurer la scolarisation universelle d'ici à l'an 2015. Il est prévu d'atteindre un taux d'admission de 90% en première année du primaire en 2002-2006 dont 75% pour les filles contre 64% en 1998-99 et de 96% à la fin de la deuxième phase du PARSET (2006-10) avec un taux de 85% pour les filles. Il atteindra les 100 % en 2015. Le taux net d'admission en première année qui se situe à 28,3% 2001/2002 passera à 100% à l'horizon 2015. La participation des filles qui est prévue à 44,56% en 2004 selon le PAEF atteindra 49,51% en 2015. Le taux net de scolarisation établi à 59,9% en 2000/2001 dont 48,5% pour les filles et 71,1% pour les garçons passera à 100% à l'horizon 2015.

4.2.3 Education de Base Non Formelle

Il est indéniable que les CEBNF peuvent jouer un rôle important dans l'offre d'accès à l'éducation dans les zones rurales et même urbaines en raison du nombre élevé d'enfants non scolarisés ou précocement déscolarisés.

L'adhésion des populations à l'expérimentation des CEBNF initiés dans le cadre du programme de coopération Tchad-Unicef et celle des écoles communautaires agricoles et familiales de Goundi appuyée par l'église catholique, montrent bien que l'EBNF répond à un besoin d'éducation que le système formel n'a pas été en mesure de satisfaire.

À l'horizon 2015, quinze mille (15 000) enfants déscolarisés et non scolarisés du groupe d'âge de 10-14 ans fréquenteront les centres d'éducation non formelle à travers le pays.

4.2.4 Alphabétisation Fonctionnelle

L'objectif général visé est de permettre à tous les jeunes et aux adultes n'ayant pas eu accès à l'école et à une éducation de base dans le sous-secteur non formel d'apprendre. Le recul de l'analphabétisme passera par l'intensification des activités d'apprentissage pour un effectif d'apprenants qui passera de 223 000 en 2004 à 500 000 en 2015.

Le taux d'analphabétisme établi à 74,5% en 2000/2001 sera réduit à 35% à l'horizon 2015. Le développement de ce sous-secteur portera sur (i) le développement et la diversification de l'offre d'alphabétisation; (ii) le renforcement des capacités techniques des acteurs (encadreurs et animateurs); (iii) le choix et la promotion des langues nationales dans le respect du patrimoine culturel; (iv) l'adoption des modalités souples d'alphabétisation; (v) le suivi pédagogique et l'évaluation des apprentissages; (vi) l'évaluation des programmes, la production et la diffusion des livrets d'alphabétisation et post-alphabétisation en tenant compte des réalités nationales; et (vii) l'appui institutionnel aux opérateurs.

4.2.5 Enseignement Technique et Formation Professionnelle

Il s'agira d'adapter aux besoins du marché de travail et améliorer la productivité du monde rural. L'amélioration de la qualité et de la pertinence de ce sous-secteur passe par sa mise en relation étroite avec le processus de production, notamment à travers une large concertation avec les opérateurs économiques. L'extension du réseau de l'enseignement technique et la formation professionnelle doit être envisagée dans la perspective de son ouverture aux élèves issus du primaire, de l'éducation non formelle et du secondaire général afin de leur offrir des perspectives d'insertion dans la vie active.

4.2.6 Enseignement Secondaire Général

Le développement de l'Enseignement Secondaire Général doit s'accompagner de la promotion de la scolarisation des filles. La proportion des filles, qui était de 23,1% en 2000/2001 passera à 30% en 2005 pour atteindre 50% en 2015. Le taux de transition du CM2 en 6^{ème} passera de 47% en 1999/2000 à 70% en 2015 et le taux brut de scolarisation passera de 12% à 30% dans la période. Pour une meilleure maîtrise de ce sous-secteur, les filières scientifiques seront développées grâce à la rationalisation de la carte scolaire et des recrutements annuels de professeurs. L'accent sera mis sur la formation initiale et continue de ceux-ci, de même que sur la formation des encadreurs en gestion et en supervision. Des nouvelles salles de classe seront construites et les infrastructures existantes seront réhabilitées. Les programmes d'enseignement seront rénovés et des manuels et matériels adaptés aux nouveaux curricula seront acquis. A terme, le ratio manuels/élève sera de 3 (mathématique, science et français).

On remarquera que des objectifs quantitatifs sont fournis quand il s'agit des sous-secteurs qui relèvent directement du Ministère de l'Education Nationale. Les données sont davantage d'ordre qualitatif lorsqu'elles concernent des secteurs qui sont à cheval entre plusieurs ministères. Dans ce cas, les détails, sont consignés dans le chapitre 7 intitulé « Objectifs spécifiques et actions par sous secteur ».

Par rapport aux sous- secteurs prioritaires, le pays vise à l'horizon 2015 :

- Un taux d'encadrement de 50% des enfants de 3 à 6 ans contre 2,4% de nos jours ;
- Dans l'Enseignement Elémentaire, les 100% de scolarisation des enfants en âge scolaire avec une parité entre garçons et filles ;
- Au niveau de l'Alphabétisation, 500 000 adultes des deux sexes ;
- Au niveau de l'éducation de base non formelle : 15 000 enfants des deux sexes de 10 à 14 ans à encadrer dans les CEBNF ;
- Au niveau de l'Enseignement secondaire, de faire passer :
 - o la proportion des filles, actuellement de 23,1 % en 2000/2001 à 30% en 2005 pour atteindre 50% en 2015.
 - o le taux de transition du CM2 en 6^{ème} de 47% en 1999/2000 à 70% en 2015
 - o le taux brut de scolarisation de 12% à 30% dans la même période.

Avec le renforcement envisagé des réseaux existants et la création de filières mieux adaptées aux besoins du marché de travail dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, on peut se permettre d'avancer que le pays s'est lancé des défis réels en matière d'éducation pour tous à l'horizon 2015. Le chapitre suivant sera consacré aux stratégies conçues pour les atteindre.

Chapitre 5 STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EPT

Les stratégies regroupent des actions dans une combinaison de moyens d'ordre matériel, financier, institutionnel et humain pour d'une part la mise en œuvre du plan EPT et d'autre part atteindre les objectifs de la politique de l'Éducation Pour Tous.

Ainsi, on distinguera bien les deux types de stratégies :

5.1 Les stratégies de mise en œuvre du Plan/EPT

Sont évoqués ici le cadre d'élaboration, le cadre d'adoption, la mobilisation des ressources et les mécanismes de mise en œuvre, de pilotage et de suivi.

5.1.1 Le cadre d'élaboration du plan EPT

Le plan d'Action National de l'EPT pour le Tchad est élaboré dans une approche participative et intersectorielle. Il est l'œuvre d'un Comité National de rédaction comprenant la totalité des partenaires du système éducatif dont les responsables techniques et administratifs du ministère de l'Éducation Nationale, ceux des autres ministères associés, les parrains de l'EPT, les Associations des parents d'élèves (APE), les différents ~~des~~ syndicats des enseignants et d'autres travailleurs, les producteurs ruraux, les artisans et les organisations non gouvernementales (ONG). Ceux-ci ont toujours fait partie des groupes de travail chargés d'élaborer les programmes nationaux d'éducation. Il a été fait appel à des consultants pour les aspects de rédaction et de mise en forme du document. Les réactions et les amendements ont été opérés au cours des séances de lecture de régulation.

5.1.2 Le cadre d'adoption

Le PAN/EPT est validé officiellement lors d'un atelier réunissant l'ensemble des structures associées dans son élaboration.

En raison de son importance comme document de politique pour les secteurs concernés par l'EPT et pour revêtir un caractère officiel, le présent document du PAN/EPT du Tchad devra faire l'objet d'un **examen en Conseil des Ministres** et d'une **adoption par l'Assemblée Nationale**.

5.1.3 la diversification et la rationalisation de l'allocation des ressources

Le Gouvernement entend profiter de toutes les opportunités qui s'offriront à lui pour sensibiliser davantage les partenaires extérieurs et solliciter leur participation au financement de l'EPT. La diversification des ressources de l'éducation et de la formation appelle donc une redéfinition des responsabilités dans la promotion de l'éducation. C'est pourquoi, tout en réaffirmant le rôle primordial de l'Etat, le Gouvernement cherchera à :

- encourager et mobiliser les communautés et les privés pour une contribution accrue à la prise en charge des dépenses éducatives (construction d'infrastructures, fonctionnement courant des écoles) ;
- rendre opérationnelles la mise en œuvre et la gestion de la décentralisation à différents niveaux ;
- sensibiliser davantage les partenaires techniques et financiers et solliciter leur contribution au financement de l'éducation et de la formation ;
- soutenir le secteur privé par des mesures incitatives appropriées pour accroître sa participation au développement et au financement de l'éducation ;
- associer les partenaires économiques au financement de la formation et de la recherche ;

- développer un cadre de politique pour renforcer la coopération entre Ministères, ONG, Société Civile et autres instances, afin de mieux coordonner leur contribution ;

Ces mesures seront appuyées par une gestion rationnelle des ressources allouées à l'éducation et au rééquilibrage des crédits affectés aux différents sous-secteurs de l'éducation.

A l'issue de son adoption officielle, une réunion de positionnement sera organisée pour permettre aux différents partenaires techniques et financiers de s'y inscrire.

5.1.4 : les mécanismes de mise en œuvre, de pilotage et de suivi du PAN/EPT

Sa mise en œuvre nécessite l'exercice de trois types de fonctions fondamentales : une fonction de pilotage, une fonction de coordination et une fonction d'exécution technique.

Les instances qui sont chargées de la fonction de pilotage veillent au respect des objectifs du PAN/EPT et s'assurent que les différentes actions menées concourent à l'atteinte de ceux-ci.

Deux structures assument ces responsabilités, à savoir :

- **Le Haut Comité Interministériel** présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- **Le Comité National de l'Education, de la Formation en Liaison avec l'Emploi (CONEFE)**, présidé par le Ministre du Plan, du Développement et de la Coopération.

Certaines ONG participent en qualité de membres aux travaux du Comité National pour l'Education et la Formation en Liaison avec l'Emploi (CONEFE). Il s'agit de :

- la Fédération Nationale des Associations des Parents d'Elèves (FENAPET) ;
- la Fédération Nationale des Artisans du Tchad (FENAT) ;
- le Syndicat des Enseignants du Tchad (SET) ;
- le Syndicat des Enseignants et Chercheurs du Supérieur (SYNECS) ;
- le Syndicat National des Enseignants du Tchad (SNET) ;
- l'Union des Syndicats du Tchad (UST) ;
- la Confédération Libre des Travailleurs Tchadiens (CLTT) ;
- le Conseil National du Patronat Tchadien (CNPT) ;
- la Plate-Forme Paysanne (PFP) ;
- le Forum des Educatrices Tchadiennes (FORET)/FAWE) ;
- les autres Organisations Non Gouvernementales (ONG), coordonnées entre elles par le CILONG ou par le gouvernement à travers le DONG (Direction des Organisations Non Gouvernementales).

Il incombe au Comité National EPT l'examen de toutes les questions relatives à la mise en œuvre du PAN/EPT ainsi que le suivi de l'exécution technique : coordination des actions, respect de calendrier, évaluation des performances, organisation des concertations périodiques avec les acteurs et les bénéficiaires de l'EPT.

Le Comité National EPT sera représenté par des Cellules au sein des Ministères en charge de l'Education et de la Formation ainsi que dans les Régions et Départements du Territoire national.

Outre cette structure gouvernementale à laquelle sont associées les organisations de la société civile, il est envisagé la création d'un Forum des ONG œuvrant dans le domaine de l'Education, afin de servir à la fois de regard extérieur sur l'EPT et de Comité de mobilisation des ressources en sa faveur.

Au plan technique, la mise en œuvre de l'EPT reposera sur les instances ci-après :

- **Le comité technique de Suivi des réunions Sectorielles** placé sous la présidence conjointe du secrétaire Général du Ministère du Plan, du Développement et de la Coopération et de celui de l'Education Nationale ;
- **Le Comité technique de suivi de la réunion sectorielle de l'Education et de la Formation** dont les missions sont définies par l'arrêté N° 30/PM/00 du 11 mai 2000, toujours sous la présidence conjointe des autorités ci-haut citées ;
- **Le Comité national de l'EPT** que préside le Secrétaire général du Ministère de l'Education Nationale est créé par arrêté N°3053 du 27 Novembre 2001. Cet organe est investi des capacités d'initiative, d'impulsion, de pouvoir de décision et d'arbitrage. Il intègre les pouvoirs publics, les Associations de la société civile et les Parents d'Elèves, les syndicats ainsi que les représentants de tous ceux concernés par l'action éducative.

Le Comité de Pilotage s'appuie sur un **secrétariat permanent**. Il est chargé d'assurer la diffusion de l'information, la préparation et l'organisation des réunions statutaires du CNEPT, la rédaction des rapports et des comptes rendus. Le Comité de pilotage doit veiller d'une part à l'application des décisions du CNEPT et, d'autre part, au suivi des engagements des différents partenaires.

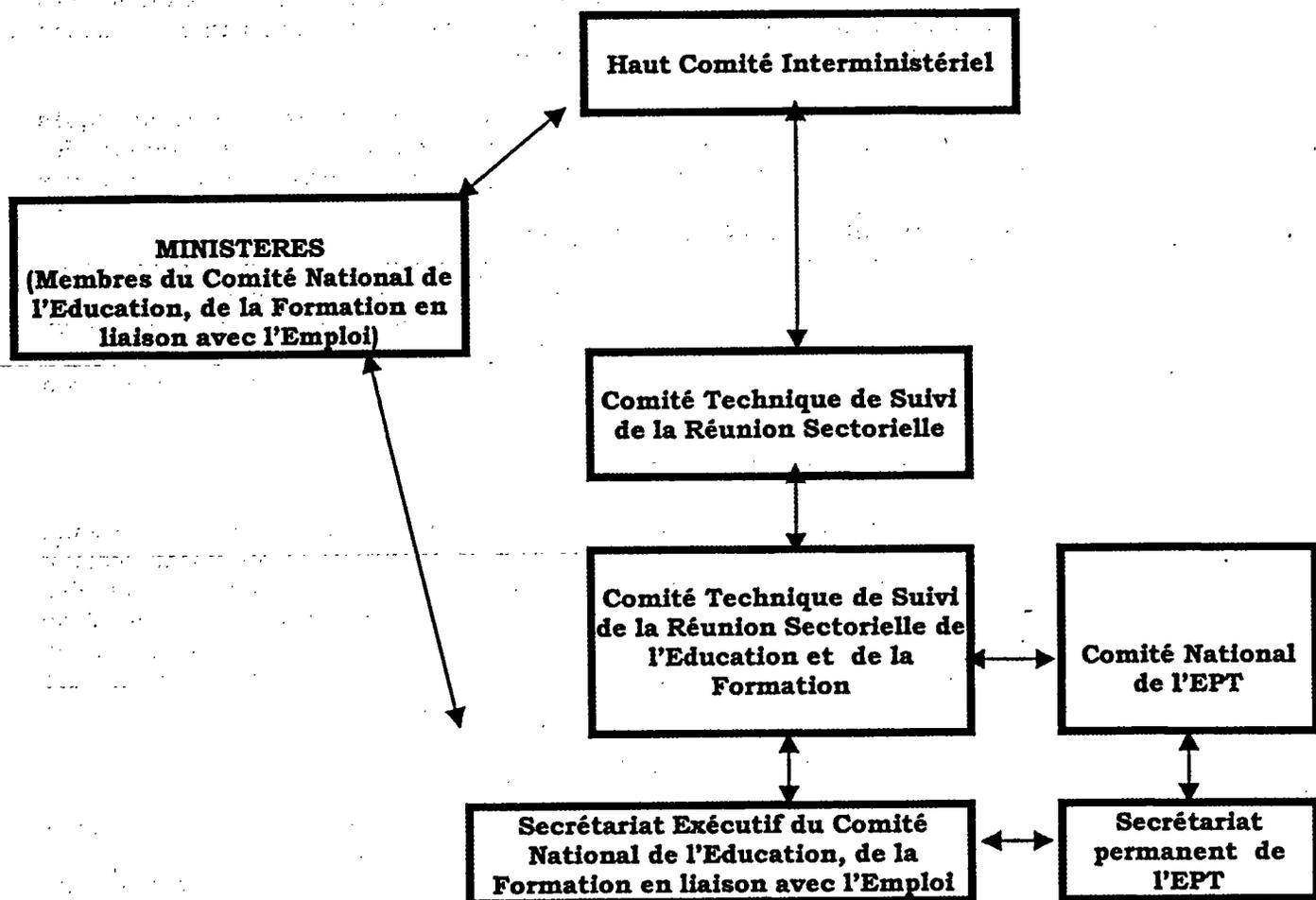
Le Secrétariat du Comité Technique est assuré par le **Secrétaire Exécutif du CONEFE** qui dépend du Ministère du Plan du développement et de la Coopération, ministère bien placé pour assurer la coordination des Ministères en charge de l'EPT (voir organigramme à la page suivante).

Le Secrétaire Exécutif du CONEFE est assisté par le **Secrétaire Permanent de l'EPT** qui relève du Ministère de l'Education Nationale.

La responsabilité de la mise en œuvre de chacun des sous-programmes de l'EPT relève de chaque Direction concernée dans les différents ministères impliqués dans l'EPT. Chaque Direction est comptable des résultats de son sous-secteur mesurés par des indicateurs de performance qui seront définis dans des manuels de procédures

Au niveau décentralisé, seront créés des structures de concertation à caractère consultatif (conseils régionaux, départementaux et communaux de l'éducation) dont le rôle sera d'arrêter des orientations en matière d'éducation et de formation, dans les circonscriptions administratives de leur ressort ainsi que d'assurer le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre.

ORGANIGRAMME DU MECANISME DE PILOTAGE ET DE SUIVI



5.2 les stratégies d'atteinte des objectifs de la politique de l'Éducation Pour Tous.

Dans le contexte actuel caractérisé par une insuffisance des ressources tant humaines, matérielles que financières, les différents axes d'action s'articulent autour de quatre (4) points principaux qui sont : (i) l'amélioration de l'accès et de l'équité ; (ii) l'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages; (iii) le renforcement des capacités de planification de gestion et de pilotage du système ; (iv) le renforcement du partenariat.

Prenant en compte d'une part les programmes de développement des secteurs impliqués dans l'EPT et d'autre part les actions déjà engagées, le Gouvernement tchadien a déterminé les axes d'action prioritaires ci-après et pour lesquels il sollicite pour la décennie à venir l'appui des différents partenaires au développement.

5.2.1 Le renforcement de l'accès et de l'équité

Le Gouvernement tchadien entend maîtriser le développement du réseau éducatif et de formation par la rationalisation de la carte scolaire dans le sens des priorités retenues. L'objectif final est de parvenir, dans un cadre concerté, à établir les besoins réels en matière de scolarisation et de formation et à mener des actions en fonction des potentialités économiques du pays. L'accroissement de l'accès à l'éducation de toutes les différentes couches de la population tchadienne implique les actions suivantes :

- La rationalisation de l'offre d'éducation

Il s'agit de mettre en place un cadre institutionnel qui régit la carte scolaire aux niveaux central et déconcentré. Ces mesures concerneront, d'une part, la configuration du réseau scolaire existant et, d'autre part, l'ajustement du dispositif scolaire en fonction des besoins d'éducation, des normes et critères d'implantation, d'extension et de fermeture des structures d'éducation et de formation conformément à la carte scolaire. En clair, cela revient à promouvoir des mesures et de les appliquer en vue de réglementer le fonctionnement des établissements au regard d'une part des ressources disponibles et d'autre part des besoins socio-économiques qui se manifestent.

- la construction et équipement des infrastructures scolaires

Il sera procédé à la réhabilitation et l'extension des infrastructures existantes ainsi que la construction et l'équipement de nouveaux bâtiments destinés à l'enseignement et à la formation. La réalisation des structures s'accompagnera de la construction de sanitaires, de points d'eau, de bureaux et magasins de stockage de fournitures et matériels destinés à l'administration de l'établissement. Des espaces verts et des aires de jeux et loisirs seront aménagés dans la cour des établissements, afin d'offrir un cadre adéquat de travail. En somme, il s'agira de valoriser l'approche « *Ecole, amie des enfants, amie des filles* ».

- La mise en œuvre des formules pédagogiques appropriées

La demande d'éducation ne pouvant être entièrement satisfaite à brève échéance, il convient de maintenir le système de vacations multiples dans le fonctionnement des établissements d'enseignement en milieu urbain où les effectifs sont pléthoriques. En milieu rural où les effectifs scolaires sont généralement faibles et les enseignants en nombre insuffisant, la pratique des classes multigrades actuellement en vigueur sera encouragée.

- La mise en œuvre des mesures incitatives

L'élargissement de l'accès passera aussi par la mise en œuvre des mesures incitatives destinées particulièrement à encourager la scolarisation des filles et des enfants des groupes à risques :

- o la création des cantines scolaires en faveur des enfants en général en vue d'améliorer leur état nutritionnel, et en particulier de ceux résidant dans des zones à déficit alimentaire chronique ;
- o le développement d'activités génératrices de revenus en vue d'augmenter la capacité de financement de la scolarisation des enfants en général et des filles en particulier;

- o la création de garderies des petits enfants pour rendre les filles plus disponibles dans la fréquentation scolaire ;
- o l'aménagement de points d'eau au profit des populations en vue de libérer les filles des travaux domestiques.
- o La réduction ou l'exemption des frais scolaires pour les filles ;
- o Le soutien de l'Etat au développement du secteur privé à travers les mesures (i) d'allègement des procédures d'ouverture et d'extension des établissements privés par la réactualisation des textes réglementaires, (ii) d'exonération ou de réduction des taxes et des impôts sur diverses acquisitions (matériels didactiques et équipements scolaires), (iii) d'encouragement de la conception et de la production de matériels didactiques au niveau local et de mise en place d'un dispositif de formation des formateurs.

- L'élimination des disparités entre les sexes

La promotion de la scolarisation des filles repose sur les engagements pris par le Tchad qui a souscrit aux diverses conventions internationales reconnaissant ainsi le droit à l'éducation pour tous les enfants, sans discrimination à savoir notamment :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'homme de 1948 ;
- la Convention Relative aux Droits de l'Enfant de 1989 et ratifiée par le Tchad en 1990;
- la convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l' Egard des Femmes ;
- La Constitution du Tchad du 31 mars 1996 qui stipule que :

« Tout citoyen a droit à l'instruction. L'enseignement public est laïc et gratuit...L'enseignement fondamental est obligatoire » (article 35). « L'Etat et les collectivités territoriales décentralisées créent les conditions et les institutions qui assurent et garantissent l'éducation des enfants » (article 36) ;

- Les indicateurs de l'éducation au Tchad montrent que la fille tchadienne ne bénéficie pas du même droit à l'éducation que le garçon. Les disparités au niveau de l'accès sont si importantes que l'on peut affirmer que résoudre le problème de la scolarisation universelle revient à assurer la parité des garçons et des filles dans l'accès à l'éducation de qualité. En effet, le taux brut de scolarisation des garçons est déjà de 91,5% en 2000/2001 alors que celui des filles est encore à 58,9%, soit un écart de 32,6 points. L'indice de parité entre les sexes est inférieur à 0,8. Selon le rapport mondial de suivi de l'EPT 2003/2004, les pays à plus fortes disparités se situent en dessous de 0,8 et tendent à être les plus défavorisés sur le plan économique, avec un revenu par habitant souvent inférieur à un dollar par jour.

Paradoxalement, pour une population composée de 52 % de femmes, les filles ne représentent que 38,7% des effectifs scolarisés. Pire encore, on note que les effectifs globaux ne cessent de diminuer de la 1^{ère} à la 6^{ème} année mais de manière encore plus sensible surtout pour les filles. La chute est importante à l'issue du CP1.

L'éducation des filles est donc tout naturellement une condition déterminante à la réalisation de l'éducation pour tous. C'est la justification du lancement simultané de deux projets à titre expérimental consacrés à la Promotion de la scolarisation des filles dans le pays depuis 1996 avec l'appui de l'UNICEF : l'initiative en faveur des filles en Afrique (IEFA) et le projet de Scolarisation des Filles (SCOFI) financés respectivement par le Gouvernement norvégien et la Banque Mondiale. L'expérimentation qui a été menée dans quatre sous-préfectures du pays a eu un effet positif sur l'attitude des populations touchées. L'engouement pour l'école a contribué, en effet, à une forte scolarisation des filles. De 1995 à 1998, les effectifs sont passés de 5 860 à 7 214, soit un taux d'accroissement annuel de 7,2%. Au regard de ce résultat, cette expérience sera étendue aux inspections et aux régions où l'enseignement élémentaire connaît de sérieux problèmes en matière de scolarisation des filles. A cet effet, il est envisagé la mise en place progressive de treize (13) sous-cellules de promotion de la scolarisation des filles à travers le pays.

Par ailleurs, Le Tchad dispose d' un réseau de 21 centres d'éducation féminine dont l'encadrement est assuré par 52 animatrices. L'objectif de ces centres est d'assurer une formation pratique aux jeunes filles en fin du cycle primaire (CM1 et CM2) afin de leur faire acquérir des connaissances pratiques en matière de couture, broderie, cuisine, puériculture et transformation des produits. Les savoir-faire acquis par ces filles ont un impact immédiat dans leur vie sociale et économique.

Ces centres seront étendus à d'autres inspections de l'enseignement de base du pays. Toutefois, des dispositions seront prises pour que cet enseignement bénéficie aussi bien aux filles qu'aux garçons.

La recherche de l'équité et de l'égalité de chance dans l'accès de tous à l'éducation est à ce prix. D'ores et déjà, on peut noter des faits qui montrent que le Tchad est engagé dans la poursuite et le renforcement des efforts entamés. Au nombre des mesures envisagées, notons que:

1. Le volet scolarisation des filles est une des principales composantes du PARSET ;
2. L'exécution de l'Initiative en faveur de l'éducation des filles en Afrique se poursuit ;
3. Le Tchad est engagé dans l'initiative « 25 pour 2005 » pour l'accélération du progrès de l'éducation des filles vers des résultats solides et durables avec une focalisation particulière à l'horizon 2005 sur la parité des filles et des garçons dans l'enseignement primaire et secondaire conformément aux objectifs du Cadre d'Action de Dakar pour l'EPT ;
4. Le Ministère de l'Education Nationale s'est engagé à rendre obligatoire les normes de l'approche « *Ecole amie des enfants, amie des filles* » dans les projets d'infrastructures scolaires.

La promotion de l'éducation en faveur des enfants des nomades et des groupes à risques

L'éducation intégratrice se comprend comme l'ensemble des mesures et des processus d'éducation qui concernent toutes les catégories d'enfants défavorisés tels les enfants de nomades, les enfants vivant avec les handicaps et les enfants victimes des préjugés sociaux à l'exemple des filles et des enfants issus de certaines castes.

Les nomades au Tchad sont estimés à 450 000 et représentent environ 5% de la population. C'est une population active dans le domaine de l'élevage, la deuxième source de revenus du pays. Elle est très mobile par la nécessité de procurer aux bêtes des pâturages et de l'eau. Du reste, à cause de leur bétail qui occasionne des dégâts dans les plantations, entraînant des conflits ou des amendes élevées, les communautés nomades s'installent, le plus souvent, le plus loin possible de toute agglomération, et par conséquent de toute infrastructure sociale. Leurs enfants se trouvent ainsi exclus des structures d'enseignement conçues pour les populations sédentaires.

L'éducation qui se traduit par une fréquentation régulière d'une institution scolaire ou de formation quelconque agit doublement en faveur des enfants défavorisés.

En amont, la participation de ces catégories d'enfants à des activités d'enseignement et d'apprentissage constitue un rempart contre leur exploitation qu'elle soit économique ou sexuelle. Des parents ou des communautés acquises aux bienfaits de l'instruction et aux droits des enfants à l'éducation seront moins portés à encourager le travail des mineurs. Selon ce slogan de l'UNICEF, la pauvreté ne doit pas justifier le travail précoce des enfants. En outre, la reconnaissance des droits des enfants à l'éducation conduira les communautés à explorer les voies et les moyens susceptibles de les faire accéder tous à ce droit.

En aval, l'éducation offre l'opportunité à ces enfants d'exploiter au mieux leurs potentialités intellectuelles en vue d'une insertion socio-économique plus réussie dans la société. Autrement, ils demeureront perpétuellement des marginaux et subiront toute leur vie les effets pervers de leur handicap et de leur isolement.

L'éducation intégratrice de façon globale reste une activité des initiatives privées (religieuses ou ONG) intervenant au Tchad à l'exemple du Centre des ressources pour jeunes aveugles (CRJA) et de l'Association nationale de déficients auditifs du Tchad (ANDA) ou encore des enfants des nomades avec l'implication de la Coopération Suisse. Cependant, les besoins éducatifs des jeunes handicapés physiques, déficients visuels, sourds et autres marginalisés sont aussi nombreux que variés. Aussi, le Gouvernement du Tchad ayant souscrit pour une éducation de base de qualité pour tous, s'engage à consentir des efforts de création de structures d'éducation, de recrutement et de formation d'enseignants pour permettre aux enfants nécessiteux de jouir pleinement de leurs droits à l'éducation.

Dans cet ordre d'idées, l'intégration des enfants des nomades dans le système éducatif requiert des actions spécifiques et audacieuses en termes de formules d'encadrement, de curricula et de mesures particulières d'accompagnement.

La problématique de l'éducation intégratrice est d'autant plus pertinente que le Tchad n'a pas pu développer des actions en matière de protection des enfants. La problématique des enfants nécessitant une protection spéciale : (enfants abandonnés et orphelins, enfants exploités) est lié à de multiples facteurs, notamment l'absence d'une politique gouvernementale clairement définie, la faiblesse générale du niveau des revenus, les séquelles de la guerre et de la sécheresse, l'urbanisation galopante, l'exode rural

Au demeurant, le phénomène des enfants en situation difficile a une origine lointaine au Tchad, car déjà en 1962, furent créés le Centre Rural des Jeunes de Koundoul (25 km de N'Djaména) et le Centre d'Accueil KOTOKO de Sabangali destinés à prendre en charge cette catégorie d'enfants. Ces deux Centres, qui fonctionnaient jusqu'en 1979, ont disparu du fait de la guerre. A la reprise des activités, seul le Centre de Koundoul a été réouvert sous la dénomination de « Centre Espoir de Koundoul ».

L'objectif visé est la promotion de la scolarisation du maximum possible des enfants handicapés ou défavorisés. Au nombre de ces enfants défavorisés, figurent les enfants abandonnés et les orphelins. Il s'agira soit de créer à leur intention des écoles spécialisées pour les cas des déficients, soit d'assurer leur insertion dans les institutions scolaires ordinaires. Il faudra pour cela une mobilisation des parents, des partenaires en développement et des organisations caritatives pour le financement de ces actions.

Il faut signaler au passage que l'UNESCO a déjà pris l'initiative de renforcer les compétences des organisations non gouvernementales et des associations de la société civile (ONG/OSC) actives en éducation dans les domaines de la définition des politiques éducatives et de l'élaboration des curricula.

L'élimination des disparités régionales

Il s'agit de donner davantage d'accès à aux enfants des deux sexes issus de toutes les régions. L'accent sera mis sur la scolarisation des filles, l'éducation de base non formelle à des jeunes déscolarisés ou non scolarisés l'alphabétisation fonctionnelle surtout pour les femmes. Les comités à mettre en place pour la promotion de l'accès à l'éducation utiliseront les canaux modernes et traditionnels de communication en direction des lettrés et des analphabètes (radio, télévision, vidéo scope, affiches, théâtres). L'intensification des actions d'alphabétisation sera un facteur déterminant pour atteindre ce but. Pour corriger les disparités tant décriées, l'Etat doit créer des écoles dans les zones à faibles taux de scolarisation, d'une part et, appuyer le développement des écoles communautaires, d'autre part.

Le développement des écoles communautaires

Pour le développement des écoles communautaires, l'Etat s'engage : i) à participer à la prise en charge des salaires des maîtres communautaires sous forme de subvention à accorder aux populations à travers les Associations des parents d'élèves constituées en fédération, ii) à mettre en place un mécanisme de paiement régulier de cette subvention et iii) à définir un cadre contractuel pour le recrutement, l'utilisation et la rémunération des enseignants qui seront par ailleurs formés pour une remise à niveau. **Une Agence pour la Promotion des Initiatives communautaires en éducation (APICED) est créée à cet effet par la Loi n° 23/PR/2002 en date du 31 Décembre 2002.**

La création de filières courtes

Face aux difficultés d'insertion socio-professionnelle des jeunes en situation de déperdition scolaire, le Gouvernement, dans ses efforts de restructuration de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, créera et diversifiera les filières de formation de courtes durées, répondant aux exigences du marché de l'emploi aux niveaux local, régional et national.

5.2.2 L'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages

Le renforcement des compétences du personnel, la réactualisation et l'adaptation des contenus et stratégies d'enseignement et de formation ainsi que le développement des manuels et matériels didactiques adaptés aux nouveaux curricula, constituent entre autres les principales

actions à mener pour améliorer la qualité de l'enseignement et des apprentissages. De façon opérationnelle, les actions suivantes seront engagées :

Le renforcement des compétences des enseignants.

Cette action suppose le renforcement du dispositif de formation initiale et continue des enseignants qui devrait se traduire par l'augmentation de l'offre et par le relèvement du niveau de formation dans les écoles normales d'instituteurs et autres institutions spécialisées. Un accent particulier sera mis sur le recrutement et la formation des professeurs de disciplines scientifiques, ainsi qu'aux enseignants non fonctionnaires. De même, sera promue la valorisation de la fonction enseignante par des mesures incitatives et notamment par le versement aux intéressés des primes de logement et de rendement comme cela se fait présentement dans certains instituts et facultés de l'Université. L'adoption et la mise en application du **statut particulier des enseignants** s'annonce comme le meilleur gage de cette valorisation de la fonction. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) seront introduites dans le secteur. Dans ce sens, l'enseignement à distance, le télé-enseignement et l'Internet seront utilisés pleinement dans la formation continue des enseignants. A cet effet, une étude sur l'introduction de Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication dans l'enseignement sera menée.

La rénovation des programmes d'enseignement et de formation

Le gouvernement entend rénover les programmes et méthodes d'enseignement et de formation pour les adapter aux réalités nationales et aux mutations intervenues ces dernières années dans le monde. Dans cette perspective, une institution permanente autonome est créée par **la Loi N° 20/PR/2002 du 13 Décembre 2002** dans le cadre du Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education au Tchad (PARSET). Il s'agit du Centre National des Curricula (CNC) dont les attributions sont :

- l'élaboration et l'expérimentation des nouveaux curricula ;
- la rédaction des guides d'orientation pédagogique pour l'utilisation efficiente des manuels existants ;
- La conception de nouveaux manuels en français et en arabe ainsi que leurs guides pédagogiques ;
- L'élaboration des plans de formation initiale et continue des enseignants et des personnels d'encadrement ;
- L'élaboration et l'expérimentation des outils de formation.

Le développement de ces programmes se fera en fonction des cycles et niveaux d'éducation et de formation. Un accent particulier sera mis sur les savoirs cognitifs, psychomoteurs ainsi que sur les attitudes à faire acquérir en s'appuyant sur les apprentissages pratiques. Une place de choix sera réservée aux savoirs scientifiques et la pédagogie active sera privilégiée. Le programme de formation des enseignants et des personnels d'encadrement s'inspirera des nouveaux curricula d'enseignement et de formation. Des outils de formation correspondants seront élaborés et expérimentés. Les résultats de l'expérimentation sur la production locale des Matériels Didactiques Non Imprimés (MDNI) seront pris en compte dans les activités du CNC.

La Promotion du bilinguisme et des langues nationales dans les premiers niveaux d'enseignement

Conformément aux dispositions de la Constitution, le Gouvernement s'engage à traduire dans les faits l'option du bilinguisme en rendant obligatoire l'enseignement des deux langues officielles dans tous les établissements scolaires du pays. Une étude de faisabilité de la promotion du bilinguisme vient d'être validée pour son application. Son développement impliquera la dispense graduelle des enseignements du français et de l'arabe. Quant à la promotion des langues nationales, elle se fera à travers l'enseignement dans les langues principales des différentes zones durant les deux premiers niveaux de l'enseignement élémentaire avant de continuer selon le cas, en français ou en arabe.

Les contenus d'enseignement seront traduits dans les langues officielles et les langues nationales pour une meilleure harmonisation des curricula.

La promotion de l'Enseignement Interactif par Radio

Un des obstacles à l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans le pays réside dans le fait qu'une majorité d'enseignants ne sont pas formés. Des efforts pour assurer une formation continue sont contrecarrés par un manque de ressources et de contraintes logistiques auxquels il faut ajouter la dispersion de la population. L'enseignement Interactif par radio se révèle être une technique peu coûteuse qui peut réduire l'effet de la distance des écoles rurales aux centres urbains ; les programmes de formation étant généralement conçus dans les grandes villes.

La promotion de l'Education aux Valeurs Universelles

La Constitution de la République du Tchad (1996) rappelle dans son préambule, la détermination du peuple tchadien à parvenir à l'édification d'une Nation, à la dignité, à la liberté et à la prospérité malgré la crise politico-militaire qui dure depuis quatre décennies.

La Conférence Nationale Souveraine (CNS), dans le Cahier des Charges du Gouvernement issu de celle-ci, a retenu l'introduction dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire de l'enseignement des Droits de l'Homme en vue de former un citoyen tchadien épris de paix et de justice.

Au Tchad, la violence par les armes, qui était une affaire des groupes politico-militaires, a gagné les milieux scolaires et les zones rurales mettant à rude épreuve la symbiose entre les populations et particulièrement entre élèves et agriculteurs. Face à ce nouveau fléau de la violence que vivent les villes et les campagnes, toutes les bonnes volontés sont mobilisées pour juguler ce mal qui menace dangereusement la paix et la stabilité du pays, entravant ainsi les efforts pour un développement durable et la réduction de la pauvreté. Au niveau du Gouvernement, ces efforts se sont concrétisés entre autres par la création de la Médiature. Au niveau de la société civile, les initiatives pour la Paix sont nombreuses, notamment en provenance des associations de défense des Droits de l'Homme, des Associations des Chefferies Traditionnelles, des Associations des Jeunes, etc.).

Faisant siens la déclaration et le Programme d'Action sur une Culture de la Paix (Résolutions des Nations Unies A 53/213 du 13 Septembre 1999), le Tchad, en raison de la culture de la violence qui prévaut dans le pays et qui n'épargne pas les milieux scolaires, ajoute aux six (6) objectifs de l'EPT retenus dans le Cadre d'Action du Forum Mondial de l'Education, les valeurs universelles, à savoir : l'éducation à la Culture de la Paix et à la citoyenneté, à la non Violence, aux Droits de l'Homme et à la Démocratie.

On peut déjà citer comme exemple concret de l'engagement du Gouvernement et de la Société civile, l'introduction des cours sur les Droits de l'Homme notamment à l'Institut des Sciences et de l'Education (ISSED) et à l'Ecole de la Gendarmerie Nationale.

Dans une seconde phase, le CNC prendra en compte cette dimension de la formation dans ses réflexions pour l'intégrer dans les nouveaux curricula, et cela aussi bien au profit des filles que des garçons.

L'élaboration d'une nouvelle politique éditoriale

L'application des nouveaux programmes d'enseignement et de formation nécessitera des outils pédagogiques appropriés. Dans cette perspective, il sera procédé à la production locale des manuels scolaires et matériels didactiques. Néanmoins, le processus de finalisation de ces curricula généralement long induira l'acquisition dans un premier temps, sur le marché local et international, des manuels et matériels didactiques jugés compatibles avec le contenu des nouveaux programmes. A cet effet, chaque élève de l'élémentaire sera doté d'un jeu de manuels composé d'un livre de lecture, d'un livre de calcul et d'un livre de sciences. Chaque école disposera des mallettes pédagogiques à usage collectif dont le nombre dépendra du nombre d'enseignants et des cours opérationnels. Il faut noter que ces nouvelles dispositions concernent les écoles du secteur public et communautaire.

La Banque Mondiale, à travers le CNC prône le recours au secteur privé pour l'édition des manuels scolaires. Cependant, la rénovation et la modernisation de l'imprimerie scolaire est à envisager pour pouvoir produire en quantité et en qualité les séries des documents pédagogiques

nécessaires à la mise en œuvre de l'EPT, notamment au niveau des sous-secteurs alphabétisation, éducation de base non formelle, développement de la petite enfance.

L'évaluation des apprentissages

Secteur marginalisé jusque là, l'évaluation des apprentissages des élèves et des compétences professionnelles des enseignants connaîtra un nouvel essor avec la mise en place d'un département de la recherche et de l'évaluation au sein du Centre National des Curricula. Ce département auquel incombe les charges dévolues antérieurement au service de l'évaluation et du suivi pédagogique (SESEF) dissous a un caractère transversal. Il se présente comme un dispositif de soutien et d'appui aux autres structures en charge de l'élaboration des curricula, de la production des manuels, guides et outils d'information et de formation des enseignants. Des méthodes d'évaluation internationalement reconnues comme le Programme d'Appui à l'Evaluation des Compétences (PASEC) et le Monitoring Learning Achievement (MLA) seront mises en œuvre pour renforcer la culture de l'évaluation des acquis des apprentissages en lecture, en calcul, en écriture et les compétences indispensables dans la vie courante.

5.2.3 Renforcement des capacités de gestion et de pilotage des ministères en charge de Le l'EP

Le pilotage du système éducatif bute sur de sérieux problèmes de qualification des agents dans les principaux domaines du management. Les fonctions sont assurées par des personnels qui n'ont pas reçu une formation spécifique en la matière. Il importe donc que, dans la perspective de la mise en œuvre du PAN/EPT, un renforcement généralisé des compétences soit assuré.

Les faiblesses relevées dans le domaine de la planification, de l'organisation et de la gestion de l'éducation seront corrigées par des mesures de renforcement des capacités institutionnelles d'administration, de planification, de gestion et de pilotage du système et cela à travers des mesures de décentralisation et de déconcentration.

Le renforcement des capacités institutionnelles

Les capacités d'organisation, de planification, de gestion et d'évaluation du système éducatif seront améliorées à travers les actions suivantes : i) développer des systèmes de collecte et de traitement des données statistiques scolaires ; ii) renforcer le système d'information relatif à la gestion des ressources humaines ; iii) faciliter une circulation effective et efficace de l'information et de la documentation ; iv) mettre en place des outils performants de gestion au niveau déconcentré ; v) instaurer un mécanisme de communication et de plaidoyer.

Le renforcement des capacités opérationnelles

Il s'agit d'accroître les capacités opérationnelles d'administration, d'inspection et de supervision des enseignements. La systématisation de l'évaluation et du contrôle pédagogique et administratif contribueront à la redynamisation des structures d'encadrement et à l'exigence de la qualité des prestations des apprenants et des enseignants. Les services d'orientation scolaire et professionnelle et de conseil des apprenants seront renforcés par des organes et structures compétents en la matière.

La diversification des ressources de l'éducation et de la formation appelle de la part du Gouvernement une redéfinition des responsabilités dans la promotion de l'éducation, et cela, en concertation avec les partenaires.

Le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation

La gestion concertée du système éducatif se fera essentiellement à travers la mise en place d'organigrammes cohérents et fonctionnels qui prennent en compte les préoccupations complémentaires de décentralisation et de déconcentration du système. Ainsi, des structures de concertation à caractère consultatif (conseils régionaux, départementaux et communaux de l'éducation) dont le rôle sera d'arrêter des orientations en matière d'éducation et de formation, dans les circonscriptions administratives de leur ressort, seront créées. Des dispositions seront prises

pour permettre aux ministères techniques en charge des finances et de la fonction publique de conférer au Ministère de l'éducation, la charge des crédits et des postes budgétaires prévus par la Loi des finances.

Le processus de décentralisation et de déconcentration entamé par le Gouvernement tchadien s'est traduit déjà par une multitude de structures au niveau local et déconcentré. Le Département de l'éducation a d'ailleurs été le premier à créer des délégations préfectorales de l'éducation nationale, aujourd'hui érigées en délégations départementales. Sur cette lancée, des inspections de l'enseignement de base ont été implantées dans les nouvelles sous-préfectures augmentant ainsi le nombre à 119. Trois (3) coordinations régionales des centres de formation continue des maîtres ont fait place à 7 nouvelles, incorporées au sein des écoles normales d'instituteurs¹¹.

L'unique Cellule technique de promotion de la scolarisation des filles est complètement débordée par ses activités eu égard à l'étendue du territoire national d'une part et des particularités sociales, culturelles et économiques des différentes régions d'autre part. Il est envisagé de mettre sur pied six (6) sous-cellules dans des départements pour la phase 2003-2010 et sept (7) dans d'autres pour la phase 2010-2015.

Le fonctionnement optimal de toutes ces structures décentralisées requiert que soient rendus disponibles des locaux adaptés, des mobiliers, des matériels de travail, des fournitures et surtout des agents compétents.

5.2.3 Le renforcement du partenariat

Il est admis que le système éducatif tchadien est principalement marqué par une forte mobilisation communautaire dans son fonctionnement. Malgré cette mobilisation, l'atteinte de l'objectif de l'éducation universelle à l'horizon 2015, nécessite le renforcement du partenariat afin de consolider les acquis. La participation communautaire se limite bien souvent à des contributions en argent ou en nature pour faire fonctionner les établissements. C'est pour préserver et renforcer cette dynamique que le Ministère de l'Education Nationale a conclu le 23 Août 2001, un Protocole d'Accord avec la Fédération Nationale des Associations des Parents d'Ecoles au Tchad (FENAPET) en vue de développer le cadre partenarial et dont l'objet principal est à la prise en charge des salaires des maîtres communautaires sous forme de subvention accordée aux populations à travers les Associations des parents d'élèves. Toutefois, l'action des Associations des parents d'élèves n'est toujours pas bien appréciée. Elle prendrait toute sa signification si elle dépassait le simple cadre de collecte de fonds ou de matériels pour s'étendre à la définition des politiques, l'élaboration des curricula et le cadre organisationnel des établissements. Dans ce sens, les structures de gestion des sous-secteurs concernés doivent concevoir des formules et des stratégies pour leur faire assumer ces responsabilités.

L'institution du partenariat entamée depuis quelques années, devra être formalisée à travers des textes organiques spécifiques régissant les mécanismes de coopération entre l'administration et les partenaires socio-éducatifs à savoir les APE, les syndicats des enseignants, et les promoteurs de l'enseignement privé. On notera déjà le protocole d'accord conclu entre l'Etat et la FENAPET

Pour conclure, il faut retenir que ces différentes stratégies revêtent une double caractéristique :

Premièrement, elles sont transversales et globales, en ce sens que la plupart d'entre elles s'appliquent à l'ensemble des sous-secteurs. La diversification et la rationalisation de l'allocation des ressources, le renforcement de l'accès et de l'équité, l'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages tout comme le renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles concernent tous les ordres d'enseignement.

Deuxièmement, elles ont un caractère novateur dans la mesure où elles n'ont pas été mises en œuvre dans leur grande majorité lors de la décennie 90. Allusion est faite particulièrement à l'école amie des enfants, amie des filles, le soutien aux écoles communautaires, la promotion du bilinguisme et des langues nationales, la création des filières courtes, la rénovation des programmes d'enseignement et de formation, l'élaboration d'une

¹¹ Référence : Arrêté n° 171/MEN/DG/008/DFAP20/02

nouvelle politique éditoriale, l'évaluation des apprentissages et d'une manière générale le renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles.

Globalement, le PAN/EPT privilégie ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui « **L'école amie des enfants, amie des filles** »¹² et qui se définit comme une école qui :

- est ouverte à tous les enfants sans distinction et sans discrimination ;
- promeut un apprentissage efficace et réussi avec un contenu pertinent ;
- constitue un environnement physique et psychologique sain, convivial et protecteur ;
- porte une attention particulière aux filles et est sensible aux questions de genre ;
- collabore avec la communauté constituant l'environnement des enfants hors de l'école pour qu'elle accompagne et soutienne l'apprentissage de ses enfants.

Au regard des expériences passées en matière de développement de l'éducation, le PAN/EPT jouit d'atouts majeurs avec l'entrée en jeu de ces nouvelles stratégies.

Chapitre 6 : OBJECTIFS SPECIFIQUES ET ACTIONS PAR SOUS-SECTEUR

6.1 Sous-secteur Développement Intégral du Jeune Enfant

Objectif spécifique N°1 : Elargir l'offre en matière d'enseignement
préscolaire à 50% des enfants ayant l'âge d'en bénéficier
d'ici 2015

Actions :

- Développer et mettre en œuvre un programme d'éducation parentale en ciblant 18 000 familles qui seront formées en matière de santé, d'hygiène, de nutrition, de protection et d'éveil cognitif des enfants. Pour ce faire, 288 émissions seront radiodiffusées et 1500 guides éducatifs distribués ;
- Utiliser rationnellement les technologies et les moyens de communication afin de sensibiliser les familles qui vivent en zones rurales aux programmes d'éducation de la petite enfance ;
- Organiser un symposium national regroupant toutes les personnes intéressées par l'encadrement de la petite enfance afin d'échanger sur les expériences nationales, régionales et internationales ;
- Exploiter les résultats de l'enquête menée sur les habitudes et les coutumes des populations, les groupements et associations féminines villageoises en matière d'encadrement de la petite enfance ;
- Créer des jardins d'enfants, des Centres d'éducation communautaires ou ruraux, des garderies communautaires au sein de chaque école élémentaire des grandes agglomérations et former les encadreurs pour enfants. A cet effet, 120 centres dotés de latrines et de points d'eau seront créés tandis que 60 anciens centres seront réhabilités et équipés.

Objectif spécifique N° 2 : Améliorer la qualité et les conditions d'encadrement de la petite enfance.

Actions :

- Développer et mettre en œuvre un programme d'éducation parentale ;
- Mettre en place un programme de recyclage et de formation des agents impliqués dans l'encadrement de la petite enfance et relevant des départements les plus concernés (Ministères en charge de l'Education, de la Santé et de l'Action Sociale et de la Famille). Il s'agira de :
 - o produire des programmes pédagogiques révisés, adaptés et validés pour les 120 centres communautaires ruraux/urbains ;
 - o former les moniteurs communautaires (240) à l'utilisation des langues nationales dans l'encadrement de la petite enfance ;
 - o fournir des cahiers de devoirs et des guides pédagogiques (3000) aux moniteurs ;
 - o former les superviseurs locaux (120) dans le cadre de l'approche communautaire.
- Assurer le suivi et l'évaluation de l'activité pilote de Développement de la Petite Enfance en mettant en place un mécanisme de suivi-évaluation approprié pour garantir la réussite de l'activité pilote en cours. A cet effet, seront formés 100 cadres des services et programme du développement de la petite enfance ;

¹² Document de stratégie pour la mise en œuvre de l'école, amie des enfants, amie des filles en Afrique de l'Ouest et du centre, UNICEF

Objectif spécifique N°3 : Renforcer les capacités partenariales

Le développement intégral du jeune enfant demeure une priorité qui doit requérir l'adhésion effective et efficace de tous les partenaires œuvrant pour sa réussite.

Action :

- Renforcer les capacités des Cadres pour la gestion du programme de Développement de la Petite Enfance (DPE) concernant les 3 secteurs (éducation, action sociale et santé) par une formation en gestion participative et leadership pour la commission intersectorielle pour le Développement de la Petite Enfance.

6.2 Sous-secteur de l'enseignement élémentaire

Le développement de l'enseignement élémentaire passe par diverses mesures d'accroissement de l'offre d'éducation, de stimulation de la demande et d'amélioration de l'efficacité interne du système.

Les disparités actuelles entre les régions et celles liées au genre seront corrigées. Des mesures incitatives seront prises pour favoriser l'accès, le maintien des filles à l'école et l'amélioration de leurs performances scolaires.

Des mesures appropriées de politique sociale plus large seront développées dans le système éducatif pour favoriser l'intégration des enfants des nomades et des enfants nécessitant une protection spéciale (handicapés, orphelins en particulier du fait du SIDA, enfants vivant dans et/ou de la rue, enfants victimes des pires formes de travail, d'abus et d'exploitation sexuels, etc.)

Les activités scolaires seront mieux articulées avec les réalités socio-économiques des régions du pays.

Dans cette perspective, les actions suivantes sont envisagées :

Objectif spécifique N° 1 : Améliorer l'accès et l'équité à l'enseignement de base

Actions :

- Plaidoyer et mobilisation sociale pour l'inscription massive et le maintien des filles à l'école par la production des dépliants, affiches, émissions radiophoniques, audiovisuelles, théâtres, meetings. L'accent sera mis sur l'élévation de l'âge de mariage de façon à le rendre conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant, l'exonération ou la réduction des cotisations pour les filles.
- Des mesures incitatives seront prises pour favoriser l'accès, le maintien des filles à l'école et l'amélioration de leurs performances scolaires :
 - Les cantines scolaires seront ouvertes dans les zones où se pose le problème de maintien des enfants à l'école ;
 - Les organisations communautaires bénéficieront de moyens d'allègement des travaux domestiques des filles (moulins à mil, décortiqueuses, charrettes de transport, etc.) ;
 - Les enfants à risques, particulièrement les filles, bénéficieront gratuitement de manuels et de fournitures scolaires ;
 - les CECR/U sont créés pour libérer les sœurs aînées de la garde des petits frères et sœurs.
- Développer des programmes spécifiques pour permettre l'accès, le maintien à l'éducation des enfants des milieux défavorisés, des enfants des nomades, des enfants nécessitant une protection spéciale. Une enquête sera menée sur les enfants nomades et des milieux insulaires et les dispositions seront prises pour adapter l'école aux besoins spécifiques de ces enfants et des autres enfants à risques.
- Apporter un appui au développement des écoles communautaires : vingt mille (20 000) maîtres communautaires seront rémunérés et bénéficieront de formations qualifiantes. Quant aux écoles, elles seront dotées de matériels didactiques et supports pédagogiques adéquats. Chaque élève bénéficiera d'un jeu de matériels didactiques, à savoir : un livre de lecture, un livre de calcul et un livre de sciences.
- Augmenter les capacités d'accueil dans l'enseignement élémentaire. La stratégie préconisée consiste à construire et réhabiliter les salles de classe à moindre coût en faisant recours aux matériaux locaux tout en tirant les leçons des expériences capitalisées par les différents projets

dans ce domaine. Afin de faciliter l'exécution des travaux, les procédures d'appel d'offres et de décaissement de fonds seront révisées. L'esprit de l'école « *Amie des Enfants, Amie des Filles* » sera respecté. Plus exactement, 3772 nouvelles salles de classe seront construites et 3 000 autres réhabilitées et équipées en matériels didactiques.

- améliorer la qualité et les conditions de travail de l'enseignement élémentaire. Si la volonté politique est d'assurer la scolarisation de tous, il n'en demeure pas moins important d'améliorer et de préserver la qualité et la pertinence de l'éducation de base pour garantir l'efficacité de l'apprentissage en termes de résultats.

Objectif spécifique N° 2 : Améliorer la qualité et les conditions de travail de l'Enseignement Élémentaire.

Actions :

- Concevoir des contenus de programmes accessibles et attrayants, particulièrement pour les filles et les enfants des groupes marginalisés ou exclus. Plus exactement, il s'agira de :
 - avec le concours du Centre National des Curricula (CNC), concevoir des manuels et des programmes bilingues débarrassés des stéréotypes défavorables aux filles ;
 - adapter les contenus des programmes scolaires et les méthodes d'enseignement au profil des apprenants, aux besoins éducatifs psychologiques et socio-économiques ainsi qu'à l'environnement culturel des enfants ;
 - introduire les compétences de la vie courante, particulièrement ceux en relation avec la prévention du VIH/SIDA et la résolution pacifique des conflits. Les multiples innovations en cours dans le système éducatif seront introduites de manière harmonieuse dans les nouveaux curricula ;
 - introduire les compétences de la vie courante dans les enseignements et ce, en fonction des milieux , c'est à dire l'élevage, l'agriculture, la pêche, l'artisanat, etc.
- Renforcer les capacités d'accueil des structures de formation initiale et continue des enseignants par :
 - o l'extension du réseau des centres de formation continue :
 - les antennes des Centres de formation continue (CFC) seront érigées en centres autonomes portant ainsi le nombre de CFC à 46 ;
 - de nouveaux CFC seront créés dans les nouvelles circonscriptions administratives : 41 CFC seront construits.
 - o L'extension du réseau des centres d'éducation féminine (CEF) :
 - Les CEF seront élargis à 40 inspections de l'enseignement de base, contre 22 aujourd'hui ;
 - 40 CEF seront construits et équipés.
 - o L'équipement et la réhabilitation de 119 inspections de l'enseignement de base.
 - o La réhabilitation des 7 écoles normales d'instituteurs et leur extension par la construction de 48 nouvelles salles de classe.
- Améliorer les curricula de la formation initiale et continue des enseignants : les formations initiale et continue des enseignants devront tenir compte de l'approche genre, de la culture de la paix, de la prévention des IST/VIH/SIDA, de l'Education à la vie familiale et en matière de population et de l'éducation environnementale. L'accent sera également mis sur l'approche participative pour améliorer la qualité de l'enseignement/apprentissage.
- Accroître le nombre des enseignants formés pour un meilleur encadrement des enfants. Pour ce faire, 7 000 enseignants dont 30% de femmes seront formés dans les 7 écoles normales: 2 310 , soit environ 33% de ces effectifs seront recrutés parmi les candidats ayant atteint le niveau de la classe de terminale de l'enseignement secondaire général. En moyenne, 1 600 enseignants seront formés annuellement à partir de 2004-2005.
- Améliorer la formation continue des enseignants : un plan de formation continue des enseignants sera élaboré et réalisé dans les structures de formation continue, à savoir les Centres de Formation Continue (CFC) et les Secteurs d'Animation Pédagogique (SAP). Plus exactement, 25 800 enseignants dont 11 000 fonctionnaires seront recyclés.
- Etendre progressivement les Centres d'éducation féminine à l'ensemble des Inspections de l'enseignement de base. Les enseignants et les enseignantes seront formés à la maîtrise de l'enseignement ménager. Parallèlement, l'enseignement ménager sera mis en application dans toutes les écoles ;
- Améliorer la mise au point, la production et la distribution des auxiliaires didactiques adaptés : 6 000 000 de manuels et 500 000 jeux de matériels didactiques non imprimés seront rendus disponibles ; 10 000 mallettes pédagogiques seront distribuées dans les écoles. Pour rappel, une mallette pédagogique est une cantine métallique contenant des

manuels, des ouvrages de référence (dictionnaire, manuel de pédagogie), matériels didactiques de démonstration et de mesures;

- Renouveler et rénover les équipements de l'imprimerie scolaire pour satisfaire aux besoins des documents pédagogiques imprimés.
- Développer le bilinguisme ;
- Rénover l'enseignement coranique et l'utilisation de la langue maternelle dans les premières années d'enseignement. La principale langue maternelle de la localité sera utilisée dans les premiers niveaux d'enseignement tandis que l'enseignement coranique, tout en restant dans l'informel intégrera en son sein des disciplines formelles tels que le calcul, l'écriture, la lecture, la résolution des problèmes pratiques de la vie.

Objectif spécifique N° 3 : Renforcer le système d'inspection et de suivi pédagogique.

Actions :

- Former le personnel d'encadrement et de suivi pédagogique et lui assurer les moyens conséquents de travail. ITSSD formera sur place 40 inspecteurs, 30 professeurs des ENI, 100 conseillers pédagogiques tandis que les ENI formeront 4000 directeurs d'école ;
- Doter le personnel d'encadrement de moyens de locomotion adéquats : 100 véhicules 4X4 seront rendus disponibles.

6.3 Sous-secteur de l'Education de Base Non Formelle

Objectif spécifique N° 1 : Organiser le plaidoyer et mobiliser les responsables administratifs, les leaders d'opinion ainsi que les parents pour leur adhésion et leur soutien aux objectifs de l'EBNF en faveur des filles et des garçons déscolarisés et non scolarisés.

Action :

- Mener des campagnes de sensibilisation auprès des communautés :
200 communautés seront informées et sensibilisées à l'approche EBNF

Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accès et l'équité dans les structures d'Education de Base Non Formelle.

Actions :

- Etendre progressivement l'éducation de base non formelle (EBNF) dans les autres régions du pays. 200 centres d'EBNF seront créés pour recevoir 15 000 jeunes.
- Améliorer les conditions de travail et d'encadrement dans les CEBNF. Pour ce faire :
 - Les 200 centres seront graduellement réhabilités et équipés en matériels didactiques en qualité et en quantité suffisante ;
 - 10 000 guides de l'animateur d'EBNF seront élaborés produits et diffusés ;
 - 50 000 manuels d'apprentissage des centres d'EBNF seront élaborés, produits et diffusés pour les 4 niveaux;
 - 200 lots de matériels de travaux pratiques seront distribués.

Objectif spécifique N° 3 : Développer des programmes cohérents et pertinents pour les CEBNF

Actions :

- Elaborer des programmes des CEBNF Le programme de formation de l'EBNF sera actualisé dans la double perspective d'établir une passerelle pour rejoindre les structures formelles d'éducation d'une part, et assurer une formation professionnalisante de base d'autre part.
- Assurer la formation initiale et continue des animateurs et des encadreurs des CEBNF :
 - o affecter un enseignant qualifié dans chaque CEBNF ;
 - o 42 animateurs des CEBNF en activité seront recyclés ;
 - o 1 000 animateurs de l'Education de Base Non Formelle (EBNF) (seront formés et rendus opérationnels ;
 - o Un groupe de travail EBNF composé de 10 cadres sera formé et disponible au sein de la DAPLAN ;
 - o Avec le concours du CNC, mettre en œuvre une formation qualifiante des animateurs des CEBNF
- Valoriser la fonction d'animateur des CEBNF. 1 000 animateurs reçoivent chacun une indemnité de 150 000 F/an dans les mêmes conditions que les enseignants communautaires. Les intéressés seront payés par les communautés bénéficiaires conjointement avec le Gouvernement.

6.4 Sous-secteur de l'Alphabétisation

Objectif spécifique n°1 : Diversifier les offres d'Alphabétisation

Actions :

- Sensibiliser la population pour une prise de conscience de la nécessité de savoir lire, écrire et calculer. Il s'agit d'assurer une sensibilisation empruntant des canaux modernes de communication qui ciblera la population âgée de 15 à 49 ans ;
- Réaliser une étude phonologique pour la transcription des langues nationales. Une étude permettra d'établir le répertoire de l'alphabet des langues tchadiennes.

Objectif spécifique N° 2 : Améliorer la qualité des activités d'alphabétisation.

Pour améliorer la qualité des activités d'alphabétisation, les actions ci-après seront à mener :

- Elaborer et diffuser deux programmes d'alphabétisation.
- Doter les structures d'alphabétisation des matériels didactiques et des supports pédagogiques et notamment :
 - o 1 000 000 de livrets de lecture, d'écriture et de calcul seront élaborés, produits et diffusés à partir de 2005-2006 ;
 - o 10 000 guides de l'alphabétiseur seront élaborés, produits et diffusés ;
 - o 500 000 livrets de post-alphabétisation seront élaborés, produits et diffusés.
- Assurer la formation initiale et continue des cadres et agents d'alphabétisation.

En formation initiale :

- 120 conseillers, 75 inspecteurs d'alphabétisation et 100 linguistes seront formés et rendus opérationnels ;
- 2 500 alphabétiseurs seront formés aux techniques et méthodes d'alphabétisation ; le programme de formation sera conçu avec le concours du CNC.

En formation continue :

- 2 500 alphabétiseurs seront recyclés et rendus disponibles
- Valoriser la fonction d'alphabétiseur : 7500 alphabétiseurs recevront chacun une indemnité de 150 000 F/an dans les mêmes conditions que les enseignants communautaires. Les intéressés seront payés par les communautés bénéficiaires conjointement avec le Gouvernement.
- Former des agents à la méthodologie de suivi-évaluation :
 - 20 cadres de la DAPLAN seront formés en suivi et évaluation
 - Des modules de recherche et d'évaluation seront élaborés par les cadres formés et rendus disponibles.
- Apporter un appui logistique au renforcement du système de suivi-évaluation par la fourniture de :
 - o 2 véhicules 4X4 ;
 - o 104 motos Tout Terrain ;
 - o 20 mobylettes.

6.5 Sous-secteur Enseignement Secondaire Technique et Formation Professionnelle

Objectif spécifique N° 1 : Améliorer l'accès et l'équité à l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel.

Actions :

- Elaborer et rationaliser la carte de formation professionnelle. Le personnel responsable de la carte de formation professionnelle au niveau de la DFPP et de la DESTP sera formé aux techniques d'élaboration de la carte de la formation pour qu'il puisse reproduire une carte de formation professionnelle prospective ;
- Augmenter les capacités d'accueil du sous-système de la formation professionnelle, c'est à dire :
 - réhabiliter entièrement et équiper le Centre de Formation Professionnelle et de Perfectionnement (CFPP) de N'Djamena ;
 - créer et équiper un Centre de Formation professionnelle à Abéché et un autre dans le bassin pétrolier de Doba ;

- créer et équiper un Centre de Formation professionnelle aux métiers industriels à Moundou.
- Appuyer la mise en place d'un système d'information et d'orientation professionnelle des jeunes pour qu'ils puissent faire des choix rationnels en accord avec leurs aptitudes et leur motivation. Ce mécanisme sera créé au sein de la DFPP et de la DESTP ;
- Réhabiliter, construire et équiper les infrastructures des centres de formation existants. Les mesures ci-après seront exécutées :
 - le Collège d'Enseignement Technique Industriel de Sarh sera transformé en Lycée Technique Industriel ;
 - deux Cycles de BTS Industriel et Commerce seront créés ;
 - les 14 Centres d'Apprentissage (CA) existants seront réhabilités, agrandis et équipés pour abriter de nouvelles filières ;
 - les Centres d'Apprentissage de Moundou et d'Abéché seront érigés en Collèges d'Enseignement Technique Industriel ;
 - deux ateliers de construction métallique et de maintenance de matériels audiovisuels et 2 salles de dessin industriel seront construits et équipés au LETIN de N'djaména ;
 - 3 salles spécialisées seront aménagées et équipées de matériels informatiques et de machines comptables au LETCO de N'djaména.
- Implanter des nouveaux Centres d'Apprentissage dans les Délégations Départementales de l'Education nationale qui n'en ont pas.

Compte tenu du rôle important que les Centres d'Apprentissage auront à jouer dans le nouveau dispositif pour maintenir les jeunes dans leur terroir et leur permettre de gagner leur vie en exerçant de petits métiers et constituer des centres de ressources importants pour les entreprises locales, ils doivent être implantés dans tous les Départements et toutes les villes du pays où le besoin se fait sentir. Ainsi 33 nouveaux centres d'apprentissage seront créés.

Objectif spécifique N° 2 : Améliorer la qualité et les conditions d'encadrement pédagogique de l'Enseignement Technique et Professionnel.

Pour améliorer le rendement externe du dispositif et satisfaire les besoins en main d'œuvre qualifiée des entreprises, les actions ci-dessous seront proposées.

Actions :

- Assurer la formation initiale de formateurs des formateurs. Un dispositif d'identification des besoins, d'élaboration d'un plan de formation et de sa mise en œuvre sera mis en place pour assurer la formation de 120 formateurs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- Mettre à niveau les enseignants : à cet effet, la DFPP organisera des stages de recyclage systématique pour permettre aux enseignants de suivre les changements technologiques ;
- Recruter et former de nouveaux enseignants à raison de 100 dans les filières industrielles et 150 dans les filières commerciales ;
- Requalifier les 50 enseignants actuellement en poste dans les établissements de la DESTP dont 40 du tertiaire et 10 du secondaire ;
- Assurer la formation initiale de 100 formateurs dans le domaine de l'artisanat ;
- Mettre à niveau 60 formateurs en cours d'emploi dans le domaine artisanal. Il s'agira de systématiser les actions de perfectionnement en cours ;
- Assurer la formation des concepteurs et des rédacteurs des programmes dans l'enseignement technique et la formation professionnelle. Cette activité sera organisée sous l'égide du CNC, avec la participation d'institutions étrangères spécialisées en la matière ;
- Réviser et élaborer les programmes de formation sur la base des référentiels de compétences et mettre en place un mécanisme de réajustement permanent de ces programmes en fonction des exigences du marché du travail. Il s'agira d'élaborer des plans modulaires de formation sur la base des référentiels de compétences déjà disponibles pour 9 branches d'activités professionnelles ;
- Concevoir et élaborer des référentiels et les programmes modulaires de formation dans différentes filières de formation pour la requalification des personnels ;
- Réviser les programmes existants et élaborer les référentiels de formation relatifs aux nouvelles filières artisanales ;
- Rendre interdépendantes les formations initiale et continue dans l'ETFP en établissant une passerelle entre les deux types de formation ;

- Acquérir des supports didactiques : il s'agit de concevoir, d'élaborer et de produire les matériels didactiques permettant aux formateurs et aux apprenants de disposer d'une documentation minimale nécessaire à la formation théorique initiale : 30 000 ouvrages, 300 exemplaires de chacun des 9 référentiels de formation, 300 exemplaires de documents programmes dont 27 programmes et plans modulaires seront produits ;
- Doter les établissements de formation, de matériels, de manuels et de matières d'œuvre nécessaires à la formation : 100 guides de formateurs, 1 000 supports didactiques, 1 000 ouvrages professionnels, des fournitures pour 1 000 personnes et 1 lot de matières d'œuvre par spécialité et par an ;
- Doter les établissements de matériels didactiques, de manuels de formation et de matières d'œuvre nécessaires à la formation dans le domaine de l'artisanat, à savoir : 70 guides pédagogiques élaborés et mis à la disposition des établissements, 100 manuels techniques et autres ouvrages professionnels, 1 lot de matières d'œuvre est disponible par filière et par an (4 lots pour 4 filières existantes) ;
- Restructurer l'ensemble des établissements de la DESTP afin de permettre l'implication des opérateurs économiques dans leur fonctionnement. Il s'agira de prendre des mesures réglementaires qui autoriseront les établissements de générer leurs ressources propres et de contribuer à l'amélioration de leur fonctionnement et ce, sur la base d'une autonomie sur les plans administratif, pédagogique, financier et logistique.

VOLET ENSEIGNEMENT AGRICOLE :

Objectif spécifique 3 : Améliorer l'accès et l'équité dans l'enseignement agricole

Les écoles d'Agriculture ont vu le jour en 1948. Elles sont sérieusement dégradées suite aux événements que le pays a connus.

Un certain nombre de Centres de Formation Professionnelle Rurale (CFPR) se trouvent dans la même situation et auraient besoin, dans le cadre de l'élargissement de leurs activités, d'une remise en état ou d'un agrandissement des locaux existants. Les actions ci-après sont à envisager :

Actions :

- Améliorer et renforcer les capacités d'accueil des écoles et des CFPR :
 - 33 CFPR construits et équipés ;
 - 35 groupes électrogènes acquis pour équiper les 33 CFPR et les 2 Cellules de Coordination ;
 - Une école d'agriculture à Bongor construite ;
 - 22 Centres de Formation et de la Promotion Rurale (CFPR) réhabilités et équipés ;
 - 4 Cellules de Coordination régionales réfectionnées et réhabilitées ;
 - l'ETA de Bâ-Illi réhabilitée et équipée ;

Objectif spécifique N° 4 : Améliorer la qualité et les conditions de formation et d'apprentissage de l'enseignement agricole.

La formation professionnelle agricole a évolué pour prendre en compte les besoins du monde rural.

Les mutations actuelles exigent une implication directe des producteurs dans leurs actions de production et de développement qui nécessitent des formateurs dynamiques, performants, motivés, qualifiés dans le domaine de l'Agriculture. Or il ressort du diagnostic que :

- dans les CFPR, le personnel d'encadrement est insuffisant et peu qualifié ;
- au niveau administratif, les agents manquent de compétences dans le domaine de la gestion de projets, de l'informatique et de la comptabilité.

Les actions suivantes sont nécessaires à l'atteinte de cet objectif d'amélioration de la qualité et des conditions de formation et d'apprentissage de l'enseignement agricole.

Actions :

- Assurer la formation initiale et continue des personnels enseignants, des encadreurs, des administrateurs et de gestionnaires.:
 - 60 formateurs de CFPR ;
 - 60 monitrices de CFPR ;

- 50 formatrices de DEAFPR ;
- 35 chefs de centres ;
- 20 professeurs de l' Ecole de Bâ-illi ;
- 45 gestionnaires des CFPR ;
- 10 chefs de Cellules de Coordination Régionales ;
- 20 cadres de la DEAFPR ;
- 10 cadres des Ecoles Techniques d' Agriculture ;
- 10 Secrétaires des Cellules .
- Elaborer 31 programmes de formation des CFPR et des Ecoles Techniques d'Agriculture (ETA) pour les adapter aux besoins du marché et de l'emploi.
- Doter les structures de formation des moyens audio-visuels agricoles : (14 tableaux trépieds, 14 rétroprojecteurs, 35 motopompes et 35 groupes électrogènes , 35 appareils audio-visuels, 39 lots de manuels et ouvrages et 185 ensembles de matériels phytosanitaires pour les CFPR, et l'ETA de Bâ-illi).

6.6 Sous-Secteur Enseignement Secondaire Général

Tous les jeunes et adultes doivent avoir la possibilité d'acquérir les savoirs et valeurs, attitudes et compétences techniques qui leur permettront de développer leurs capacités de travailler, de participer pleinement à la vie sociale, de maîtriser leur propre destin et de continuer à apprendre.

Objectif spécifique N° 1 : Améliorer l'accès à l'Enseignement Secondaire Général en assurant la maîtrise et la régulation de ses effectifs

La maîtrise de flux de l'enseignement secondaire et le desserrement des effectifs dans les zones urbaines à effectifs pléthoriques passent par les actions suivantes :

Actions :

- Faire passer le taux de transition du CM2 en classe de 6^{ème} de 45 à 70 %. Ce qui suppose l'augmentation des capacités d'accueil des établissements d'enseignement secondaire ;
- Faire passer la proportion de filles dans le secondaire de 12% à 30% à l'horizon 2015 ;
- Sur la base de la carte scolaire, construire et équiper 1 500 nouvelles salles de classe, réhabiliter et équiper 500 classes existantes et construire et équiper 171 laboratoires. Malgré ces constructions et ces réhabilitations, la pratique du double flux va être renforcée afin de permettre une utilisation optimale des salles de classe.

Objectif spécifique N° 2 : Améliorer la qualité de l'Enseignement Secondaire Général.

Pour améliorer qualitativement et quantitativement l'Enseignement Secondaire Général, les actions suivantes sont à envisager :

Actions :

- Assurer la formation initiale des enseignants et des personnels d'encadrement. Les professeurs de CEG (1 500) seront recrutés parmi les titulaires de DEUG pour une année de formation à l'ISSED ou du BAC pour 2 années d'études universitaires avant leur formation professionnelle. Quant aux professeurs Certifiés (815), ils seront recrutés parmi les titulaires d'une licence pour 1 an de formation, ou du CAP-CEG pour deux années de formation.
- Les volontaires du service civique bénéficieront des actions de formation continue. Les personnels d'encadrement (inspecteurs et conseillers) bénéficieront d'une formation à l'ISSED dont il faudra renforcer les capacités de formation, de planification, de gestion et de pilotage. Plus exactement : 75 inspecteurs de l'enseignement secondaire, 120 conseillers d'orientation scolaire, 150 conseillers pédagogiques du secondaire et 300 chefs d'établissement dont 50 bilingues ou arabophones seront formés.
- Renforcer la formation continue des enseignants en cours d'emploi. Les formations permettront aux enseignants de s'adapter aux innovations pédagogiques, de favoriser l'acquisition de nouvelles qualifications et compétences. Il s'agira de former 10 808 professeurs de CEG et certifiés, 3 500 volontaires de service civique, 126 inspecteurs et 144 conseillers pédagogiques en poste.
- Créer un Service de Communication en Education au sein du Ministère de l'Education Nationale.

- Concevoir et élaborer les modules pour former des enseignants à l'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sur la base des modules préalablement élaborés et avec l'utilisation d'équipements appropriés. Les formations seront assurées par l'ISSED.
- Développer l'Enseignement à distance (formation continue dans les secteurs formel et informel).
- Réajuster les programmes d'enseignement en vue de les adapter aux objectifs de développement socio-économique. Cette action incombe au Centre National des Curricula créé dans le cadre du PARSET.
- Acquérir des manuels et matériels didactiques en nombre suffisant qui seront achetés en attendant la mise en application de la politique éditoriale préconisée dans le PAN/EPT, plus exactement :
 - Trois livres (de mathématique, de Français et de Sciences) par élève seront disponibles ;
 - Chaque professeur disposera d'un lot de manuels nécessaires à la mise en œuvre des programmes ;
 - Des manuels d'enseignement harmonisés ;
 - Des matériels didactiques disponibles.
- Réaliser une étude thématique sur les causes et les conséquences de la violence, de l'intolérance et des conflits au sein des établissements en vue de prendre des mesures appropriées pour les juguler et surtout de développer une éducation à la résolution pacifique des conflits ;
- Concevoir un programme, élaborer et mettre en œuvre des modules de formation relatifs à la culture de la paix , de la tolérance afin de prévenir la violence et les conflits dans les établissements scolaires. Plus précisément, après l'élaboration du programme et des modules, les formateurs des formateurs (inspecteurs, conseillers pédagogiques, professeurs de civisme) seront formés à l'utilisation des modules et, ils formeront à leur tour les directeurs d'écoles, les enseignants et les futurs enseignants (élèves des ENI). Un plan et des outils de suivi seront élaborés en vue de suivre les programmes dans les écoles. La formation sera intégrée dans les diverses disciplines de base du primaire et du secondaire. Un plan et des outils de suivi seront élaborés pour suivre les progrès de la réduction des conflits et des violences dans les écoles.

Objectif spécifique N° 3 : Renforcer le système d'inspection et de suivi pédagogique.

Cet objectif implique les actions suivantes :

Actions :

- Apporter un appui au renforcement du système d'encadrement et de suivi pédagogique des enseignants du secondaire général. 72 véhicules 4X4 et 120 motos tout terrain seront acquis et mis à la disposition des inspecteurs pour assurer une supervision de proximité auprès des établissements d'enseignement secondaire.
- Enrichir et diversifier les expériences des encadreurs du secondaire général : 1 voyage d'étude par an et par inspecteur/conseiller sera organisé.

6.7. Renforcement des capacités de planification, de gestion et de pilotage des Ministères en charge de l'EPT.

La stratégie de renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l'éducation concerne l'ensemble des ministères en charge de l'EPT et s'articule autour de la planification, de la gestion, du pilotage, du suivi et du contrôle de la mise en œuvre du Plan d'Action National EPT au Tchad.

Dans ce cadre, les ministères concernés sont appelés à assurer (i) la mise en place des règles et procédures d'administration et de gestion, (ii) le renforcement du système d'information en matière de planification, de gestion et d'évaluation, (iii) le renforcement de compétences professionnelles des cadres et agents, (iv) l'amélioration des conditions logistiques de travail, (v) l'opérationnalisation de la carte scolaire, (vi) la production périodique des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PAN/EPT et (vii) le développement du partenariat entre les ministères en charge de l'EPT.

Objectif spécifique N°1 : Mettre en place les mécanismes et procédures de gestion, de suivi et de contrôle pédagogique.

Des groupes de travail spécialisés appuyés par des spécialistes auront la charge de la conception et de l'élaboration des manuels de procédures. La production et la diffusion de ces manuels et documents incomberont aux services compétents des ministères impliqués dans l'EPT.

Action :

- produire et diffuser les manuels de gestion administrative, budgétaire et pédagogique, c'est à dire un manuel sur l'élaboration et l'exécution du budget, un document sur la diffusion et la conservation de l'information, un manuel de procédures et de textes réglementaires destinés à l'évaluation, au suivi et au contrôle pédagogique et administratif.

Objectif spécifique N° 2 : Renforcer le système d'information en matière de planification, de gestion et d'évaluation des acquis des apprenants dans le domaine de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences indispensables.

Actions :

- Produire et diffuser les informations statistiques fiables et régulières.
- Renforcer la culture de l'évaluation des acquis des apprentissages en lecture, en calcul, en écriture et les compétences indispensables dans la vie courante : des méthodes d'évaluation internationalement reconnues comme le PASEC et le MLA seront mises en œuvre à cet effet. Cela nécessitera la formation d'une équipe nationale, d'équipes aux niveaux décentralisé et local. Les résultats de ces évaluations permettront aux décideurs de prendre les dispositions appropriées pour améliorer la qualité et l'efficacité des apprentissages.

Objectif spécifique N° 3 : Renforcer les compétences professionnelles des cadres et agents en charge de la planification, de l'administration et de la gestion de l'éducation pour qu'ils dispensent à leur tour la formation initiale et continue des cadres et agents au niveau central, déconcentré et local.

Pour assurer les différentes fonctions dans les ministères en charge de l' EPT, il est impérieux d'assurer la formation initiale et continue des cadres et agents au niveau central, déconcentré et local.

Actions :

- Assurer la formation initiale et continue de 25 formateurs des personnels dans les domaines de l'administration et de la gestion.
- Assurer la formation initiale de 500 cadres et agents dans le domaine de l'administration et de la gestion c'est- à -dire :
 - o 200 administrateurs de l'éducation qui seront formés dans le domaine de la planification et de la prospective ;
 - o 180 administrateurs gestionnaires de l'éducation dans le domaine de la gestion des ressources humaines, budgétaires et matérielles ;
 - o 100 administrateurs de l'éducation dans le suivi, l'évaluation et le contrôle ;
 - o 20 communicateurs sur les questions d'éducation et de formation.
- Assurer le recyclage et/ou le perfectionnement de 7 000 cadres et agents d'administration et de gestion en cours d'emploi.

La responsabilité de la formation continue des cadres et agents dans les différents domaines retenus reviendra à une équipe nationale de formateurs formés spécialement dans ce cadre dans une institution spécialisée de la place, éventuellement en coopération avec une institution étrangère. Cette formation sera exécutée sur la base de plans et modules de formation finalisés à cet effet. L'équipe ainsi constituée assurera à son tour la formation de noyaux au niveau régional auxquels incombera la charge de la formation des cadres et agents dans les circonscriptions respectives.

- 100 formateurs seront spécialisés dans les domaines de l'administration et de la gestion et seront chargés de la formation continue des personnels en cours d'emploi ;
- 1700 cadres et agents seront formés dans le domaine de la planification ;
- 1700 cadres et agents en cours d'emploi seront formés dans le domaine de la gestion des ressources ;

- 3 500 cadres et agents seront recyclés dans le domaine de l'administration et de la gestion.

Objectif spécifique N° 4 : Améliorer le statut, le moral et le professionnalisme des enseignants

Les enseignants jouent un rôle important dans la promotion d'une éducation de qualité ; ils sont les avocats et les catalyseurs du changement. Aucune réforme de l'enseignement n'a de chance d'aboutir sans la participation active et l'implication des enseignants à tous les niveaux du système éducatif. C'est pourquoi, leur fonction mérite d'être revalorisée afin d'améliorer leur statut, leur moral et leur professionnalisme.

Action :

- Mettre en œuvre une politique d'attrait, de rémunération et de formation des enseignants en versant des primes d'encouragement, d'aide au logement à l'ensemble des personnels du secteur de l'éducation et des primes de responsabilité aux différents chefs de service. La promotion à l'intérieur des différents corps sera encouragée. L'application du statut particulier des enseignants, objet du Décret n° 477 /PR/MENJS/92 DU 16 septembre 1992 est rendu effective.

Objectif spécifique N° 5 : Améliorer les conditions matérielles et logistiques des administrateurs et des gestionnaires des ministères en charge de l'Education Pour Tous en les dotant de moyens appropriés.

Dans le cadre du renforcement des capacités d'administration et de gestion, il est impérieux de doter les structures des différents niveaux des moyens travail performants susceptibles d'accroître l'efficacité de celles-ci.

Actions :

- Doter les structures en charge de l'administration et de la gestion en moyens logistiques. Vingt (20) structures en charge de la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action EPT équipées en véhicules 4X4, unités informatiques, de matériels de reprographie et en équipements bureautiques adaptés.

Objectif spécifique N° 6 : Opérationnaliser la carte scolaire.

Les actions ci-après concourent à la réalisation de cet objectif :

Actions :

- Rendre opérationnelle la carte scolaire. Un conseil national et des conseils régionaux de la carte préscolaire, scolaire et post-scolaire seront conçus et mis en place pour gérer les demandes d'éducation et de formation. Un réseau informatique sera implanté au niveau central avec possibilité d'extension au niveau régional. Le personnel sera formé à l'utilisation des nouveaux outils ;

Action :

- Produire, adopter et mettre en œuvre un manuel définissant les normes et les critères de la carte scolaire qui vont déterminer les modalités d'ouverture, d'extension et de fermeture des établissements scolaires, ainsi que la construction et l'entretien des infrastructures d'enseignement.

Objectif spécifique N° 7 : Produire périodiquement les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PAN/EPT afin de mieux renseigner les décideurs et disposer d'outils efficaces de pilotage du PAN/EPT.

Action :

- Définir et produire annuellement des indicateurs de suivi du PAN/EPT de manière régulière :

Il sera produit annuellement des indicateurs de suivi de la mise œuvre du Plan d'Action National d' Education Pour Tous. Ils porteront sur les principales variables de développement des différents secteurs, à savoir : l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire, l'alphabétisation, l'EBNF, l'Enseignement secondaire Technique et Professionnel et l'Enseignement Secondaire Général. Un rapport sur les progrès de l'EPT sera ainsi annuellement produit et partagé avec tous les partenaires éducatifs.

Objectif spécifique N° 8 : Concevoir, élaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation et des activités pour lutter contre la pandémie de VIH/SIDA. Pour atteindre les objectifs de l'éducation pour tous, il faudra faire de la lutte contre le VIH/SIDA la priorité la plus élevée dans le pays en repensant la formation pédagogique et les programmes d'enseignement, en consacrant des ressources beaucoup plus importantes à ces efforts. Car cette pandémie est entrain de miner les progrès accomplis en matière d'éducation en perturbant gravement la qualité de celle-ci ainsi que l'offre et la demande de services dans ce domaine.

Action:

- Concevoir, produire et mettre en oeuvre et élaborer les modules de formation des enseignants et des programmes d'éducation de lutte contre le Sida. Les enseignants auront la responsabilité de former les élèves et les communautés se trouvant autour des écoles. Un encadrement étroit sera assuré par les conseillers pédagogiques des niveaux central et décentralisé. Le Ministère de la santé publique, à travers le PNLS, les responsables des structures de santé seront impliqués.

Objectif spécifique n°9 : Faire fonctionner les structures au niveau décentralisé

Action :

- Construire ou réhabiliter les locaux devant abriter les structures en charge de l'administration et de la gestion au niveau déconcentré. La réalisation des infrastructures et l'acquisition des équipements seront conformes à la réglementation en vigueur en matière de marchés publics. Les locaux à usage de bureaux pour les 47 délégations départementales de l'Education seront construits et équipés. Treize (13) sous-cellules de la Cellule de Promotion de la scolarisation des filles disposeront de bureaux construits et équipés.

Objectif spécifique N° 10 : Renforcer les compétences dans le cadre de la promotion de la scolarisation des filles

Actions :

- Actualiser l'arrêté de création de la CTPSF dans le sens de lui assurer un positionnement institutionnel lui permettant de coordonner toutes les initiatives de promotion de la scolarisation des filles ; de la doter d'un personnel suffisant et qualifié par rapport à ses missions. Il s'agira de définir des profils de compétences nécessaires et de procéder à des nominations appropriées ;
- Les agents (30) en charge de la scolarisation des filles sont formés dans les volets qui font l'objet de leurs prestations (mobilisation sociale, collecte des données scolaires, enquêtes socio-culturelles et socio-économiques, soutien pédagogique).

6.8 Renforcement des capacités des partenaires

Objectif spécifique N° 1 : Développer les compétences des partenaires en faveur de l'EPT.

Le Gouvernement doit jouer un rôle de tête de file dans la facilitation des partenariats déjà établis à tous les niveaux, avec la Société civile, le secteur privé, les ONG, la FENAFET, les Associations et les syndicats d'enseignants. La mobilisation des élites est à privilégier dans les Régions où on note une réticence pour la scolarisation en général et celle des filles en particulier.

Actions :

- Apporter un appui aux communautés et au secteur privé en matière de mobilisation et de gestion partenariales des ressources. Il s'agira de former les responsables des APE, des syndicats d'enseignants et des collectivités locales à la gestion et à la mobilisation des ressources ainsi que de rénover et mettre en application le cadre institutionnel des APE et du secteur privé ;
- Apporter un appui technique et financier à la mise en œuvre du plan d'action de la Fédération Nationale des Parents d'Elèves du Tchad qui vise à l'horizon 2015 la formation de ses membres. Quelques 6 500 APE sont recensés dans le pays. A raison de trois membres par association, ce sont 19 500 parents qui demandent à être formés en organisation, en gestion et en suivi-évaluation.

- Créer et renforcer le partenariat entre l'Etat, les ONG, la société civile et les institutions de formation.

Les employeurs seront représentés dans les organes chargés de l'élaboration des politiques en matière de formation aux différents niveaux, ainsi que dans les conseils des établissements de formation au sein desquels ils peuvent directement faire connaître leurs points de vues et leurs besoins. Ainsi, un cadre institutionnel de concertation permanente en matière de formation professionnelle et du perfectionnement sera mis en place et rendu fonctionnel.

CONCLUSION

Sans prétendre à l'exhaustivité, le document du PAN/EPT présente un aperçu global du système éducatif tchadien en développant le cadre général du pays, le diagnostic du système, les options prioritaires et les objectifs, ainsi que les stratégies et les principales actions à entreprendre pour les atteindre. Des indications sont également fournies sur les coûts des investissements à réaliser et sur le mécanisme de mise en œuvre de l'ensemble du programme.

Son élaboration a tenu compte des considérations ci-après :

- La continuité, en ce sens que le PAN/EPT prend en compte les programmes majeurs et les projets consacrés à la rénovation du système éducatif en cours d'exécution, à savoir : le Programme d'Action d'Éducation et de Formation (PAEF), le programme d'Appui à l'Enseignement Bilingue (PAEB) et le Programme d'Appui à la Reforme du Secteur de l'Éducation au Tchad (PARSET) ;
- une approche participative et intersectorielle a été observée lors de sa rédaction avec l'implication effective de l'ensemble des partenaires nationaux et des agences des Nations Unies parrains de l'EPT ;
- La prise en compte des expériences passées dans la mesure où des nouvelles stratégies ont été proposées à partir des évaluations des programmes antérieurs lesquelles ont relevé les forces et les faiblesses de celles déjà mises en œuvre. Du reste, le diagnostic du système éducatif contenu dans le document met en exergue les principaux obstacles auxquels le système éducatif tchadien est confronté dans le cadre de son développement. Il s'agit principalement des problèmes d'ordre quantitatif et surtout qualitatif qui s'inscrivent dans une conjoncture économique nationale difficile. On a pu constater ainsi que la Stratégie EFE a davantage mis l'accent sur les conditions de l'accès. En revanche, les paramètres déterminants dans l'amélioration de la qualité de l'éducation comme les programmes d'enseignement, les manuels scolaires et les évaluations des apprentissages n'ont pas mérité l'attention qu'il faut.

Au niveau de l'accès, les résultats enregistrés, quoique positifs, sont demeurés en deçà des attentes, mettant en relief les limites et les insuffisances des stratégies prônées pour ouvrir l'école aux filles, aux groupes cibles défavorisés, en particulier les enfants des nomades, les enfants déscolarisés et non scolarisés, les enfants nécessitant une protection spéciale.

Les gages de succès du PAN/EPT du Tchad reposent sur :

- Une volonté politique ferme exprimée en faveur des Droits de l'Enfant et de la Femme et se matérialisant d'une part par l'adoption des différentes conventions élaborées à cette fin et d'autre part par les efforts fournis au plan national pour les traduire en actes concrets ;
- La forte mobilisation des initiatives communautaires en faveur de l'éducation ;
- l'approche partenariale prônée par le Tchad dans la formulation et la mise en œuvre des politiques éducatives. Outre l'engagement des parrains de l'EPT, le Tchad mobilise aujourd'hui autour de l'éducation les Associations des Parents d'Elèves (APE), les différents syndicats des enseignants et d'autres travailleurs, les producteurs ruraux, les artisans, les organisations non gouvernementales(ONG), l'Etat, les familles, les élèves, les collectivités locales ;
- La mise en œuvre d'une approche intersectorielle qui focalise sur une même zone dite zone de convergence, différents projets sectoriels impliquant les communautés (approche intégrée en faveur des enfants incluant éducation, protection, enregistrement des naissances, eau et assainissement, activités génératrices de revenus pour les mères et santé) ; ce qui crée ainsi une synergie interactive pouvant servir de levier dans une perspective de développement communautaire. En cela, les stratégies de l'EPT se recourent bien avec les objectifs de développement pour le millénaire et ceux de la stratégie de réduction de la pauvreté et des perspectives liées à l'exploitation pétrolière ;

- L'introduction des nouvelles stratégies de mise en œuvre des politiques sectorielles adoptées. On fera remarquer que les stratégies de l'EPT se focalisent à la fois sur l'accès, la qualité et la gestion du système.

ANNEXES

ANNEXE I : COÛTS DES INVESTISSEMENTS PAR PROGRAMME

8.1 Programme de développement Intégral du Jeune Enfant

N°	ACTIVITES	COÛTS EN MILLIONS DE FCFA
01	<p>Elargissement de l'offre en matière d'enseignement préscolaire à tous les enfants ayant l'âge d'en bénéficier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place et renforcement de la stratégie d'éducation des parents : <ul style="list-style-type: none"> - 120 nouveaux centres x 6 000 000 = 720 000 000 F - 180 centres équipés x 1 500 000 = 270 000 000 F - 60 centres réhabilités et équipés : 2 000 000 x 60 = 120 000 000 F - 180 latrines x 500 000 = 90 000 000 F - 120 points d'eau x 600 000 = 72 000 000 F 	<p style="text-align: right;">1 272</p> <p style="text-align: right;">12 000</p>
	<p style="text-align: center;">Coût de base Hausse de prix et imprévu (5%) Sous/Total</p>	<p style="text-align: right;">13 272 8 361,36 21 633,36</p>

02	Amélioration de la qualité et des conditions d'encadrement de la petite enfance	
02-01	<ul style="list-style-type: none"> • Conception et élaboration des programmes pédagogiques de formation des agents : <ul style="list-style-type: none"> - Consultation internationale (1 H/ mois) = 10 500 000 F - Consultation nationale (9 H/ mois) = 18 900 000 F - Expérimentation = 5 000 000 F - Validation = 7 500 000 F - Edition et diffusion en 500 exemplaires = 7 500 000 F 	49,4
02-02	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de 240 moniteurs communautaires à l'utilisation de langues nationales (3 500 F / S x 240 x 20) x 5 ans = 84 000 000 F 	84
02-03	<ul style="list-style-type: none"> • Conception et élaboration de 2 800 cahiers de devoirs et 200 guides pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> - Consultation nationale : 3 H/ mois = 6 300 000 F - Expérimentation = 5 000 000 F - Validation = 7 500 000 F - Edition et diffusion en 5000 exemplaires (160 000 F x 75 x 500) = 11 250 000 F 	30
02-04	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de 120 superviseurs locaux dans l'approche communautaire (3 500 F/J x 30 x 120) = 12 600 000 F 	12,6
02-04	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi- Evaluation de l'activité pilote (500 000 / an x 120) = 60 000 000 F 	60
02-05	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de 4 000 animateurs-conseillers en matière de la protection et de l'éducation de la petite enfance et de 100 évaluateurs des services et programmes 	10,5
02-06	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de 18 000 familles en matière de santé, d'hygiène et de nutrition, formation renouvelable tous les deux ans : <ul style="list-style-type: none"> Formation en : <ul style="list-style-type: none"> - Santé : 225 000 000 F - Hygiène : 225 000 000 F - Nutrition : 225 000 000 F - 288 Emissions radiodiffusées x 150 000 F = 43 200 000 F - 1 500 kits éducatifs (de la famille) x 1 500 = 2 250 000 F - 720 guides pédagogiques x 200 000 = 144 000 000 F 	864,45
02-07	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des technologies et des moyens de communication : <ul style="list-style-type: none"> - Production des revues (3 000 000 x 2 x 10) = 60 000 000 F - Production des films documentaires / 500 000 x 10 = 5 000 000 F - Utilisation des radios , des journaux privés et publics toutes les semaines et pendant 3 ans (250 000 x 4 Sem/ mois x 12/ an) x 3 ans = 36 000 000 F 	101

02-08	<ul style="list-style-type: none"> Préparation et organisation d'un symposium 	130
02-09	<ul style="list-style-type: none"> Enquête et étude du milieu (y compris identifications des thèmes et élaboration des programmes) 	48
	Coût de base Hausse de prix et imprévus (5%) Sous/Total	1 389,95 875,66 2 265,61
03	Renforcement des capacités partenariales	
03-01	<ul style="list-style-type: none"> Préparation et organisation d'un atelier de réflexion. - Rédaction d'un document de référence en matière d'appui à l'éducation de la petite enfance (9H/M) 	26,4
03-02	<ul style="list-style-type: none"> Formation de 9 cadres en gestion participative et de leadership (dans la sous- région) (5 400 000 F x 6) = 32 400 000 F 	32,4
	Coût de base Hausse de prix et imprévus (5%) Sous/Total	58,8 37,04 95,84
	COUT TOTAL DU PROGRAMME DEVELOPPEMENT INTEGRAL DU JEUNE ENFANT	23 994,81

8.2 COÛT DU PROGRAMME ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

N°	ACTIVITES	Coûts en millions de Frs CFA
1	Renforcement de l'accès et de l'équité :	
1.1	- Réhabilitation, construction et équipement (3 772 salles construites et 4 000 réhabilitées) ;	42 062
1.2	- Subvention aux écoles communautaires ;	36 400
1.3	- Scolarisation des filles : <ul style="list-style-type: none"> o plaidoyer, appui aux parents ; o allègement des charges domestiques ; o renforcement des capacités des agents ; o fournitures, moyens logistiques ; o suivi-évaluation) 	175 105 35 245 35
1.4	- Etude thématique sur les modalités pratiques de mise en œuvre de l'éducation des enfants issus du milieu nomade et ceux des îles isolées.	40,4
1.5	- Scolarisation des enfants en milieu nomade et en milieu insulaire (conception des curricula, des manuels et des guides, matériels didactiques, infrastructures mobiles, recherche et suivi-évaluation, formation des enseignants) ;	300
	- Soutien à la scolarisation des enfants nécessitant une protection spéciale :enfants abandonnés, orphelins, handicapés (éducation spécialisée, appui en fournitures et manuels, formation des éducateurs)	150
	Coût de base	79 547,4
	Hausse et imprévus (5%) par an	50 114,862
	Sous/Total	129 662,62
2.	Amélioration de la qualité et des conditions d'enseignement et d'apprentissage :	
2.1	- Séminaire-atelier sur l'adaptation des contenus ;	30
2.2	- Formation initiale de 7000 enseignants ;	3 000
2.3	- Amélioration de la formation continue des 25 800 maîtres (35 00 F/J ens. X 20 s x 25.800) ;	1 806
2.4	- Développement du bilinguisme et promotion de l'utilisation des langues maternelles dans les premières années d'enseignement.	13 250
	Coût de base	18 086
	Hausse de prix et imprévus (5%) par an	11 394,18
	Sous/Total	29 480,18

3	Renforcement des structures de formation du personnel d'encadrement Construction de 48 salles dans les 7 ENI et travaux de réfection (357 000 000 F) Réhabilitation et équipement en moyens didactiques de 41 CFC (1 230 000 000 F) Réhabilitation et équipement en moyens didactiques des locaux de 40 CEF (1 200 000 000 F) Réhabilitation et équipement en moyens didactiques des 119 inspections de l'enseignement de base (1 785 000 000 F).	4 572
4	Amélioration du statut, du moral et du professionnalisme des enseignants	72 000
5	Renforcement du système d'inspection et du suivi pédagogique (40 Inspecteurs, 30 Prof. ENI, 100 CPRO et 4 000 Directeurs d'écoles formés et achat de 100 véhicules renouvelables tous les 5 ans avec contrat d'entretien pour 10 ans).	12 070
Coût de base Hausse de prix et imprévus (5%) par an Sous/Total		88 642 55 844,46 144 486,46
COÛT TOTAL DU PROGRAMME ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE		303 629,26

8.3 : COÛT DU PROGRAMME EDUCATION DE BASE NON FORMELLE

N°	ACTIVITES	Coûts en millions de Frs CFA
1	Renforcement de l'accès et de l'équité :	
1.1	- Organiser le plaidoyer et mobiliser les responsables administratifs, les leaders d'opinion ainsi que les parents pour leur adhésion et leur soutien aux objectifs de l'EBNF en faveur des filles et des garçons déscolarisés et non scolarisés.	564
1.2	- 200 centres réhabilités et équipés en matériels didactiques en qualité et en quantité suffisante ;	1 200
	Coût de base Hausse et imprévus (5%) par an Sous/Total	1 764 1 111,32 2 875,32
2.	Amélioration de la qualité et des conditions d'encadrement des CEBNF	
2.1	- Elaboration et diffusion des programmes des CEBNF, expérimentation, validation, édition en 300 exemplaires ;	200
2.2	- 10 000 guides de l'animateur d'EBNF élaborés produits et diffusés ;	15
2.3	- 50 000 manuels de centres d'EBNF élaborés, produits et diffusés ;	78,5
2.4	- 200 lots de matériels de travaux pratiques distribués ;	200
2.5	- Subvention des animateurs des CEBNF (150 000 F/Animateur/an x 1000)	1 500
	Coût de base Hausse de prix et imprévus (5%) par an Sous/Total	1993,5 1255,90 3 249,40
3	Renforcement des capacités techniques des acteurs	
	- Formation d'un groupe de travail EBNF composé de 10 cadres au sein de la DAPLAN	60
	Coût de base Hausse de prix et imprévus (5%) par an Sous/Total	60 37,8 93,8
COÛT TOTAL DE PROGRAMME EDUCATION DE BASE NON FORMELLE		6 218,52

8.4 : COÛT DU PROGRAMME ALPHABETISATION

N°	ACTIVITES	Coûts en millions de Frs CFA
1	Diversification des offres d'alphabétisation :	
1.1	- Renforcement de la sensibilisation des populations pour une prise de conscience du savoir lire et écrire ;	564
1.2	- Extension de cours du soir (étude sur le fonctionnement des cours du soir) ;	16,8
1.3	- Etude phonologique et transcription de langues.	30
	Coût de base Hausse et imprévus (5%) par an Sous/Total	610,8 384,80 995,60
2.	Amélioration de la qualité et des conditions d'alphabétisation	
2.1	- Réhabilitation et équipement des locaux des secteurs d'alphabétisation	1 230
2.2	- Elaboration et diffusion des programmes d'alphabétisation, expérimentation, validation, édition en 500 exemplaires ;	326
2.3	- Dotation des structures d'alphabétisation en matériel didactiques (1500 F/livret ou guide) ;	2 265
2.4	- Formation initiale et continue de 7795 agents des cadres et agents de l'alphabétisation ;	6 380
2.5	- Subvention des alphabétiseurs (100 000 F/Alphabétiseur/an x 7500)	7 500
	Coût de base Hausse de prix et imprévus (5%) par an Sous/Total	16 561 10 433,43 26 994,43
3	Renforcement des capacités techniques des acteurs	
3.1	- Formation de 20 cadres en suivi-évaluation	112
3.2	- Achat logistiques - entretien (2 véhicules 4x4 ; 104 motos, 20 mobylettes) renouvelables tous les 5 ans	2 270,50
	Coût de base Hausse de prix et imprévus (5%) par an Sous/Total	2 382,50 1 500,98 3 883,48
	COÛT TOTAL DE PROGRAMME ALPHABETISATION	31 873,51

8.5 COÛT DU PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

N°	ACTIVITES	Coûts en millions de Frs CFA
1	Amélioration de l'accès et de l'équité à l'Enseignement Technique et Formation Professionnelle	
1.1	- Réhabilitation, construction et équipement des infrastructures des centres de formation : <ul style="list-style-type: none"> - 14 centre d'apprentissage (141 154 180/C.A) - 2 ateliers de construction métal, 2 salle de dessin, 1 salle audiovisuelle - 1 LECTO de Moundou - 3 salles spécialisées du LETCO N'Djaména. 	2 850,46
1.2	- Construction de 4 nouveaux CA (154 798 400/CA)	3 374,98
1.3	- Réhabilitation et équipements du CFPP de N'Djaména - Construction et équipement de 2 CFP à Abéché et Doba - Construction et équipement du CFP industriel à Moundou	331,45 1 687,49 401,86
	Coût de base	8 646,26
	Hausse et imprévus (5%) par an	5 447,14
	Sous/Total	14 093,34

2.	Amélioration de la qualité et des conditions d'encadrement pédagogique	
2.1	- Conception, élaboration et rationalisation de carte de la Formation Professionnelle et les indicateurs de suivi du développement de l'ETFP : - Assistance technique internationale (1h/m)	19,10
2.2	- Consultants nationaux (4h/m) - Recrutement et formation de 100 enseignants dans les filières industrielles et de 150 dans les filières commerciales (8 000 000 F/Px250)	2 000
2.3	- Requalification de 50 enseignants en cours d'emploi	75
2.4	- Révision et réajustement des programmes de l' ETP sur la base des 9 référentiels	93,9
2.5	- Acquisition des supports didactiques : - 30 000 ouvrages (30 000 F/ouvrage) soit 900 000 F - 300 exemplaires de 27 programmes - 300 exemplaires de chacun de 9 référentiels - Matériels didactiques conçus et élaborés (3 000 000/gp x 20)	1 884
2.6	- Conception et élaboration des nouveaux référentiels sur les nouvelles filières : - consultation internationale de (1H/mois) - consultation nationale - atelier de validation - édition et diffusion en 100 exemplaires - formation de 20 concepteurs de plans modulaires.	10,50 14,70 3,50 10,50 10,50
2.7	- Formation de 120 formateurs dans au moins de 7 spécialités (3 800 000 F/Formateur x 120)	456
2.8	- Formation continue des 77 formateurs	42,35
2.9	- Conception et élaboration des programmes de formation Professionnelle dans au moins les 7 spécialités	37,10
	Coût de base	4 657,15
	Hausse de prix et imprévus (5%) par an	2 934,00
	Sous/Total	7 591,15
3.	RENFORCEMENT DU PARTENARIAT (séminaires de sensibilisation)	48,9
4	AMELIORATION DU STATUT ET DU PROFESSIONNALISME DES ENSEIGNANTS	29 340
TOTAL DE COÛT DU PROGRAMME ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE		39 714,52

SOUS-SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

N°	ACTIVITES	Coûts en millions de Frs CFA
1	<p>Amélioration de l'accès et de l'équité à l'Enseignement Agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection, construction et équipement de : <ul style="list-style-type: none"> - 22 CFPR et 4 Cellules réhabilités et équipés - 1 CFPR (construit et équipés à Abéché) - ETA de Bâ-Illi réhabilité et équipé - Centre de Doyaba à Sarh réhabilité et équipé <p style="margin-left: 40px;"> Coût de base Hausse et imprévus (5%) par an Sous/Total </p>	<p>356,2 149,864 30 40</p> <p>576,064 362,920 938,984</p>
2.	<p>Amélioration de la qualité et des conditions de formation et d'apprentissage</p>	
2.1.	<p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation de 120 formateurs (591435 FCFA/Formateur) - Formation de 120 monitrices (878275 FCFA/Monitrice) - Formation de 50 formatrices (591435 FCFA/Formatrice) - Formation de 35 chefs de centre (443635 FCFA/chef) - Formation de 20 professeurs (5540000 FCFA/professeur) - Formation de 45 gestionnaires de Centres de Formation et Promotion Rurale (736756 FCFA/chef) - Formation de 10 chefs de Cellule (2574000 FCFA/chef) - Formation de 20 cadres de la DFPR (1404333 FCFA/Cadre) - Formation de 10 administrateurs (1300000 FCFA/administrateur) - Formation de 10 Secrétaires (362222 FCFA/Secrétaire) <p style="margin-left: 40px;"> Coût de base Hausse et imprévus (5%) par an Sous/Total </p>	<p>70,972 105,393 704, 25 15,527 110,800 33,154 25,74 28,086 13,000 3,622</p> <p>1 110,544 699,642 1 810,186</p>

2.2	Elaboration de programmes de formation des CFPR, ETA et Centre de Doyaba : <ul style="list-style-type: none"> - Identification analyse et conception de programmes - Expérimentation - validation - Edition et diffusion en 60 exemplaires 	16,324 5 7,5 42,740
	Coût de base Hausse de prix et imprévus (5%) par an Sous/Total	71,564 45,085 116,649
2.3	Dotation des structures de formation en moyens audio-visuels et matériels didactiques adéquats et moyens roulants : <ul style="list-style-type: none"> - 43 Tableaux trépieds (120 000 F CFA/Tab) - 14 rétroprojecteurs (1 500 000 F CFA/Rét.) - 35 groupes électrogènes (1 500 000 F CFA/Gpe) - 35 appareils audiovisuels (1 500 000 F CFA/AA) - 35 Motopompes (1 200 000 F CFA/Ret.) - 185 ensembles de matériels phytosanitaires (74391,56 F CFA/Ens.) - 39 lots de manuels et ouvrages d'enseignement agricole - 40 mobylettes x 2 500 000 F/Moto - 9 véhicules (9 x 25 000 000 F) + (4 880 000 x 9) - coût de renouvellement de groupes électrogènes, d'appareils audio, de motopompes, de rétroprojecteurs, de lots d'ouvrages et matériels didactiques, de mobylettes, de motocyclettes et de véhicules. - coût d'entretien des moyens roulants 	5,160 21 52,500 52,500 42,000 13,762 25,500 40,000 7,000 278,920 519,4 51,94
	Coût de base Hausse de prix et imprévus (5%) par an Sous/Total	1 109,682 699,10 1 808,782
3.	Renforcement du partenariat (un séminaire de sensibilisation par an)	48,9
TOTAL DE COÛT DU PROGRAMME FORMATION AGRICOLE		4 704,6

8.6 : COÛT DU PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

N°	ACTIVITES	Coûts en millions de Frs CFA
1	Amélioration de l'accès et de l'équité :	
1.1	- Amélioration de taux de transition CM2 en 6° à 70% ;	12 210
1.2	- Construction des nouvelles salles de classe .	
	Coût de base	12 210
	Hausse et imprévus (5%) par an	7 692,3
	Sous/Total	19 902,30
2.	Amélioration de la qualité, des conditions d'enseignement et d'apprentissage :	
2.1	- Renforcement de la formation initiale des enseignants et du personnel d'encadrement ;	11 74
2.2	- Renforcement de la formation continue des enseignants en cours d'emploi ;	8 455
2.3	- Réajustement des programmes d'enseignement ;	10
2.4	- Acquisition des manuels et matériels didactiques ;	14 184,50
2.5	- Elaboration des modules de formation aux nouvelles technologies ;	4 328,10
2.6	- Promotion de la culture de la paix.	153,70
	Coût de base	38 879,30
	Hausse de prix et imprévus (5%) par an	24 494
	Sous/Total	63 373,3
3	Amélioration du statut, du moral et du professionnalisme des enseignants	48 900
4	Renforcement du système d'inspection et de suivi pédagogique	
4.1	. Acquisition de 72 véhicules et 120 motocyclettes	7 599,6
4.2	. Voyages d'études	
	Coût de base	37 599,6
	Hausse de prix et imprévus (5%) par an	23 687,74
	Sous/Total	61 287,34
COÛT TOTAL DU PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL		144 562,94

8.7 COÛT DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE PLANIFICATION, DE GESTION ET DE PILOTAGE

N°	ACTIVITES	Coûts en millions de Frs CFA
1	Mise en place d'un mécanisme des procédures de suivi et de contrôle pédagogique	409,8
2	Renforcement du système d'information en planification, en gestion et en évaluation	2 160,7
3	Renforcement des compétences des cadres	3 328,7
4	Dotation en moyens logistiques	20 223,41
5	Opérationnalisation de la carte scolaire	566,95
6	Production des indicateurs de suivi de l'EPT	229,02
7	Développement d'un programme de lutte contre le VIH/SIDA	3 000
8	Assistance technique	246,05
9	Cellule de gestion et de pilotage	648
10	Construction et équipement de 47 délégations départementales de l'éducation	774,44
11	Construction et équipement de 13 sous- cellules de la Promotion de la Scolarisation des Filles	1 880
12	Renouvellement des équipements de l'imprimerie scolaire	180
		600
	Coût de base	34 247,07
	Hausse de prix et imprévus (5%) par an	21 575,65
	COÛT TOTAL DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	55 822,72

8.8 COÛT DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU PARTENARIAT

N°	ACTIVITES	Coûts en millions de Frs CFA
	Mise en œuvre du plan d'action de la FENAPET	710
	Coût de base	710
	Hausse de prix et imprévus (5%) par an	447,3
	COÛT TOTAL DU PROGRAMME RENFORCEMENT DU PARTENARIAT	1 157,3

**ANNEXE II : CADRE LOGIQUE DU PLAN D'ACTION NATIONAL D'EDUCATION POUR TOUS
(CL/PAN/EPT)**

OBJECTIFS ET ACTIONS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES /RISQUES
<p>I Objectif général de l'EPT</p> <p>. Assurer à tous (enfants, jeunes, adultes, femmes et hommes) une éducation de base de qualité, gratuite, souple et accessible d'ici 2015 afin de créer les conditions permettant aux populations de jouer effectivement leur rôle de moteur dans le processus de développement socio-économique du pays.</p>	<p>. Participation plus accrue à l'éducation de base avec comme conséquences l'amélioration du niveau d'alphabétisation et le recul de l'illettrisme dans le pays ;</p> <p>. Bonne connaissance des droits et devoirs des citoyens ;</p> <p>. Amélioration de la production nationale et de la croissance économique et l'atténuation des effets de la pauvreté ;</p> <p>. La santé et le bien-être des populations améliorés ;</p> <p>. Les sortants de l'appareil d'éducation et de formation sont insérés dans la vie active .</p>	<p>. Degré de mobilisation des populations à assurer une éducation de base à tous ;</p> <p>. Degré d'insertion des sortants de l'appareil d'éducation et de formation à la vie active.</p>	<p>. Assurer une éducation de base à tous demeure une orientation prioritaire du Gouvernement ;</p> <p>. Augmentation des contributions financières publiques, privées et communautaires ;</p> <p>. Le renforcement du partenariat demeure fondamental.</p> <p>Les institutions politiques demeurent stables</p>

OBJECTIFS ET ACTIONS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES / RISQUES
<p>.2 Objectifs spécifiques</p> <p>2.1 Sous-secteur Développement intégral du jeune enfant</p> <p>Amélioration de l'accès et l'équité</p> <p>Objectif spécifique n°1 : Elargir l'offre en matière d'enseignement préscolaire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et renforcer la stratégie d'éducation des parents en ciblant 18 000 familles qui seront formées en matière de santé, d'hygiène, de nutrition, de protection et d'éveil cognitif des enfants. Pour ce faire, 288 émissions sont radiodiffusées et 1500 guides éducatifs distribués ; • Utiliser rationnellement les technologies et les moyens de communication afin de sensibiliser les familles qui vivent en zones rurales aux programmes d'éducation de la petite enfance ; • Organiser un symposium national regroupant toutes les personnes intéressées par l'encadrement de la petite enfance afin d'échanger sur les expériences nationales, régionales et internationales ; • Mener une enquête portant sur le recensement des habitudes et coutumes des populations, des groupements et des associations féminines villageoises en matière d'encadrement de la petite enfance ; • Créer des jardins d'enfants, des Centres d'éducation communautaires ou ruraux, des garderies communautaires au sein de chaque école élémentaire des grandes agglomérations et former les encadreurs pour enfants. A cet effet, 120 centres dotés latrines et de points d'eau seront créés tandis que 60 anciens centres seront réhabilités et équipés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux d'encadrement de la petite enfance augmente de façon significative, soit de 2,4% à 50% ; • 18 000 familles formées en matière de santé, d'hygiène et de nutrition sont plus motivées et disposées à assumer leurs responsabilités vis à vis de la petite enfance ; • Des revues, des films documentaires et des émissions radiophonique sont produits et utilisés pour sensibiliser les familles qui vivent en zones rurales aux programmes d'éducation de la petite enfance. • Un symposium national est organisé • 1500 guides éducatifs sont distribués ; • Une enquête sur les habitudes et les coutumes est organisée ; • Le nombre de centres d'encadrement de la petite enfance fonctionnels atteindra 200; 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuaire statistique ; • Rapports d'exécution des activités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de l'Etat à faire face à une demande très forte • Mobilisation effective des ressources financières • Augmentation des contributions financières communautaires et privées ; • Compétence des structures de gestion et de pilotage du sous-secteur ;

<p>Objectif spécifique N° 2 : Améliorer la qualité et les conditions d'encadrement de la petite enfance.</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mettre en place un programme de recyclage et de formation des agents impliqués dans l'encadrement de la petite enfance et relevant des départements les plus concernés (Ministères en charge de l'Education, de la Santé et de l'Action Sociale et de la Famille). <p>Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - produire des programmes pédagogiques révisés, adaptés et validés pour les 200 centres communautaires ruraux/urbains ; - former les moniteurs communautaires à l'utilisation des langues nationales dans l'encadrement de la petite enfance ; - fournir des cahiers de devoirs et des guides pédagogiques aux moniteurs ; - former les superviseurs locaux dans le cadre de l'approche communautaire. <ul style="list-style-type: none"> . Assurer le suivi et l'évaluation de l'activité pilote de Développement de la Petite Enfance en mettant en place un mécanisme approprié pour garantir la pérennité de l'activité pilote et en formant des évaluateurs des services et programmes de développement de la petite enfance ; <p>Objectif spécifique N°3 : Renforcer les capacités partenariales</p> <ul style="list-style-type: none"> . Renforcer les capacités des Cadres pour la gestion du programme de DPE concernant les 3 secteurs (éducation, action sociale et santé) par une formation en gestion participative et leadership. 	<ul style="list-style-type: none"> . 240 moniteurs et monitrices sont formés à l'utilisation des langues nationales dans l'encadrement de la petite enfance ; . 3 000 cahiers de devoirs et guides pédagogiques sont fournis aux moniteurs ; . Des programmes pédagogiques révisés, adaptés et validés sont disponibles pour 120 centres ; . 120 superviseurs sont formés dans le cadre de l'approche communautaire et du développement Intégral du jeune enfant ; . Un mécanisme de suivi - évaluation est mis en place et opérationnel ; . 100 évaluateurs des services et des programmes sont formés ; . 4000 animateurs - conseillers en matière de la protection et d'éducation de la petite enfance sont formés ; <ul style="list-style-type: none"> . 9 cadres sont formés en gestion participative et en leadership 	<ul style="list-style-type: none"> . Annuaire statistique ; . Rapports d'exécution des activités. 	<ul style="list-style-type: none"> . Capacité de l'Etat à faire face à une demande très forte . Mobilisation effective des ressources financières . Augmentation des contributions financières communautaires et privées ; . Compétence des structures de gestion et de pilotage du sous-secteur
---	--	---	--

OBJECTIFS ET ACTIONS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES / RISQUES
<p>2.2 Sous - secteur de l'enseignement élémentaire</p> <p>Objectif spécifique N° 1 : Améliorer l'accès et l'équité à l'enseignement de base . Plaidoyer et mobilisation sociale pour l'inscription massive et le maintien des filles à l'école par la production des dépliants, affiches, émissions radiophoniques, audiovisuelles, théâtres, meeting. L'accent sera mis sur la réglementation de l'âge de mariage, l'exonération ou la réduction des cotisations pour les filles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> . Des mesures incitatives seront prises pour favoriser l'accès, le maintien des filles à l'école et l'amélioration de leurs performances scolaires ; . Développer des programmes spécifiques pour permettre l'accès, le maintien à l'éducation des enfants des milieux défavorisés, des enfants des nomades, des enfants nécessitant une protection spéciale. Une enquête sera menée sur les enfants nomades et des milieux insulaires et les dispositions seront prises pour adapter l'école aux besoins spécifiques de ces enfants et des autres enfants à risques ; . Apporter un appui au développement des écoles communautaires ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Le taux d'admission en première année et le taux net de scolarisation augmentent simultanément pour atteindre 100% en 2015 ; . La proportion des filles atteint 50% des effectifs scolaires ; . Des dépliants, des affiches, des émissions de radio, audiovisuelles, des théâtres, des meeting sont réalisés et/ou organisés en vue de la réglementation de l'âge de mariage et de l'exonération ou la réduction des cotisations pour les filles ; . Des mesures incitatives sont mises en œuvre (cantines scolaires ouvertes dans les zones à déficit alimentaire chronique, dotation des moyens d'allègement des travaux domestiques, offre gratuite de fournitures et de manuels aux filles, création des CECR/U) ; . Des programmes spécifiques sont élaborés pour permettre l'accès, le maintien à l'éducation des enfants des milieux défavorisés, des enfants des nomades et des enfants nécessitant une protection spéciale. . 20 000 enseignants en fonction dans les écoles communautaires sont rémunérés et bénéficient de formations qualifiantes. Ils sont plus motivés et plus aptes à assurer la fonction enseignante ; . Les écoles et les élèves seront dotés de manuels et de fournitures scolaires ; . Chaque élève bénéficie d'un jeu de 	<ul style="list-style-type: none"> . Annuaire statistique . Rapport d'exécution . Rapport d'activité . Présence de nouveaux manuels issus des nouveaux 	<ul style="list-style-type: none"> . Capacité de l'Etat à faire face à une demande très forte ; . Résistances des stéréotypes sexistes . Mobilisation effective des ressources financières . Augmentation des contributions financières communautaires et privées ; . Compétence des structures de gestion et de pilotage du sous-secteur ; . Le CNC est fonctionnel et efficace ; . Compétence des structures de gestion et de pilotage . Mobilisation effective des ressources financières

<p>. Augmenter les capacités d'accueil dans l'enseignement élémentaire. La stratégie préconisée consiste à construire et réhabiliter les salles de classe à moindre coût en faisant recours aux matériaux locaux tout en tirant les leçons des expériences capitalisées par les différents projets dans ce domaine. Afin de faciliter l'exécution des travaux, les procédures d'appel d'offre et de décaissement de fonds seront révisées. L'esprit de l'école « <i>Amie des Enfants, Amie des Filles</i> » sera respecté ;</p> <p>. Améliorer la qualité et les conditions de travail de l'enseignement élémentaire. Si la volonté politique est d'assurer la scolarisation de tous, il n'en demeure pas moins important d'améliorer et de préserver la qualité et la pertinence de l'éducation de base pour garantir l'efficacité de l'apprentissage en termes de résultats.</p> <p>Objectif spécifique N° 2 : Améliorer la qualité et les conditions de travail de l'enseignement élémentaire.</p> <p>. Concevoir des contenus de programmes accessibles et attrayants, particulièrement pour les filles et les enfants des groupes marginalisés ou exclus ;</p>	<p>matériels didactiques, a savoir : un livre de lecture, un livre de calcul et un livre de sciences</p> <p>. 3 772 nouvelles salles de classe construites et équipées et 3 000 existantes réhabilitées et équipées ;</p> <p>. Des manuels et des programmes bilingues débarrassés des stéréotypes défavorables aux filles aux enfants en milieu nomade sont conçus et mis à disposition des usagers ;</p> <p>. Avec le concours du Centre National des Curricula (CNC), sont conçus des manuels et des programmes bilingues débarrassés des stéréotypes défavorables aux filles aux enfants en milieu nomade ;</p> <p>. les contenus des programmes scolaires et les méthodes d'enseignement sont adaptés au profil des apprenants, aux besoins éducatifs psychologiques et socio-économiques ainsi qu'à l'environnement culturel des enfants ;</p> <p>. Introduire les compléments de la vie courante, particulièrement ceux en relation avec la prévention du VIH/SIDA et la résolution pacifique des conflits sont introduits dans les curricula ;</p>	<p>programmes dans les établissements</p> <p>. Rapport d'exécution ;</p> <p>. Annuaire statistique</p> <p>. Nouveaux manuels issus du nouveau programme existent dans les établissements</p>	<p>. Capacité des entreprises locales à honorer leurs engagements et respect liés aux procédures de passation des marchés ;</p> <p>. Participation des communautés aux efforts de construction et respect des délais ;</p> <p>. Le CNC est fonctionnel et efficace ;</p>
--	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> . Améliorer les curricula de la formation initiale et continue des enseignants ; . Améliorer la formation continue des enseignants ; . Accroître le nombre des enseignants formés. Pour un meilleur encadrement des enfants ; . les capacités d'accueil des structures de formation initiale et continue des enseignants sont renforcées, 	<ul style="list-style-type: none"> . Les multiples innovations en cours dans le système éducatif seront introduites de manière harmonieuse dans les nouveaux curricula (, Evf/EMP, Education à la paix, Education environnementale) ; . les compétences pratiques sont introduites dans les enseignements et ce, en fonction des milieux , c'est à dire l'élevage, l'agriculture, la pêche, l'artisanat, etc ; . les formations initiales et continues tiennent compte de l'approche genre, de la culture de la paix, de la prévention des MST/VIH/SIDA, de l'Education à la vie familiale et en matière de population et de l'éducation environnementale. L'accent est également mis sur l'approche participative pour améliorer la qualité de l'enseignement/apprentissage ; . Un plan de formation continue des enseignants est élaboré et réalisé dans les structures de formation continue à savoir les Centres de Formation Continue (CFC), les Secteurs d'Animation Pédagogique (SAP) ; . 7 000 enseignants dont 30% de femmes seront formés dans les 7 écoles normales du pays. Les 33% de ces effectifs, soit environ 2 310 seront recrutés parmi les candidats ayant atteint le niveau de la classe de terminal de l'enseignement secondaire général. En moyenne, 1 600 enseignants seront formés annuellement. A partir de 2004-2005 ; . 25 800 enseignants dont 11 000 fonctionnaires sont recyclés ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Présences de nouveaux programmes de formation des enseignants ; . Annuaire statistique . Rapport d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> . Le CNC est fonctionnel et efficace ;
--	---	---	--

<p>. Etendre progressivement les Centres d'éducation féminine à l'ensemble des Inspections de l'enseignement de base ;</p> <p>. Améliorer la mise au point, la production et la distribution des auxiliaires didactiques adaptés ;</p> <p>. Développer le bilinguisme, rénover l'enseignement coranique et l'utilisation de la langue maternelle dans l'enseignement ;</p> <p>Objectif spécifique N° 3 : Renforcer le système d'inspection et de suivi pédagogique.</p> <p>. Former le personnel d'encadrement et de suivi pédagogique et lui assurer les moyens conséquents de travail ;</p> <p>. Doter le personnel d'encadrement de moyens de locomotion adéquats ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> . 40 nouveaux CEF sont implantés dans des inspections de l'enseignement de base ; . Des antennes des Centres de formation continue (CFC) sont érigées en centres autonomes ; . Des nouveaux CFC sont créés dans les nouvelles circonscriptions administratives ; . 41 CFC sont construits ; . 48 nouvelles salles de classe sont construites dans les 7 ENI du pays ; . 40 CEF sont construits et équipés ; <p>Les enseignants et les enseignantes sont formés à la maîtrise de l'enseignement ménager. Parallèlement, l'enseignement ménager est mis en application dans toutes les écoles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> . 6 000 000 de manuels et 500 000 jeux de matériels didactiques non imprimés sont rendus disponibles, ; . 10 000 mallettes pédagogiques sont distribuées dans les écoles ; . Le bilinguisme est développé ; . L'enseignement coranique est rénové et intègre les disciplines formelles tels que le calcul, l'écriture, la lecture, la résolution des problèmes pratiques de la vie ; . La langue maternelle est utilisée dans les premières années d'enseignement ; . 119 inspections de l'enseignement de base sont réhabilitées et équipées ; . 40 inspecteurs, 30 professeurs des ENI et 100 conseillers pédagogiques sont formés à l'ISSED : . 4 000 directeurs d'école sont formés dans les ENI ; . 100 véhicules 4X4 sont disponibles ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Présence de nouveaux manuels et des matériels didactiques dans les établissements ; . Présence des mallettes pédagogiques dans les établissements ; . Présence de nouveaux curricula d'enseignement ; . Rapport d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> . Mobilisation effective des ressources financières . Le CNC est fonctionnel et efficace ; . Les ressources financières sont effectivement mobilisées
---	--	--	---

OBJECTIFS ET ACTIONS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES / RISQUES
<p>2.3 Sous-secteur de l'éducation de base non formelle</p> <p>Objectif spécifique N° 1 : Organiser le plaidoyer et mobiliser les responsables administratifs, les leaders d'opinion ainsi que les parents pour leur adhésion et leur soutien aux objectifs de l'EBNF en faveur des filles et des garçons déscolarisés et non scolarisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener des campagnes de sensibilisation auprès des communautés; <p>Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accès et l'équité dans les structures d'éducation de base non formelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etendre progressivement l'éducation de base non formelle (EBNF) dans les autres régions du pays; • Améliorer les conditions de travail et d'encadrement dans les CEBNF; <p>Objectif spécifique N° 3 : Développer des programmes cohérents et pertinents pour les CEBNF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer des programmes des CEBNF Le programme de formation de l'EBNF sera actualisé dans la double perspective d'établir une passerelle pour rejoindre les structures formelles d'éducation d'une part, et assurer une formation professionnalisante de base d'autre part ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Des dépliants, des affiches, des émissions de radio et de télévision, des théâtres, des meeting sont réalisés et/ou organisés en vue de promouvoir l'éducation de base non formelle ; • 200 communautés sont informées et sensibilisées à l'approche EBNF ; • Le nombre de centres d'éducation de base non formelle est passé de 22 à 200 ; • 15 000 jeunes de 8-14 ans sont scolarisés ; • Les 200 centres sont graduellement réhabilités et équipés en matériels didactiques en qualité et en quantité suffisante ; • 10 000 guides de l'animateur d'EBNF sont élaborés produits et diffusés ; • 50 000 manuels d'apprentissage des centres d'EBNF seront élaborés, produits et diffusés pour les 4 niveaux; • 200 lots de matériels de travaux pratiques seront distribués; • Quatre programmes d'éducation de base non formelle sont produits et diffusés ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuaire statistique ; • Rapport d'activités des encadreurs ; • Rapports d'évaluation du secteur ; • Rapport d'activités du sous-secteur • Présence de nouveaux manuels et des matériels didactiques dans les CEBNF 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de l'Etat à faire face à une demande très forte ; • Capacité des partenaires à se mobiliser ; • Capacité nationale de production des livrets en nombre suffisant ; • Mobilisation effective des ressources

<p>Assurer la formation initiale et continue des animateurs et des encadreurs des CEBNF ;</p> <p>Valoriser la fonction d'animateur des CEBNF.</p> <p>2.4 Sous-secteur de l'Alphabétisation</p> <p>Objectif spécifique n°1 : Diversifier les offres d'alphabétisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser la population pour une prise de conscience de la nécessité de savoir lire, écrire et calculer. Il s'agit d'instaurer un plaidoyer permanent de sensibilisation empruntant des canaux modernes de communication qui ciblera la population âgée de 15 à 49 ans ; Réaliser une étude phonologique pour la transcription des langues nationales. <p>Objectif spécifique N° 2 : Améliorer la qualité des activités d'alphabétisation.</p> <p>Assurer la formation initiale et continue des cadres et agents d'alphabétisation ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> 40 animateurs des CEBNF sont recyclés ; 1 000 animateurs de l'Education de Base Non Formelle (EBNF) sont formés et rendus opérationnels ; Un groupe de travail EBNF composé de 10 cadres est formé et disponible au sein de la DAPLAN ; 1 000 animateurs reçoivent chacun une indemnité de 150 000 F/an. 100 % de la population sensibilisée ; Le nombre de cours de soir est porté à 2 000 en 2015 ; 500 000 apprenants inscrits dans les centres d'alphabétisation ; Une étude phonologique pour la transcription des langues nationales est réalisée ; Un répertoire de l'alphabet des langues tchadiennes est mis au point ; Deux programmes d'alphabétisation fonctionnelle sont produits et diffusés ; 1 500 animateurs d'alphabétisation, 120 conseillers, 75 inspecteurs d'alphabétisation et 100 linguistes sont formés et rendus opérationnels ; 2 500 alphabétiseurs sont formés aux techniques et méthodes d'alphabétisation ; En formation continue : 2 500 alphabétiseurs sont recyclés ; 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités Présence des plans de formation ; Rapport d'activités Annuaire statistique ; Plans et rapports d'exécution des formations ; Rapport d'activités Rapport d'activités Annuaire statistique, 	<ul style="list-style-type: none"> Capacités technique, financières et matérielle des structures de formation ; Capacités technique, financière et matérielle des structures de formation ;
--	---	--	---

<ul style="list-style-type: none"> . Doter les structures d'alphabétisation de matériels didactiques et des supports pédagogiques ; . Valoriser la fonction d'alphabétiseur ; <p>Objectif spécifique n° 3 : Renforcer les capacités techniques des acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> . Former des agents à la méthodologie de suivi- évaluation ; . Apporter un appui logistique au renforcement du système de suivi - évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> . 1 450 000 de livrets de lecture, d'écriture et de calcul sont élaborés, produits et diffusés à partir de 2005-2006 ; . 10 000 guides de l'alphabétiseur sont élaborés, produits et diffusés ; . 500 000 livrets de post-alphabétisation seront élaborés, produits et diffusés ; <p>En formation initiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> . 7 500 alphabétiseurs recevront chacun une indemnité de 150 000 F/an ; . 20 cadres de la DAPLAN sont formés en suivi et évaluation ; . Des modules de recherche et de l'évaluation sont élaborés par les cadres formés et disponibles ; . 2 véhicules 4X4, 104 motos Tout Terrain, 20 mobylettes sont rendus disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> . Présence de nouveaux livrets et des guides issus du nouveau programme dans les centres d'alphabétisation . Plans et rapports d'exécution des formations. Rapports d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> . Capacité nationale de production des livrets en nombre suffisant ; . Mobilisation effective des ressources financières. Capacités technique, financière et matérielle des structures de formation ; . Mobilisation effective des ressources financières.
---	---	---	---

OBJECTIFS ET ACTIONS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES / RISQUES
<p>2.5 Sous-secteur Enseignement Secondaire Technique et Formation Professionnelle</p> <p>Objectif spécifique N° 1 : Améliorer l'accès et l'équité à l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> . Elaborer et rationaliser la carte de formation professionnelle. Le personnel responsable de la carte de formation professionnelle au niveau de la DFPP et de la DESTP est formé aux techniques d'élaboration de la carte de la formation pour qu'il puisse reproduire une carte de formation professionnelle prospective ; . Augmenter les capacités d'accueil du sous-système de la formation professionnelle ; . Appuyer la mise en place d'un système d'information et d'orientation professionnelle des jeunes pour qu'ils puissent faire des choix rationnels en rapport avec leurs aptitudes et leur motivation. Ce mécanisme sera créé au sein de la DFPP et de la DESTP ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Le personnel de la carte des directions de la formation professionnelle et de l'enseignement technique est formé ; . Le Centre de Formation Professionnelle et de Perfectionnement (CFPP) de N'Djamena est entièrement réhabilité et équipé ; . Un Centre de Formation professionnelle est créé et équipé à Abéché et un autre dans le bassin pétrolier de Doba ; . Un Centre de Formation professionnelle aux métiers industriels est créé et équipé à Moundou ; . Les jeunes sont régulièrement informés sur les besoins en qualification exprimés par le monde du travail ; . les jeunes des différents départements et de certaines villes sont fixés dans leurs terroirs respectifs ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Plans et rapports d'exécution des formations ; . Rapport d'activités ; . Annuaire statistique ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Mobilisation effective des ressources financières. . Capacité des entreprises locales à honorer leurs engagements et respect liés aux procédures de passation des marchés ; . Implication des opérateurs économiques ;

<p>• Réhabiliter, agrandir et équiper les infrastructures des centres de formation existants.</p> <p>Objectif spécifique N° 2: Améliorer la qualité et les conditions d'encadrement pédagogique de l'enseignement technique et professionnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • le Collège d'Enseignement Technique Industriel de Sarh est transformé en Lycée Technique Industriel ; • Deux Cycles de BTS Industriel et Commerce sont créés ; • les 14 Centres d'Apprentissage (CA) existants sont réhabilités, agrandis et équipés pour abriter de nouvelles filières ; • les Centres d'Apprentissage de Moundou et d'Abéché seront érigés en Collèges d'Enseignement Technique Industriel ; • Deux ateliers de construction métallique et de maintenance de matériels audiovisuels et 2 salles de dessin industriel sont construits et équipés au LETIN de N'Djaména ; • 3 salles spécialisées sont aménagées et équipées de matériels informatiques et de machines comptables au LETCO de N'Djaména. • Des nouveaux Centres d'Apprentissage sont implantés dans les Délégations Départementales de l'Education nationale qui n'en ont pas. <ul style="list-style-type: none"> • 1 500 salles de classe nouvelles construites et équipées, 500 autres existantes réhabilitées et 171 laboratoires construits et équipés ; • Les 14 centres d'apprentissage sont réhabilités, agrandis et équipés ; • Le LTC Moundou est transformé en collège d'enseignement technique ; • 2 ateliers de construction métallique et de maintenance audio-visuelle et 2 salles de dessin industriel sont construits et équipés ; • 3 salles spécialisées sont aménagées et équipées de matériels informatiques et de machines comptables ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités ; • Annuaire statistique ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation effective des ressources financières. • Capacité des entreprises locales à honorer leurs engagements et respect liés aux procédures de passation des marchés ;
--	---	---	--

<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la formation initiale des formateurs dans le domaine de l'artisanat ; • Mettre à niveau les formateurs en cours d'emploi dans le domaine artisanal. Il s'agira de systématiser les actions de perfectionnement en cours. • Assurer la formation des concepteurs et d'élaborateurs des programmes dans l'enseignement technique et la formation professionnelle. Cette activité sera organisée sous l'égide du CNC et éventuellement avec la participation d'institution étrangère spécialisée en la matière ; • Réviser et élaborer les programmes de formation sur la base des référentiels de compétences et mettre en place un mécanisme de réajustement permanent de ces programmes en fonction des exigences du marché du travail. Il s'agit d'élaborer les plans modulaires de formation par des concepteurs nationaux sur base des référentiels de compétences déjà élaborés pour 9 branches d'activités professionnelles ; • Concevoir et élaborer des référentiels et les programmes modulaires de formation dans différentes filières de formation pour la requalification des personnels ; • Réviser les programmes existants et élaborer les référentiels de formation relatifs aux nouvelles filières artisanales ; • Rendre interdépendantes les formations initiale et continue dans l'ETFP en établissant une passerelle entre les deux types de formation ; • Acquérir des supports didactiques. Il s'agit de concevoir, d'élaborer et de produire les matériels didactiques permettant aux formateurs et aux apprenants de disposer d'une documentation minimale nécessaire à la formation initiale théorique. 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 formateurs dans le domaine de l'artisanat sont formés ; • 60 formateurs en cours d'emploi dans le domaine artisanal sont recyclés ; • Les concepteurs des programmes dans l'ETFP sont formés ; • Les programmes de formation sont révisés et élaborés sur la base des référentiels de compétences dans 9 branches d'activités identifiées ; • 30 000 ouvrages, 300 exemplaires de chacun des 9 référentiels de formation, 300 exemplaires de documents de programmes dont 27 programmes et plans modulaires seront produits ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Présences de nouveaux programmes révisés dans l'ETFP ; • Présence de nouveaux ouvrages dans les établissements de l'ETFP ; • Rapport d'activités ; 	<p>Difficultés de disposer des concepteurs de programmes dans les délais requis ;</p>
---	---	--	---

<ul style="list-style-type: none"> • Doter les établissements de formation, de matériels, de manuels et de matières d'œuvre nécessaires à la formation ; • Doter les établissements de matériels didactiques, de manuels de formation et de matières d'œuvre nécessaires à la formation dans le domaine de l'artisanat. <p>Restructurer l'ensemble des établissements de la DESTP.</p> <p>VOLET ENSEIGNEMENT AGRICOLE :</p> <p>Objectif spécifique N° 1 : Améliorer l'accès et l'équité à l'enseignement agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et renforcer les capacités d'accueil des écoles et des CFPR. <p>Objectif spécifique N° 2 : Améliorer la qualité et les conditions de formation et d'apprentissage ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 100 guides de formateurs, 1 000 supports didactiques, 1 000 ouvrages professionnels, des fournitures pour 1000 personnes et 1 lot de matières d'œuvre par spécialité et par an ; • 70 guides pédagogiques sont élaborés et mis à la disposition des établissements ; • 100 manuels techniques et autres ouvrages professionnels sont acquis ; • 1 lot de matières d'œuvre est disponible par filière et par an (4 lots pour 4 filières existantes) ; • les opérateurs économiques sont impliqués dans le fonctionnement des établissements de l'ETFP ; • Tous les établissements disposent d'une autonomie de gestion administrative, pédagogique et financière ; • 33 CFPR sont construits et équipés ; • 35 groupes électrogènes sont acquis pour équiper les 33 CFPR et les 2 Cellules de Coordination ; • Une école d'agriculture à Bongor est construite ; • 22 Centres de Formation et de la Promotion Rurale (CFPR) sont réhabilités et équipés ; • 4 Cellules de Coordination régionales sont réfectionnées et réhabilitées ; • l'ETA de Bâ-Illi est réhabilitée et équipée ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de nouveaux manuels et guides dans les établissements de l'ETFP ; • Rapport d'activités ; • Rapport d'activités ; • Annuaire statistique ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation effective des ressources financières. • Mobilisation effective des ressources financières.
--	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la formation initiale et continue du personnel formateur, d'encadrement, d'administration et de gestion. • Elaborer des programmes de formation des CFPR et des Ecoles Techniques d'Agriculture (ETA) pour les adapter aux besoins du marché et de l'emploi. • Doter les structures de formation des moyens audio-visuels agricoles. 	<p>Sont formés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 60 monitrices de CFPR ; ○ 50 formatrices de DEAFP ; ○ 35 chefs de centres ; ○ 20 professeurs de l' Ecole de Bâ-Illi ; ○ 45 gestionnaires des CFPR ; ○ 10 chefs de Cellules des Coordinations Régionales ; ○ 20 cadres de la DEAFP ; ○ 10 cadres des Ecoles Techniques d'Agriculture ; ○ 10 Secrétaires des Cellules ; <p>• 31 programmes de formation des CFPR et des Ecoles Techniques d'Agriculture (ETA) sont adaptés et disponibles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 Tableaux trépieds ; • 14 rétroprojecteurs ; • 35 motopompes ; • 35 groupes électrogènes, . . . 35 appareils audio-visuels, . 39 lots de manuels et ouvrages ; • 185 ensembles de matériels phytosanitaires pour les CFPR, et l' ETA de Bâ-illi.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans et rapports d'exécution des formations ; • Rapport d'activités ; • Annuaire statistique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation effective des ressources financières. • Mobilisation effective des ressources financières.
--	--	--	--

OBJECTIFS ET ACTIONS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES / RISQUES
<p>2.6 Sous-Secteur de l'Enseignement Secondaire général</p> <p>Objectif spécifique N° 1 : Améliorer l'accès à l'enseignement secondaire général en assurant la maîtrise et la régulation de ses effectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmenter les capacités d'accueil des établissements d'enseignement secondaire. <p>Objectif spécifique N° 2 : Améliorer la qualité de l'enseignement secondaire général ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la formation initiale des enseignants et des personnels d'encadrement ; 	<ul style="list-style-type: none"> le taux de transition du CM2 en classe de 6^{ème} de 45 à 70 % ; la proportion de filles dans le secondaire passe de 12% à 30%. <p>Sur base de la carte scolaire, Construire :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1500 nouvelles salles de classe sont construites et équipées ; réhabiliter et 500 classes existantes sont réhabilitées et équipées ; 171 laboratoires sont construits et équipés ; la pratique du double flux est maintenue et renforcée afin de permettre une utilisation optimale des salles de classe ; <ul style="list-style-type: none"> Reçoivent une formation initiale : <ul style="list-style-type: none"> 75 inspecteurs de l'enseignement secondaire ; 1500 professeurs de CEG ; 816 professeurs certifiés ; 120 conseillers d'orientation scolaire, ; 150 conseillers pédagogiques ; 300 chefs d'établissement dont 50 bilingues ou arabophones seront formés 10 808 professeurs certifiés et de CEG, 3500 volontaires de service civique, 126 inspecteurs, 144 conseillers pédagogiques en poste sont recyclés ; 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités ; Annuaire statistique ; <ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités ; Annuaire statistique ; <ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités ; Plans et rapports d'exécution des formations ; 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité de l'Etat à faire face à une demande très forte ; Résistances des stéréotypes sexistes Mobilisation effective des ressources financières Augmentation des contributions financières communautaires et privées ; Compétence des structures de gestion et de pilotage du sous-secteur ; <p>Capacités technique, financière et matérielle de l'ISSED ;</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la formation continue des enseignants en cours d'emploi. • Développer la communication en Education au sein du Ministère de l'Education Nationale ; • Concevoir et élaborer les modules pour former des enseignants à l'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sur la base des modules préalablement élaborés et avec l'utilisation d'équipements appropriés. Les formations seront assurées par l'ISSED • Développer l'enseignement à distance (formation continue dans les secteurs formel et informel • Réajuster les programmes d'enseignement en vue de les adapter aux objectifs de développement socio-économique. Cette action incombe au Centre National des Curricula créé dans le cadre du PARSET ; • Acquérir des manuels et matériels didactiques en nombre suffisant qui seront achetés en attendant la mise en application de la politique éditoriale préconisée dans le PAN/EPT ; • Réaliser une étude thématique sur les causes et les conséquences de la violence, de l'intolérance et des conflits au sein des établissements en vue de prendre des mesures appropriées pour les juguler ; • Concevoir, élaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation et des activités pour lutter contre la pandémie de VIH/SIDA ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un Service de la communication en Education est créé au sein du Ministère de l'Education Nationale. • Les modules de formation des enseignants dans le domaine de la NTIC sont disponibles ; • Un plus grand public a accès à l'Enseignement Secondaire Général ; • 40 membres de la commission de rénovation des programmes formés ; • Des programmes adaptés au projet de société sont élaborés ; • Des programmes rénovés sont disponibles ; • Chaque élève est doté de trois manuels des principales disciplines (de mathématique, de Français et de Sciences) ; • Chaque professeur dispose d'un lot de manuels nécessaires à la mise en œuvre des programmes ; • Des manuels d'enseignement sont harmonisés ; • Des matériels didactiques sont disponibles dans les établissements. • Une étude thématique sur la violence en milieu scolaire est réalisée • Des programmes d'éducation et des activités pour lutter contre la pandémie de VIH/SIDA sont conçus, élaborés et mis en œuvre dans les établissements d'Enseignement Secondaire Général. ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités ; • Présence des modules de formation des enseignants dans le domaine de la NTIC sont disponibles ; • Annuaire statistique ; • Présences de nouveaux programmes révisés dans l'Enseignement Secondaire Général ; • Présence de nouveaux manuels et matériels didactiques dans les établissements de l'Enseignement Secondaire Général ; • Rapport d'activités ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Effectivité de la mobilisation des ressources financières ; • Le CNC est fonctionnel et efficace ; • Effectivité de la mobilisation des ressources financières ;
--	---	--	--

<p>• Concevoir un programme et élaborer et mettre en œuvre des modules de formation relatifs à la culture de la paix, de la tolérance afin de prévenir la violence et les conflits dans les établissements scolaires.</p> <p>Objectif spécifique N° 3: Renforcer le système d'inspection et de suivi pédagogique. Cet objectif implique les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter un appui au renforcement du système d'encadrement et de suivi pédagogique des enseignants du secondaire général; et le nombre réglementaire des établissements et de supervision sera augmenté. • Enrichir et diversifier les expériences des encadreurs du secondaire général. 	<p>• Un programme est conçu et des modules de formation relatifs à la culture de la paix, de la tolérance afin de prévenir la violence et les conflits dans les établissements scolaires sont élaborés et mis en œuvre ;</p> <p>• 72 véhicules 4X4 et 120 motos Tout Terrain seront achetés et mis à la disposition des inspecteurs ;</p> <p>• 1 voyage d'étude par an et par inspecteur/conseiller est organisé.</p>	<p>• Présences de nouveaux programmes révisés dans l'Enseignement Secondaire Général ;</p> <p>• Rapport d'activités.</p>	<p>• Le CNC est fonctionnel et efficace ;</p> <p>• Effectivité de la mobilisation des ressources financières ;</p> <p>• Effectivité de la mobilisation des ressources financières.</p>
--	---	--	--

OBJECTIFS ET ACTIONS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES / RISQUES
<p>2.7 Renforcement des capacités de planification, de gestion et de pilotage des Ministères en charge de l'EPT.</p> <p>Objectif spécifique N°1 : Mettre en place les mécanismes et procédures de gestion, de suivi et de contrôle pédagogique ;</p> <p>Objectif spécifique N° 2 : Renforcer le système d'information en matière de planification, de gestion et d'évaluation des acquis des apprenants dans le domaine de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences indispensables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Un manuel de procédures d'administration et de gestion, d'élaboration et d'exécution du budget est adopté et mis en application ; . Un document sur la diffusion et la conservation de l'information est adopté et mis en application ; . Un manuel de procédures et de textes réglementaires destinés à l'évaluation, au suivi et au contrôle pédagogique et administratif est adopté et mis en application. . Des informations statistiques fiables et régulières sont produites et diffusées ; . la culture de l'évaluations est renforcer dans le domaine des acquis des apprentissages en lecture, en calcul, en écriture et les compétences indispensables dans la vie courante . Une équipe nationale et des équipes aux niveaux décentralisés et local sont formées aux méthodes d'évaluation internationalement reconnues comme le PASEC et le MLA . Les décideurs prennent les dispositions appropriées pour améliorer la qualité et l'efficacité des apprentissages à partir des résultats de ces évaluations. 	<ul style="list-style-type: none"> . Rapport d'activités ; . Rapport d'activités ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Effectivité de la mobilisation des ressources financières ; . Compétence des structures de gestion et de pilotage du sous-secteur ; . Capacités technique, financière et matérielle des structures de formation ; . Pertinence du choix des individus à former et des structures de formation ;

<p>Objectif spécifique N° 3 : Renforcer les compétences professionnelles des cadres et agents en charge de la planification, de l'administration et de la gestion de l'éducation pour qu'ils dispensent à leur tour la formation initiale et continue des cadres et agents au niveau central, déconcentré et local.</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la formation initiale et continue des formateurs des personnels dans les domaines de l'administration et de la gestion. Assurer la formation initiale des cadres et agents dans le domaine de l'administration et de la gestion ; <p>Assurer le recyclage et/ou le perfectionnement des cadres et des agents en cours d'emploi</p> <p>Objectif spécifique N° 4 : Améliorer le statut, le moral et le professionnalisme des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre une politique d'attrait de rémunération et de formation des enseignants. 	<ul style="list-style-type: none"> 25 formateurs des personnels dans les domaines de l'administration et de la gestion sont spécialisés. 200 administrateurs de l'éducation sont formés dans le domaine de la planification et de la prospective ; 180 administrateurs gestionnaires de l'éducation reçoivent une formation dans le domaine de la gestion des ressources humaines, budgétaires et matérielles ; 100 sont administrateurs de l'éducation sont spécialisés dans le suivi, l'évaluation et le contrôle ; 20 communicateurs sur les questions d'éducation et de formation sont formés et disponibles ; Cette action touche : <ul style="list-style-type: none"> 100 formateurs spécialisés dans les domaines de l'administration et de la gestion qui à leur tour seront chargés de la formation continue des personnels en cours d'emploi ; 1700 cadres et des agents formés dans le domaine de la planification ; 1700 autres cadres et des agents en cours d'emploi formés dans les domaines de la gestion de ressources ; 3 500 cadres et des agents recyclés dans le domaine de l'administration et de la gestion ; Les enseignants de tous les ordres d'enseignement bénéficient des primes d'encouragement et d'aide au logement. Les chefs de service perçoivent des indemnités de responsabilité. Les salaires sont rehaussés pour l'ensemble des personnels en charge de l'éducation ; 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités ; Annuaire statistique ; Plans et rapports d'exécution des formations ; 	<ul style="list-style-type: none"> Effectivité de la mobilisation des ressources financières ; Compétence des structures de gestion et de pilotage du sous-secteur ; Capacités technique, financière et matérielle des structures de formation ; Pertinence du choix des individus à former et des structures de formation ;
--	--	---	--

<p>Objectif spécifique N° 5 : Améliorer les conditions matérielles et logistiques des administrateurs et des gestionnaires des ministères en charge de l'Education Pour Tous ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Doter les structures en charge de l'administration et de la gestion en moyens logistiques appropriés. <p>Objectif spécifique N° 6 : Opérationnaliser la carte scolaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre opérationnelle la carte scolaire <p>Objectif spécifique N° 7 : Produire périodiquement les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PAN/EPT afin de mieux renseigner les décideurs et disposer d'outils efficaces de pilotage du PAN/EPT.</p> <p>Objectif spécifique N° 8 : Développer un partenariat dynamique en faveur de l' EPT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 20 structures en charge de la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action EPT équipées en véhicules 4X4 ,unités informatiques, matériels de reprographie et en équipements bureautiques adaptés ; • Un réseau informatique est implanté au niveau central avec possibilité d'extension au niveau régional. Le personnel est formé à l'utilisation des nouveaux outils ; • Un conseil national et des conseils régionaux de la carte préscolaire, scolaire et post-scolaire sont conçus et mis en place pour gérer les demandes d'éducation et de formation ; • Les normes et les critères de la carte scolaire sont produits, adoptés et mis en œuvre pour déterminer les modalités d'ouverture, d'extension et de fermeture des établissements scolaires, ainsi que l'entretien des infrastructures d'enseignement. • Des indicateurs de suivi de la mise œuvre du Plan d'Action National d'Education Pour Tous sont définis et produits annuellement. Ils porteront sur les principales variables de développement des différents secteurs, à savoir : l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire, l'alphabétisation, l'EBNF, l'enseignement secondaire technique et professionnel et l'enseignement secondaire général. • les responsables des APE, des syndicats d'enseignants et des collectivités locales sont formés à la gestion et à la mobilisation des ressources ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités ; • Rapport d'activités ; • Annuaire statistique ; • Rapport d'activités ; • Annuaire statistique ; • Plans et rapports d'exécution des formations ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Effectivité de la mobilisation des ressources financières ; • Effectivité de la mobilisation des ressources financières ; • Compétence des structures de gestion et de pilotage ; • Compétence des structures de gestion et de pilotage ;
---	---	---	--

<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un appui aux communautés et au secteur privé en matière de mobilisation et de gestion partenariale des ressources ; <p>Objectif spécifique N° 9 : Renforcer les compétences dans le cadre de la promotion de la scolarisation des filles.</p> <p>Objectif N°10 Faire fonctionner les structures au niveau décentralisé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire ou réhabiliter les locaux devant abriter les structures en charge de l'administration et de la gestion au niveau déconcentré. 	<ul style="list-style-type: none"> • le cadre institutionnel des APE et du secteur privé est rénové et mis en application. • le partenariat entre l'Etat, les ONG, la société civile et les institutions de formation est crée et/ou renforcé. • L'Arrêté de création de la CTPSF est actualisé dans le sens de lui assurer un fonctionnement lui permettant de coordonner toutes les initiatives de promotion de scolarisation des filles ; • la CTPSF est doté d'un personnel suffisant et qualifié par rapport à ses missions. Des profils de compétences nécessaires sont définis et il est procédé à des nominations appropriées ; • 30 agents en charge de la scolarisation des filles sont formés dans les volets qui font l'objet de leurs prestations (mobilisation sociale, collectes des données scolaires, enquêtes socio - culturelles et socio - économiques). • les locaux à usage de bureaux sont construits et équipés pour les 47 délégations départementales de l'Education et les 13 sous -cellules de la Cellule de Promotion de la scolarisation des filles 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités ; • L'Arrêté de création de la CTPSF est actualisé ; • Plans et rapports d'exécution des formations. • Rapport d'activités ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Effectivité de la mobilisation des ressources financières ; • Compétence des structures de gestion et de pilotage ; • Capacités technique, financière et matérielle des structures de formation ; • Pertinence du choix des individus à former et des structures de formation. • Effectivité de la mobilisation des ressources financières ;
--	---	---	--

OBJECTIFS ET ACTIONS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES / RISQUES
<p>2.8 Renforcement du partenariat</p> <p>Suivant le principe « les parents parlent aux parents » soutenir le Plan d'Action de la FENAPET qui vise à l'horizon 2015 une formation de formateurs internes à l'organisation et la formation de l'ensemble des membres des bureaux des APE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La FENAPET est équipée de moyens logistiques, de machines de bureau et de mobiliers adéquats pour assurer sa mission ; - 19 500 membres des bureaux des APE seront formés en organisation, en gestion et en suivi-évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> . Rapport d'activités ; . Plans et rapports d'exécution des formations 	<ul style="list-style-type: none"> . Effectivité de la mobilisation des ressources financières ;

ANNEXE III : Quelques tableaux du modèle de simulation

ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE
Admission en classe de cp1 garçons + filles

Rentrée	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Pop 6 ans	240738	246685	252778	259021	265419	271975	278693	285577	292630	299858	307265	314854	322631	330600	338766	347133
Tx. admis°	82,97%	83,79%	84,63%	85,48%	86,36%	87,25%	88,16%	89,10%	90,05%	91,39%	92,76%	94,15%	95,57%	97,02%	98,50%	100,00%
Nvx. entrants	199741	206695	213916	221415	229204	237295	245702	254436	263512	274042	285012	296438	308343	320746	333668	347133
% des filles	42,40%	42,94%	43,48%	44,02%	44,56%	45,10%	45,64%	46,18%	46,73%	47,13%	47,52%	47,92%	48,31%	48,71%	49,11%	49,51%

Taux de promotion garçons+filles

année	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Cp1	59,74%	61,95%	64,24%	66,62%	69,10%	71,67%	74,34%	77,12%	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%
Cp2	68,23%	70,33%	72,50%	74,76%	77,09%	79,50%	82,00%	84,58%	87,24%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%
Ce1	67,84%	69,74%	71,71%	73,75%	75,86%	78,03%	80,28%	82,60%	84,99%	87,45%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%
Ce2	65,99%	67,80%	69,68%	71,63%	73,67%	75,77%	77,95%	80,21%	82,53%	84,94%	87,43%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%
Cm1	71,49%	72,81%	74,16%	75,55%	76,98%	78,47%	79,99%	81,56%	83,16%	84,81%	86,49%	88,22%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%
Cm2	48,44%	49,68%	50,98%	52,33%	53,73%	55,21%	56,74%	58,34%	60,00%	61,34%	62,70%	64,10%	65,52%	66,98%	68,48%	70,00%
Ensemble	64,21%	66,11%	67,97%	69,83%	71,81%	73,89%	76,06%	78,31%	80,63%	82,27%	83,40%	84,09%	84,34%	84,26%	84,43%	84,67%

Taux de redoublement garçons+filles

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Cp1	29,16%	27,45%	25,85%	24,34%	22,91%	21,57%	20,31%	19,12%	18,00%	18,00%	18,00%	18,00%	18,00%	18,00%	18,00%	18,00%
Cp2	23,15%	20,28%	17,76%	15,55%	13,62%	11,92%	10,44%	9,14%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Ce1	21,53%	19,04%	16,83%	14,87%	13,14%	11,61%	10,26%	9,06%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Ce2	21,81%	19,27%	17,02%	15,02%	13,25%	11,68%	10,30%	9,08%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Cm1	16,42%	15,03%	13,75%	12,57%	11,49%	10,50%	9,59%	8,76%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Cm2	28,18%	27,74%	27,30%	26,89%	26,48%	26,09%	25,72%	25,35%	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
Ensemble	24,23%	22,03%	20,12%	18,49%	17,03%	15,71%	14,51%	13,42%	12,43%	12,41%	12,42%	12,47%	12,58%	12,78%	12,83%	12,84%

Taux d'abandon garçons + filles

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Cp1	11,10%	10,60%	9,91%	9,04%	7,99%	6,76%	5,35%	3,76%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Cp2	8,62%	9,40%	9,74%	9,69%	9,29%	8,57%	7,56%	6,29%	4,76%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Ce1	10,63%	11,23%	11,46%	11,38%	11,00%	10,36%	9,47%	8,35%	7,01%	4,55%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Ce2	12,20%	12,93%	13,31%	13,35%	13,09%	12,55%	11,75%	10,72%	9,47%	7,06%	4,57%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Cm1	12,08%	12,17%	12,10%	11,89%	11,53%	11,03%	10,42%	9,68%	8,84%	7,19%	5,51%	3,78%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Cm2	23,38%	22,58%	21,72%	20,79%	19,78%	18,70%	17,54%	16,31%	15,00%	13,66%	12,30%	10,90%	9,48%	8,02%	6,52%	5,00%
Ensemble	11,56%	11,86%	11,91%	11,68%	11,16%	10,40%	9,43%	8,27%	6,94%	5,32%	4,18%	3,45%	3,08%	2,96%	2,73%	2,49%

Effectifs projetés garçons+filles

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Cp1	279 704	283 483	287 194	291 312	295 957	301 144	306 865	313 110	319 872	331 619	344 703	358 485	372 870	387 862	403 483	419 760
Cp2	210 914	216 037	220 478	225 627	232 018	239 776	248 904	259 390	271 240	277 597	287 503	298 763	310 689	323 151	336 142	349 678
Ce1	174 721	181 589	187 195	192 669	199 259	207 596	217 899	230 249	244 717	263 693	270 932	280 427	291 321	302 926	315 070	327 733
Ce2	140 628	148 943	155 554	161 410	167 532	175 056	184 682	196 739	211 418	230 926	255 798	264 303	273 529	284 071	295 359	307 192
Cm1	95 531	109 701	118 856	126 365	133 422	140 952	149 980	161 263	175 274	193 596	217 377	247 608	257 681	266 791	277 007	287 983
Cm2	75 352	90 452	106 047	118 302	128 609	138 252	148 308	159 924	174 093	192 169	215 492	245 652	284 260	302 978	315 856	328 270
Ensemble	976850	1030205	1075324	1115685	1156797	1202776	1256639	1320675	1396613	1489600	1591805	1695238	1790350	1867779	1942917	2020618

Taux brut de scolarisation des garçons

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Ensemble	90,78%	92,19%	92,71%	92,69%	92,64%	92,85%	93,51%	94,69%	96,44%	99,11%	102,11%	104,94%	107,08%	108,07%	108,83%	109,60%

Taux brut de scolarisation des filles

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Ensemble	58,33%	61,29%	63,66%	65,65%	67,61%	69,77%	72,32%	75,41%	79,13%	83,66%	88,51%	93,19%	97,15%	99,8%	102,2%	104,6%

Taux brut de scolarisation garçons + filles

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Ensemble	74,70%	76,88%	78,32%	79,30%	80,24%	81,41%	83,01%	85,14%	87,86%	91,45%	95,37%	99,12%	102,16%	104,01%	105,58%	107,16%

Besoin total en personnel enseignant selon le secteur et par grade

	Grade	00/01	½	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Public	Institut.	2 466	2 921	3 021	3 121	3 221	3 321	3 421	3 521	3 621	3 721	3 821	3 921	4 021	4 121	4 221	4 321
	Ins adjt	2 645	2 473	2 940	3 240	3 540	3 840	4 140	4 440	4 740	5 040	5 340	5 640	5 940	6 240	6 540	6 840
	Mt. Sup	4 399	4 878	5 019	5 304	5 620	6 015	6 526	7 185	8 021	8 943	10 000	11 099	12 121	12 943	13 751	14 602
Privé	Institut.	387	387	387	387	387	387	387	387	387	387	387	387	387	387	387	387
	Ins adjt	408	408	408	408	408	408	408	408	408	408	408	408	408	408	408	408
	Mt. Sup	1 150	1 329	1 500	1 671	1 852	2 054	2 287	2 558	2 877	3 285	3 748	4 246	4 753	5 235	5 741	6 288
Communautaire	Institut.	97	97	97	97	97	97	97	97	97	97	97	97	97	97	97	97
	Ins adjt	144	144	144	144	144	144	144	144	144	144	144	144	144	144	144	144
	Mt. Sup	2 834	3 003	3 145	3 273	3 403	3 549	3 720	3 922	4 163	4 456	4 778	5 104	5 404	5 648	5 885	6 130

Projection des besoins annuels en enseignants nouveaux dans le public

	00/01	½	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	
Public	Institut	412	702	173	176	178	181	183	186	188	191	193	196	198	201	203	206
	Ins adjt	33	93	466	365	372	379	385	392	399	405	412	419	425	432	439	445
	Mt. Sup	880	919	630	786	847	957	1 112	1 312	1 555	1 724	1 952	2 099	2 132	2 034	2 102	2 226
	Ensemb.	1325	1714	1269	1327	1397	1516	1680	1889	2142	2319	2557	2713	2755	2667	2743	2877

Projection du nombre de salles de classe

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Public	9 761	10 535	11 252	11 943	12 666	1 3468	14 387	15 456	16 703	18 051	19 537	21 065	22 515	23 761	24 992	26 268
Privé	1 819	1 984	2 143	2 300	2 467	2 654	2 868	3 118	3 412	3 791	4 222	4 685	5 155	5 603	6 073	6 581
Communautaire	3 189	3 365	3 515	3 650	3 787	3 940	4 120	4 333	4 585	4 891	5 226	5 566	5 878	6 132	6 379	6 634
Ensemble	14 768	15 885	16 910	17 893	18 920	20 062	21 375	22 907	24 700	26 733	28 985	31 316	33 548	35 497	37 444	39 483

Projection des besoins annuels en salles de classe nouvelles

		00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Public	nouvelles construites	550	525	505	501	530	537	669	774	900	1 063	1 178	1 234	1 209	1 094	1 102	1 151
	salles à réhabiliter	241	268	294	320	345	371	401	434	473	518	571	630	692	752	807	862
	secko à refaire ch année	4 396	4 645	4 857	5 047	5 240	5 455	5 704	5 999	6 347	6 632	6 939	7 234	7 475	7 626	7 755	7 880

ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE GENERAL TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Admission en classe de 6ème garçons + filles

rentrée	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
effectif CM2	75352	90452	106047	118302	128609	138252	148308	159924	174093	192169	215492	245652	284260	302978	315856	328270
Taux admission en 6ème	48,44%	49,68%	50,98%	52,33%	53,73%	55,21%	56,74%	58,34%	60,00%	61,34%	62,70%	64,10%	65,52%	66,98%	68,48%	70,00%
Nvx. Entrants en 6ème	30859	37438	46109	55490	63569	71000	78446	86522	95954	106781	120493	138125	160963	190409	207465	221099
% des filles	25,80%	27,56%	29,52%	31,46%	33,37%	35,14%	36,72%	38,17%	39,57%	40,72%	41,85%	43,02%	44,23%	45,47%	46,20%	46,72%

Effectifs projetés garçons + filles

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
6°	36212	43399	53170	64036	73732	82547	91195	100406	111015	123434	139008	158977	184810	218130	240185	257127
5°	25414	28481	33982	41654	50431	58572	66048	73360	81095	89880	100153	112967	129379	150630	178107	197949
4°	22322	23516	26154	30961	37824	45855	53514	60577	67424	74723	82974	92608	104568	119865	139683	165359
3°	20018	21169	22423	24816	29151	35543	43358	51268	58807	66249	74132	82990	93314	106021	122204	143171
2nde	14527	14772	15584	16537	18261	21370	26022	31824	37850	43755	49629	55850	62830	70964	80945	93637
1ère	11883	13257	13600	14343	15240	16808	19613	23847	29197	34840	40423	45991	51869	58439	66076	75411
Terminale	14893	17040	19024	19952	20760	21647	23156	25990	30551	36477	42980	49446	55720	62062	68903	76694
Ensemble	145269	161634	183937	212300	245398	282341	322907	367272	415939	469358	529300	598830	682491	786111	896102	1009348

Effectifs projetés des filles

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
6°	9420	12003	15704	20127	24551	28921	33366	38155	43694	50035	57933	68106	81403	98783	110663	119901
5°	6323	7436	9407	12290	15818	19444	23056	26733	30680	35231	40461	46938	55269	66167	80448	91042
4°	5293	5904	6883	8610	11178	14376	17725	21067	24449	28145	32393	37288	43319	51062	61195	74500
3°	4253	4782	5378	6271	7801	10128	13143	16464	19890	23454	27356	31841	37051	43443	51623	62340
2nde	3024	3111	3475	3919	4569	5668	7356	9580	12085	14721	17488	20523	24012	28081	33067	39443
1ère	2401	2781	2885	3206	3613	4204	5193	6719	8748	11071	13540	16140	18987	22252	26060	30713
Terminale	3062	3873	4566	4914	5265	5684	6287	7314	8972	11229	13891	16729	19641	22704	26097	29979
Ensemble	33 776	39 890	48 299	59 338	72 796	88 426	106 127	126 032	148 518	173 886	203 062	237 563	279 682	332 492	389 153	447 918

Taux brut de scolarisation garçons + filles

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
1 ^{er} cycle	14,84%	16,24%	18,45%	21,42%	24,74%	28,11%	31,33%	34,36%	37,38%	40,60%	44,31%	48,84%	54,54%	61,80%	68,99%	75,58%
2nd cycle	9,39%	10,00%	10,44%	10,74%	11,19%	12,04%	13,51%	15,65%	18,26%	21,01%	23,70%	26,30%	28,92%	31,70%	34,89%	38,75%
1 ^{er} et 2nd cycles	12,74%	13,83%	15,36%	17,30%	19,52%	21,91%	24,46%	27,15%	30,01%	33,04%	36,36%	40,15%	44,66%	50,20%	55,84%	61,38%

Projection du besoin annuel en enseignants selon le secteur public

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Ensgts. titulaires	74	74	224	232	239	247	254	262	269	277	284	292	299	307	314	322
vsn	702	841	1009	1210	1451	1740	2086	2502	3000	3563	4232	5026	5969	7089	8420	10000
Ensgts. contractuels	179	267	226	346	442	516	577	630	681	780	866	1006	1237	1588	1648	1610

Projection du besoin annuel en salles de classe dans le secteur public

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
nouvelles construites	124	174	235	306	367	418	464	511	564	805	715	932	1116	1375	1489	1564
salles à réhabiliter	115	127	145	168	199	235	277	324	375	503	431	583	676	788	926	1074
secko à refaire ch année	385	407	442	488	540	595	650	706	761	718	739	699	686	680	668	648

Flux d'entrée en première année du collège technique

	00/01	1/2	02/03	3/4	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
élèves 1ère année col. Tech.	76	77	77	78	78	79	80	80	81	81	81	81	81	81	81	81
proportion redoublants	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
nouveaux élèves	76	77	77	78	78	79	80	80	81	81	81	81	81	81	81	81
élèves 5ème n-1	24 174	25 414	28 481	33 982	41 654	50 431	58 572	66 048	73 360	81 095	89 880	100 153	112 967	129 379	150 630	178 107
taux d'entrée	0,32%	0,30%	0,27%	0,23%	0,19%	0,16%	0,14%	0,12%	0,11%	0,10%	0,09%	0,08%	0,07%	0,06%	0,05%	0,05%

Flux d'entrée en 1ère année du lycée technique industriel

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
élèves seconde	69	69	69	92	92	92	115	115	115	138	138	138	161	161	161	184
Proportion redoublants	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%
Nouveaux élèves	68	68	68	90	90	90	113	113	113	135	135	135	158	158	158	180
élèves 3ème n-1	19 955	20 018	21 169	22 423	24 816	29 151	35 543	43 358	51 268	58 807	66 249	74 132	82 990	93 314	106 021	122 204
taux d'entrée	0,34%	0,34%	0,32%	0,40%	0,36%	0,31%	0,32%	0,26%	0,22%	0,23%	0,20%	0,18%	0,19%	0,17%	0,15%	0,15%

Flux d'entrée en 1ère année du lycée technique commercial

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
élèves seconde	314	314	314	359	359	360	405	405	405	450	450	450	495	495	495	540
proportion redoublants	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%
nouveaux élèves	298	298	298	341	341	341	384	384	384	427	427	427	469	469	469	512
élèves 3ème (n-1)	19 955	20 018	21 169	22 423	24 816	29 151	35 543	43 358	51 268	58 807	66 249	74 132	82 990	93 314	106 021	122 204
taux d'entrée	1,49%	1,49%	1,41%	1,52%	1,37%	1,17%	1,08%	0,89%	0,75%	0,73%	0,64%	0,58%	0,57%	0,50%	0,44%	0,42%

Projection du nombre total d'enseignants

	00/01	1/2	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Collèges techniques publics	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
Collèges techniques privés	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Lycée technique industriel	36	40	43	46	50	53	56	59	63	66	69	73	76	79	83	86
Lycée technique commercial	96	99	103	106	110	113	117	120	124	127	131	135	138	142	145	149

Projection du nombre total de salles de classe

	00/01	1/2	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Collèges techniques publics	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Collèges techniques privés	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Lycée technique industriel	12	13	14	15	16	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	29
Lycée technique commercial	42	43	45	46	48	49	51	52	54	55	57	58	60	62	63	65

ANNEXE IV : Lexique des mots clés du PAN/EPT

De nombreux mots utilisés dans ce document ont des définitions non "stabilisées" et présentent des acceptions différentes selon les auteurs, les problématiques, les situations... Le lexique ci-après ne prétend aucunement définir exactement les termes utilisés, mais seulement éclairer le sens dans lequel nous avons essayé de les utiliser.

Protection et Education de la Petite enfance (PEPE) :

Présentation de tous les droits de la petite enfance en garantissant son éducation dans un cadre de tutelle approprié avec des aides et appuis conséquents pour favoriser son épanouissement physique et mental.

Offre de formation, d'éducation

Possibilités de formation mises à la disposition de la population pour l'ensemble des systèmes d'éducation ou de formation. Elle dépend de l'existence des locaux, de matériels, d'enseignants et autres personnels, et peuvent être évalués par le nombre de places ouvertes dans les centres de formation.

Jardin d'enfants :

Centre ou établissement assurant la garde pendant la journée des enfants de 3 à 6 ans, qui y développent leurs capacités physiques et mentales par des exercices et des jeux appropriés.

Enfants nécessitant une protection spéciale :

Il s'agit des enfants vivant dans la rue ou de la rue ou mineurs urbains, des enfants victimes des pires formes de travail, des enfants négligés et maltraités, des mineures prostituées, des mineurs domestiques, des combattants mineurs, des enfants victimes de guerre et de catastrophes naturelles, des enfants abandonnés, des enfants orphelins, des enfants placés dans des institutions particulièrement du fait du SIDA et des autres enfants rendus vulnérables par ce le SIDA.

Education préscolaire :

Elle se définit comme étant une éducation de base qui assure aux enfants de 3 à 6 ans une transition entre les régimes familiale et l'école. Elle s'adapte aux besoins et aux possibilités des jeunes enfants dans le respect du rythme de vie de chacun.

Performance :

En pédagogie, la performance consiste en une réalisation observable d'une tâche dont la capacité potentielle est exprimée en terme de compétences.

Dans le système éducatif, il s'agit de la capacité à fournir des produits (formés) avec beaucoup d'efficacité .

Alphabétisation :

Au sens restrictif du terme, l'alphabétisation est l'action d'apprendre à quelqu'un ou à un groupe social la lecture, l'écriture et le calcul. Mais en fonction de son évolution, l'alphabétisation se définit comme un processus éducatif qui permet à l'adulte analphabète de bénéficier d'une aptitude à lire, à écrire et à calculer dans une langue donnée, pour mieux comprendre son environnement et entraîner des effets positifs sur lui-même, sur sa famille, sa communauté ainsi que sur son pays.

Education intégratrice :

Ensemble de mesures et processus d'éducation qui concernent toutes les catégories d'enfants défavorisés tels les enfants de nomades, les enfants vivant avec les handicaps et les enfants éprouvant des difficultés psychologiques ou sociales.

Education de base non formelle (EBNF) :

Il s'agit des activités éducatives de base en dehors du cadre de l'école dans le but de transmettre des connaissances, des apprentissages et des savoir-faire spécifiques.

Education de la petite enfance :

L'ensemble des dispositions, de mesures prises ou utilisées pour assurer un développement harmonieux des enfants de 0 à 8 ans, en favorisant la stimulation précoce dans le cadre familial, communautaire, de permettre l'accès à un système d'encadrement formel et non formel (jardin d'enfants, garderie communautaire, école) à une grande partie de la population.

Education Nationale :

Ensemble de services chargés de l'organisation, de la direction et de la gestion des établissements d'enseignement public et du contrôle de l'enseignement privé et communautaire.

Groupe vulnérable : est constitué des personnes dont la situation socio-économique ou politique ne permet pas à leur enfant de saisir les chances d'accéder à l'école pour une éducation quelconque. Sont donc considérés comme appartenant à ce groupe les enfants issus des milieux pauvres, les enfants qui travaillent, les enfants des travailleurs migrants, les jeunes réfugiés, les enfants déplacées par la guerre, les populations sous régime d'occupation, les enfants vivant dans la rue ou vivant de la rue, etc.

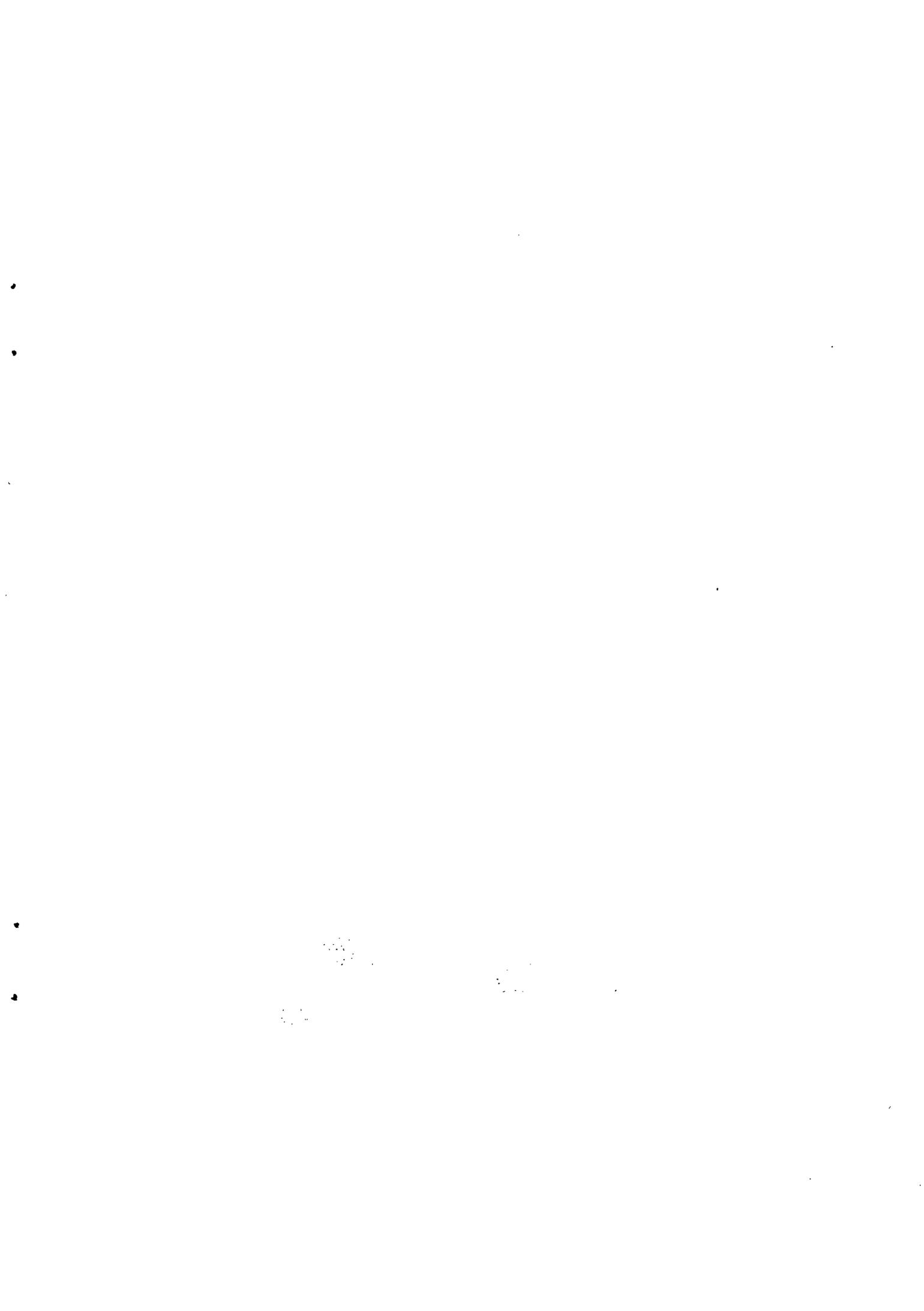
Groupe défavorisé : est constitué généralement d'individus dont la situation sociale, géographique ne peut guère favoriser l'accès de leurs enfants à l'école. Dans ce groupe on peut trouver les enfants des populations vivant dans les zones reculées, les enfants des nomades, les enfants vivants dans les îles isolées. Sont également comptés dans ce groupe les jeunes enfants handicapés, les déficients (auditifs et visuels), les autres catégories d'enfants nécessitant une protection spéciale.

Groupe ethnique considéré comme minoritaire : il s'agit de groupe dont le comportement ne favorise pas la socialisation. Les individus de ce groupe préfèrent généralement s'isoler du reste des populations. Font partie de ce groupe les peuplades des pygmées vivant dans les forêts équatoriales d'Afrique.

Déconcentration : Consiste à transférer à des autorités locales (nommées), représentant l'Etat, des pouvoirs ou des compétences jusque là exercés par une autorité supérieure. Lorsque la déconcentration s'effectue dans un cadre territorial on parle de « circonscription territoriale » (Exemple : Sous-préfecture).

Décentralisation : consiste à transférer à des autorités locales (le plus souvent élus) et représentant une « collectivité locale », (exemple : la commune) des pouvoirs ou des compétences jusque-là exercés par des agents de l'Etat.

Equité : dans le cadre de l'EPT, l'équité, s'entend du fait de faire offrir à tous les enfants, tous les adolescents et tous les adultes la possibilité d'atteindre un niveau d'instruction satisfaisant et de s'y maintenir. C'est pourquoi, la priorité absolue devrait être d'assurer l'accès des filles et des femmes et de lever tous les obstacles à leur participation active. Autrement dit, tous les stéréotypes sexuels sont à bannir de l'éducation.



ANNEXE V : BIBLIOGRAPHIE

TIRES	AUTEUR(S)	EDITION/ANNEES
- Cadre d'Action de Dakar	Ulrika Pepler Barry.	UNESCO ED-2000/WS/27 avril 2000
- Réunion Sectorielle sur l'Education et la Formation (Diagnostic - Stratégie et plan d'actions)	MEN	Janvier 2000
- Programme d'Appui à la forme du secteur de l'Education au Tchad (PARSET)	DG/MEN	Juin 2000
- Programme National d'Action en Faveur de l'Enfant Tchadien (PRONAFET 1993 -2002 Stratégies)	MASF	1993
- Programme de la Direction des Affaires Sociales.	MASF	Septembre 1992
- Rapport du séminaire-Atelier de lancement du processus d'élaboration du PAN/EPT	CN/EPT	Janvier 2002
- Education à la paix, aux Droits de l'Homme et à la Démocratie dans les systèmes éducatifs formels et non formels en Afrique	UNESCO	Décembre 1999
- Plan d'orientation Révisé : préparer le Tchad aux défis du XXI ème siècle 1998-2005 Draft (6)	MPAT	Juin 1998
- Enquête Démographique et Santé 1996-1997	Bandoumal Ouagadjo et Autres (BCR)	Macro International inc.Mai 1998
- Actes des Etats Généraux de l'Education : Rapport Général des Travaux.	MEN	Octobre 1994
- Enquête sur la consommation dans le secteur Informel du Tchad ECOSIT 1995-1996 , Rapport final.	PNUD-DAES	Juin 1998
- Etudes Thématiques sur l'Alphabétisation et l'Education des Adultes.	Daniel A Wagver	UNESCO - Avril 200
- Données Statistiques sur l'Education Années Scolaires 1999/2000 et 2000/2001.	DAPRO/MEN	Août 2001
- Canevas pour l'élaboration de Plans d'Action pour le Développement de l'EPT.	Bureau Régional UNESCO	Mars 2001
- Tchad : Revue des Dépenses Publiques dans le secteur de l'Education (Draft)	HAFEDH ZAAF- RANE	Octobre 2001
- Rapport de l'Etude sur les Coûts et Financement de l'Education -Tchad.	Sossou Benoît et autres	Août 2001
- Séminaire Régional de Formation des coordinateurs Nationaux de l'EPT : le bilan à l'an 2000 - Rapport préliminaire.	Moussa Wayor et Dibé Galy.	2000
- Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).	Dirigeants Africains	Octobre 2001